



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

WORKING AID RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE



DANS LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE LA SUISSE

Sommaire

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : Historique de la protection sociale	9
1.1 Qu'est-ce que la protection sociale ?	9
1.1.1 Définition	9
1.1.2 Instruments de protection sociale	10
1.1.3 Groupes cibles	11
1.1.4 Environnement de protection sociale	12
1.1.4.1 Acteurs nationaux de premier plan et cadres juridiques	12
1.1.4.2 Initiatives et acteurs mondiaux de première importance	12
1.2 Pourquoi une protection sociale ?	15
1.2.1 Objectifs et couverture de la protection sociale	15
1.2.2 Fonctions essentielles de la protection sociale	16
1.2.3 La protection sociale dans l'agenda 2030 pour le développement durable	17
1.3 Importance de la protection sociale pour la DDC	18
1.3.1 Contribution de la protection sociale au traitement des thèmes prioritaires de la DDC	18
1.3.2 Les principes d'engagement de la DDC et leur corrélation avec la protection sociale	19
1.3.3 Renforcer la cohérence des systèmes de protection sociale : la valeur ajoutée de la suisse	20
1.3.3.1 Renforcer les systèmes de protection sociale et la gouvernance	20
1.3.3.2 Faire le lien entre protection sociale et aide humanitaire	21
CHAPITRE 2 : Renforcer l'aspect de la protection sociale dans les programmes de la DDC	23
2.1 Première étape : cartographier les programmes de protection sociale	23
2.2 Identifier les points d'entrée pour renforcer les programmes nationaux de protection sociale	24
2.2.1 Evaluer le portefeuille suisse pour déterminer comment les instruments de protection sociale peuvent renforcer les résultats	24
2.2.2 Étendre les programmes existants pour essaimer et toucher davantage de bénéficiaires	25
2.2.3 Soutenir la mise en place de nouveaux programmes de protection sociale	25
2.3 Concevoir et déployer des projets d'appui aux systèmes de protection sociale	26
2.4 Monitoring et évaluation	26
BOÎTE À OUTILS 1 : Présentation détaillée des instruments de protection sociale	29
I. Assistance sociale	30
I.i Transferts sociaux en espèces	30
I.ii Programmes <i>Cash Plus</i>	31
I.iii Transferts en nature	32
I.iv Programmes publics d'emploi	33
I.v Subventions et exonérations de frais	33
II. Services sociaux	34
III. Régimes d'assurance contributifs	34
III.i Assurance sociale	34
III.ii Programmes de micro-assurance	35
III.iii Assurance des récoltes et du bétail	36
III.iv Autres assurances	36

IV.	Politiques et interventions relatives au marché du travail	36
IV.i	Politiques actives du marché du travail	36
IV.ii	Politiques passives du marché du travail	37
V.	Renforcer les systèmes de protection sociale	38
VI.	Financement	40
VII.	Ciblage	41
VIII.	La protection sociale en contexte de crise	42

BOÎTE À OUTILS 2: Perspectives par secteur	44	
I.	Protection sociale, agriculture et sécurité alimentaire	45
II.	Protection sociale et santé	46
III.	Protection sociale et éducation	47
IV.	Protection sociale, emploi, revenus et inclusion financière	48
V.	Renforcer la gouvernance de la protection sociale	49
VI.	Protection sociale, égalité des sexes et inclusion sociale	50
VII.	Protection sociale et secours d'urgence	52
VIII.	Monitoring et évaluation de la protection sociale	54

BOÎTE À OUTILS 3 : Les approches de la protection sociale des organisations internationales	56
--	-----------

OVERVIEW OF FIGURES, TABLES AND TEXT BOXES :

ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Du berceau à la tombe : approche de la protection sociale fondée sur le cycle de la vie	8
Illustration 2 : Boîte à outils Protection sociale	10
Illustration 3 : Groupes cibles et programmes correspondants	11
Illustration 4 : The Social Protection Staircase	13
Illustration 5 : Proportion de la population bénéficiant d'une protection sociale	15
Illustration 6 : Fonctions essentielles de la protection sociale	16
Illustration 7 : Théorie du changement sur la protection sociale à la DDC	28

TABLEAUX

Tableau 1 : Protection sociale et objectifs de développement durable	17
Tableau 2 : Système critique et processus de gestion en matière de protection sociale	21
Tableau 3 : Options pour lier protection sociale et aide humanitaire	22
Tableau 4 : Questions pour cartographier les programmes menés dans un pays	24
Tableau 5 : Questions pour identifier la manière d'intégrer la protection sociale dans le portefeuille de la DDC	25
Tableau 6 : IRA et IRT explicitement liés à la protection sociale	27
Tableau 7 : Les différents programmes d'activation du marché du travail	37
Tableau 8 : Protection sociale, agriculture et sécurité alimentaire	45
Tableau 9 : Protection sociale et santé	46
Tableau 10 : Protection sociale et éducation	47
Tableau 11 : Protection sociale, emploi, revenus et inclusion financière	48
Tableau 12 : Protection sociale et gouvernance	49
Tableau 13 : Protection sociale, égalité des sexes et inclusion sociale	50
Tableau 14 : Protection sociale et secours d'urgence	52
Tableau 15 : Évaluation de la protection sociale	54

ENCADRÉS

Encadré A : Transferts monétaires inconditionnels en faveur des enfants au Zimbabwe	30
Encadré B : Programme de transferts monétaires conditionnels Bolsa Verde au Brésil : protection des personnes extrêmement pauvres et de la forêt	31
Encadré C : Programme cash plus au Malawi : hausse de l'épargne et meilleur accès aux prêts	31
Encadré D : Rations à emporter pour les filles au Soudan du Sud	32
Encadré E : Programme public d'emploi MUVA Assistentes au Mozambique : création d'emplois et développement des compétences des jeunes femmes	33
Encadré F : Une couverture de santé pour le secteur rural informel en Tanzanie	35
Encadré G : Système de micro-assurance pour les petits exploitants agricoles en Bolivie	35
Encadré H : Les assurances contre les risques de catastrophe pour les petits exploitants, les personnes les plus vulnérables et les personnes touchées par l'insécurité alimentaire dans l'Union africaine	36
Encadré I : Grâce aux programmes de développement des compétences professionnelles intégrant la dimension de genre, les activités d'EFTP au Laos accueillent davantage de femmes	37
Encadré J : OpenIMIS, un logiciel prêt à l'emploi et adaptable pour renforcer les systèmes de santé en ligne et la protection sociale dans le monde	39
Encadré K : Gouvernance et renforcement du système pour un accès équitable à la protection sociale en Mongolie	39
Encadré L : Une protection sociale adaptée aux besoins des ménages extrêmement pauvres et des groupes vulnérables pendant la pandémie de COVID-19 en Tanzanie	42
Encadré M : Alimentation scolaire pour les enfants réfugiés et les enfants des communautés d'accueil en Jordanie	43

Abréviations

ABDH	approche basée sur les droits de l'homme
ARC	Capacité africaine de gestion des risques
BMZ	ministère allemand de la coopération économique et du développement
CODI	outil de diagnostic du système de protection sociale
DP-PSD	Dialogue politique sur la protection sociale et le développement
ECOWAS	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCDO	Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement
GIZ	agence allemande de coopération internationale
IMIS	système de gestion d'information pour les assurances
IPC-IG	Centre international de politiques pour la croissance inclusive
ISPA	évaluations inter-agences de la protection sociale
M&E	monitoring et évaluation
NLPC	ne laisser personne de côté
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PAMT	politique active du marché du travail
PMT	test indirect de revenu
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSA	protection sociale adaptative
PSRC	protection sociale réactive aux chocs
PWD	personnes handicapées
RSSB	Conseil rwandais de la sécurité sociale
SCTP	Programme de transferts sociaux monétaires
SPIAC-B	Comité de coopération inter-agences sur la protection sociale
TCE	transfert conditionnel en espèces
TIC	technologies de l'information et de la communication
UCT	transfert monétaire inconditionnel
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USP	Partenariat mondial pour la protection sociale universelle
VFG	violence fondée sur le genre
VSD	formation professionnelle

Introduction

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25 (1)

La protection sociale est un droit de l'homme. Elle bénéficie aux personnes qui en ont besoin à certains moments de leur vie et les met à l'abri de risques tels que la maladie, les accidents ou le chômage. En ce sens, elle constitue un rempart contre la pauvreté et contribue à l'égalité sociale et à la justice. En renforçant le capital humain et la productivité et en soutenant la demande intérieure, elle facilite la transformation structurelle des économies nationales. Le manque d'accès à la protection sociale constitue un obstacle majeur au développement économique et social¹.

Au cours des dernières années, un nombre croissant de pays à revenu moyen ou faible ont investi dans les systèmes de protection sociale, reconnaissant qu'ils constituent un mécanisme important pour faire face aux inégalités et aux taux de pauvreté grandissants. Dans de nombreux pays, la protection sociale est un élément clé des stratégies nationales visant à promouvoir le développement humain, la stabilité politique et la croissance inclusive.

Les effets positifs significatifs de la protection sociale ont placé cette thématique au premier plan de l'action en matière de développement. Un grand nombre d'organisations internationales, d'institutions financières et de partenaires bilatéraux l'ont identifiée comme une priorité de leurs programmes de développement. Si la DDC est active depuis plus de dix ans dans ce domaine, ce n'est que récemment que son engagement a pris un caractère plus systématique, notamment en vue de la réalisation du principe NLPC (ne laisser personne de côté), qui repose dans une large mesure sur la protection sociale.

L'objectif du présent guide est de donner au personnel de la DDC des lignes directrices concrètes pour les activités touchant aux politiques et programmes de protection sociale. Cet outil, qui propose des études de cas concrètes et des sujets de réflexion, doit aider la direction et les chargés de programme à identifier des points d'entrée potentiels dans leur contexte national ou régional pour mettre en œuvre la protection sociale et prendre part à un dialogue politique avec des partenaires nationaux et internationaux. Il aide le personnel de la DDC employé dans de nombreux secteurs à utiliser la protection sociale de manière stratégique comme un outil transsectoriel visant à favoriser et à renforcer des réalisations sectorielles et à contribuer à

la concrétisation des Objectifs de développement durable (ODD). Le présent document est le produit direct du parcours d'apprentissage de la DDC sur la protection sociale, composé de dix modules de formation en ligne portant sur différents aspects de cette thématique, qui s'est déroulé entre 2021 et 2022².

Le **présent guide** s'adresse (1) à la direction et aux chargés de programme dans les représentations de la Suisse à l'étranger, y compris les conseillers thématiques régionaux impliqués dans les opérations aux niveaux national et régional et (2) au personnel thématique et opérationnel de la DDC à la centrale, y compris les cadres intermédiaires.

Il comporte deux sections principales : le *chapitre 1* donne un aperçu de **ce qu'est** la protection sociale et traite des concepts de base, des objectifs, des outils et des effets de cette thématique. Il passe en outre en revue les **raisons pour lesquelles** la DDC devrait davantage considérer la protection sociale comme un instrument efficace contribuant à la réalisation de son mandat principal qui est de réduire la pauvreté et les inégalités et de promouvoir le développement durable. Le *chapitre 2* explique dans le détail la **manière** dont il convient de s'investir dans la protection sociale en termes pratiques en identifiant des points d'entrée dans le but de renforcer les systèmes de protection sociale dans le contexte des priorités régionales de la DDC.

La seconde partie comporte différentes boîtes à outils contenant davantage d'informations détaillées. La *boîte à outils 1* explique les instruments de protection sociale de manière plus détaillée et donne un aperçu de leurs effets, notamment à travers des études de cas émanant de différents endroits du globe. La *boîte à outils 2* illustre les perspectives par secteur en reliant les thèmes prioritaires de la DDC et la protection sociale. La *boîte à outils 3* présente les approches que les grandes organisations internationales ont de la protection sociale.

Le présent guide a été mis au point par le groupe d'apprentissage sur la protection sociale sous la coordination de Stephanie Guha. Barbara Rohrger et Franziska Holzäpfel ont fourni le support technique et l'expertise (GOPA Worldwide Consultants).

¹ OIT (2023) Protection sociale. Voir https://www.ilo.org/africa/countries-covered/tanzania/WCMS_549369/lang--en/index.htm (25.02.2023)

² DDC (2023), modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale. Voir <https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/social-protection/Pages/SDC-Social-Protection-Online-Learning-Series.aspx> (12.03.2023)

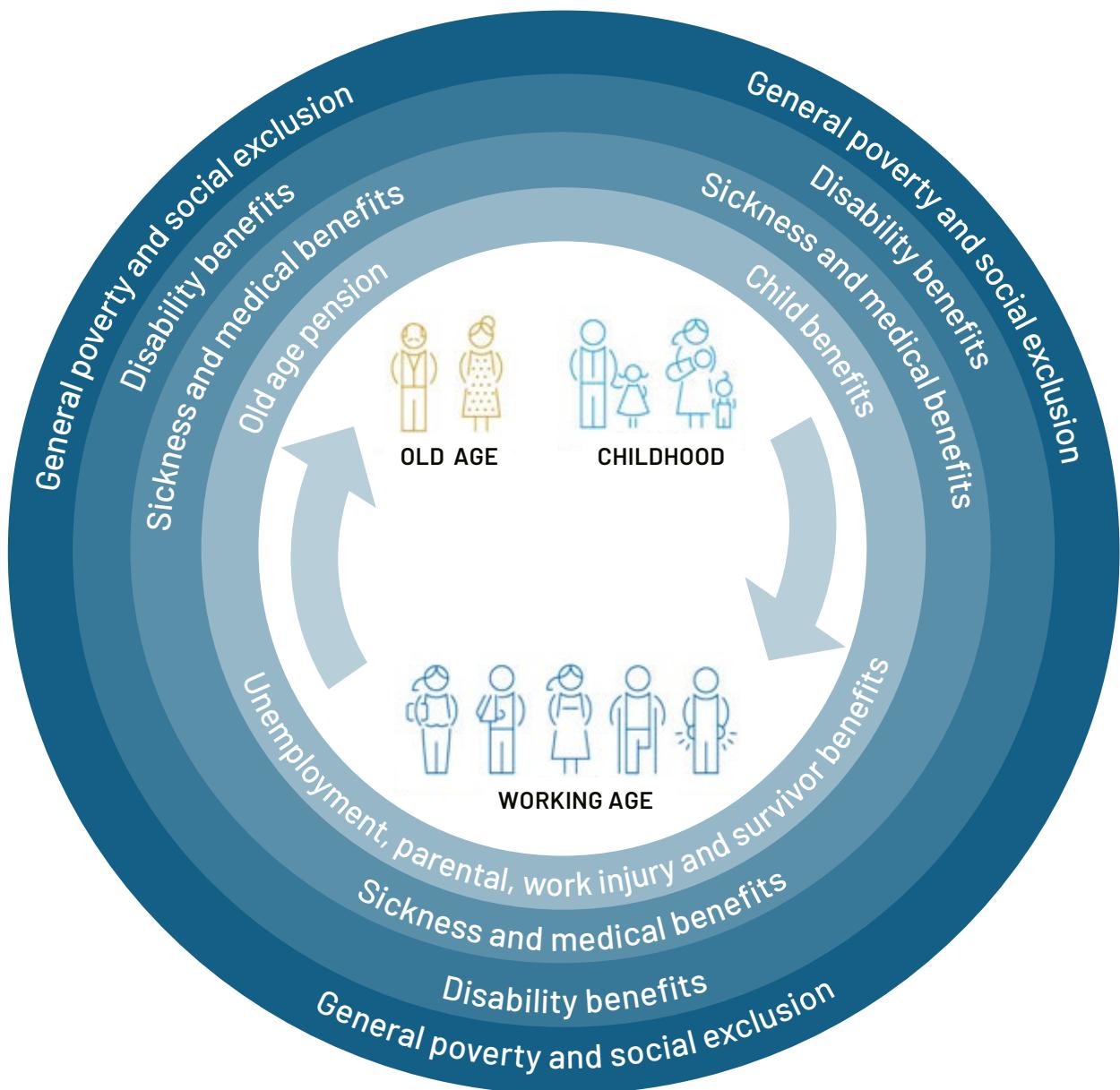


Illustration 1 : Du berceau à la tombe : approche de la protection sociale fondée sur le cycle de la vie³

³ Extrait de CESAP (2022) Broadening Social Protection Coverage. Voir <https://www.socialoutlook.unescap.org/broadening-social-protection-coverage> (20.04.2023).

Chapitre 1 : Historique de la Protection Sociale

Le premier chapitre donne un aperçu de ce qu'est la protection sociale, à travers des concepts et des définitions, présente ses principaux acteurs ainsi que ses effets potentiels, et explique pourquoi cette thématique s'inscrit parfaitement dans l'approche globale de la DDC.

1.1 Qu'est-ce que la Protection Sociale ?

1.1.1 Définition

La DDC entend la protection sociale comme un « (...) ensemble d'initiatives publiques et privées destinées à soutenir tous les individus au long de leur vie, en les protégeant contre les risques sociaux et économiques et en leur assurant des moyens de subsistance durables. Des systèmes de protection sociale bien conçus garantissent un revenu minimum et un accès équitable aux services de base pour les personnes pauvres et vulnérables et permettent de faire face aux aléas de la vie. La protection sociale empêche les personnes de sombrer dans la pauvreté extrême et permet de sortir durablement de la pauvreté. »⁴

L'engagement de la DDC en matière de protection sociale repose sur une approche dite du cycle de vie. Forte du constat selon lequel les personnes sont confrontées à toutes sortes de risques et présentent différentes vulnérabilités tout au long de leur vie, à savoir le chômage, la maternité, les accidents de travail, la maladie et l'invalidité, la vieillesse et la mort ainsi que la pauvreté générale et l'exclusion, la DDC met l'accent sur une approche globale de la protection sociale qui fournit à tous une couverture minimale à chaque étape de la vie, « du berceau à la tombe » (illustration 1). Les outils de protection sociale aident les personnes à titre individuel et les ménages à prévenir et atténuer les risques et à y faire face.

La protection sociale protège les personnes contre les risques individuels mais aussi contre les chocs susceptibles d'affecter un grand nombre d'individus au même moment, notamment les crises économiques ou politiques, les pandémies, les catastrophes naturelles ou le changement climatique. Le recours à des systèmes de protection sociale en vue de préparer aux chocs à grande échelle et d'y répondre est qualifié de mécanisme de protection sociale adaptive (PSA)⁵ (boîte à outils 2.VII). En élargissant la couverture et en augmen-

tant la valeur des transferts sociaux et des services pour permettre aux personnes de faire face à toutes les conséquences d'une crise, la PSA contribue à accroître leur résilience, en prévenant leur paupérisation ou leur rechute dans la pauvreté en raison d'une crise⁶.

Si toute personne aura besoin d'une protection sociale à un moment de sa vie, les plus démunis sont proportionnellement bien plus exposés aux risques et vulnérabilités sociales et économiques qui sont accentués par d'autres facteurs intersectionnels tels que le genre, l'âge, l'appartenance ethnique ou raciale ou l'informalité. Dans les pays à revenu faible présentant un taux de pauvreté élevé, la protection sociale cible de manière prédominante les personnes pauvres.

Cela explique également le rôle central que joue la protection sociale dans la **réduction de la pauvreté**. En répondant aux besoins fondamentaux, en lissant la consommation et en atténuant l'impact immédiat des chocs, la protection sociale réduit la pauvreté à court terme. En améliorant les possibilités de croissance inclusive, en renforçant les capacités humaines et en encourageant la stabilité sociale, la protection sociale sert de système de soutien vital, permettant aux personnes de sortir définitivement de la pauvreté et d'en briser le cycle intergénérationnel. Parallèlement, elle les empêche de retomber dans la misère.

La protection sociale fait partie des droits de l'homme ; elle est inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)⁷. Elle est considérée comme partie intégrante de la relation entre l'État et le citoyen. Le contrat social définit les droits et responsabilités de l'État à l'égard des citoyens et vice-versa. Il en-

⁴ DDC (2018) Leveraging Switzerland's Experience to Enhance SDC's Engagement in Social Protection. Voir https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/social-protection/Documents/Social%20Protection_SDC%20Reflexion%20Paper.pdf (20.04.2023)

⁵ Alors que la protection sociale adaptive est un concept vaste recouvrant l'adaptation de la protection sociale au-delà du contexte immédiat de crise, la protection sociale réactive aux chocs a une définition plus étroite qui se concentre sur le rôle de la protection sociale dans la réponse à une situation de crise immédiate. Ces termes sont de plus en plus souvent utilisés de manière interchangeable. Voir à ce sujet le manuel de l'UNICEF intitulé Orientation des programmes - Renforcer les systèmes de protection sociale réactifs aux chocs (2019). Voir <https://www.unicef.org/media/68206/file/Practical-Guidance-to-Support-Work-on-Shock-Responsive-Social-Protection-FR.pdf> (21.05.2023)

⁶ Bowen, T., Del Ninno, C., Andrews, C., et al. (2020) Adaptive Social Protection. Building Resilience to Shocks. Washington D.C.: World Bank. Voir <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/7ab2af13-08ca-5b10-b08b-268e6519e15/content> (20.04.2023)

⁷ Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Voir <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights> (13.05.2024) ; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966). Voir <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights> (13.05.2024)

globe notamment la responsabilité de l'État, en tant que détenteur de devoirs, de prendre soin de ses citoyens et de ne laisser personne de côté.⁸

1.1.2 Instruments de protection sociale

Les principaux instruments de la protection sociale sont au nombre de quatre (illustration 2).

L'assistance sociale englobe les transferts en espèces ou en nature pour répondre à des besoins particuliers. Elle est généralement financée par l'impôt ou non contributive. Les instruments comprennent les transferts en espèces, tels que les allocations familiales, les prestations d'invalidité et les pensions sociales, les transferts en nature tels que les repas scolaires ou les bons alimentaires, ainsi que les subventions ou les exonérations (dispenses) de redevances pour permettre l'accès aux services (p. ex. l'accès aux soins de santé primaires).⁹ La DDC finance des programmes de transferts monétaires (p. ex. en Tanzanie, en Zambie).

genre entrent dans cette catégorie. Les soins sont généralement fournis en complément de l'aide matérielle afin de s'attaquer aux causes structurelles et systémiques de la violence, des abus, de l'exploitation, de la discrimination ou de l'exclusion sociale (p. ex. en Albanie¹¹)¹².

Les **assurances sociales** sont des mécanismes fondés sur des cotisations qui collectent de l'argent par anticipation afin d'éviter que les personnes ne tombent dans la pauvreté lorsqu'un choc survient. Le choc en question peut être lié à des circonstances personnelles défavorables (maladie, handicap, accident, par exemple), à des événements du cycle de vie (grossesse, vieillesse) ou à des risques naturels, écologiques ou climatiques, notamment les sécheresses, les inondations, les tremblements de terre ou les cyclones. La DDC est particulièrement active dans le domaine de l'assurance maladie, en fournissant un soutien technique pour renforcer les systèmes de fourniture d'assurances. En ce qui concerne l'assurance climatique, la DDC soutient le développement de produits de microassurance contre les risques d'origine climatique, notamment le développement d'un environnement juridique favorable à l'assurance (p. ex. en Bolivie).

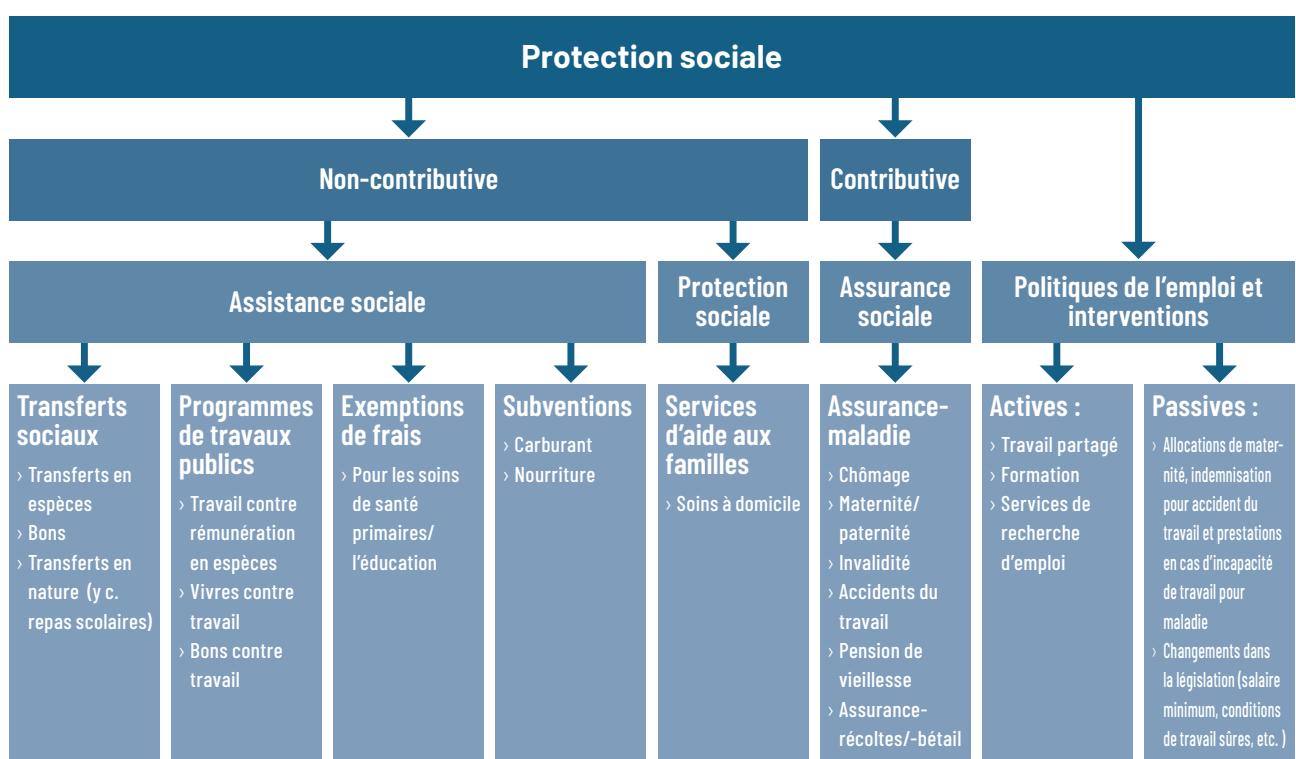


Illustration 2 : Boîte à outils Protection sociale¹⁰

Les **services sociaux** recouvrent toutes les prestations fournies par le biais d'une approche directe ou permettant aux personnes d'accéder aux services dont elles ont besoin. Les services d'aide aux familles, ainsi que le soutien psychologique aux jeunes, aux migrants, aux travailleurs ou aux femmes et aux enfants victimes de violences fondées sur le

Les **politiques du marché du travail** englobent les programmes et les politiques qui visent à protéger les personnes économiquement actives, notamment par la mise en place de normes de base et de droits du travail (p. ex. l'agenda pour le travail décent ou les politiques de salaire minimum). Elles peuvent être actives (p. ex. aider les personnes à acquérir des compétences pour (ré)intégrer le marché du travail) ou passives (p. ex. protéger contre la perte de revenus les personnes au

8 Hickey, S. 2014. Relocating Social Protection within a Radical Project of Social Justice, in the European Journal of Development Research, Vol. 26(3), pp. 322-337

9 La protection sociale ne doit pas être confondue avec d'autres secteurs sociaux tels que l'éducation ou la santé. Si la protection sociale favorise l'accès aux soins de santé et à l'éducation, par exemple par le biais de l'assurance de santé sociale, de programmes de transferts conditionnels en espèces ou de repas scolaires, les services de santé et d'éducation sont des secteurs sociaux à part.

10 UKAID K4D (2019) Social Protection Topic Guide. Voir <https://gsdrc.org/topic-guides/social-protection/types-of-social-protection/> (20.04.2023), adapté de O'Brien et al. (2018: 6)

11 DDC (2019) Social Care Services for Children with Disabilities – Lushnje Development Centre. Voir <https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/leave-no-one-behind/Pages/LNB-Albania.aspx> (13.05.2024)

12 Les services d'aide sociale sont parfois rangés dans la catégorie de l'assistance sociale étant donné que la source de financement est la même dans les deux cas de figure (Illustration 2).

chômage ou en recherche d'emploi)¹³. Des mesures relatives au marché du travail sont mises en œuvre dans divers pays par l'intermédiaire de la DDC, notamment des formations techniques et professionnelles axées sur l'intégration sur le marché du travail des groupes particulièrement marginalisés, y compris les femmes et les filles, ainsi que les minorités ethniques (p.ex. au Népal, en Albanie).

Il est également possible d'établir une distinction entre les instruments de protection sociale en fonction de leur mode de financement : les régimes non contributifs désignent les instruments et mécanismes qui sont directement financés, principalement par les impôts des gouvernements nationaux. Dans le cas des pays à faible revenu, cela implique également le soutien financier de l'aide internationale au développement. Les régimes contributifs reposent sur un mélange de sources de financement comprenant généralement les cotisations des employeurs et des salariés, qui sont collectées et complétées par l'État ou les organismes compétents.

Les différents instruments de protection sociale sont expliqués plus en détail dans la boîte à outils 1.

1.1.3 Groupes cibles

Pour concevoir des mécanismes de protection sociale efficaces et efficaces, il est important de comprendre les besoins et les capacités du groupe cible potentiel. Dans les pays à faible revenu présentant un indice de pauvreté élevé, la protection sociale est principalement axée sur les personnes pauvres et les groupes les plus démunis de la société. Les pauvres, cependant, ne constituent pas un groupe homogène. Les hommes et les femmes présentent des vulnérabilités différentes et ont donc des besoins différents en termes de protection sociale. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les chocs et les crises (famines, chômage, etc.), et moins bien couvertes par les mécanismes de protection sociale du fait qu'elles sont davantage présentes dans l'économie informelle et plus nombreuses à assumer des tâches non rémunérées relevant de l'aide sociale ou au sein de la famille. D'autres facteurs interconnectés tels que l'âge, l'appartenance ethnique et l'emplacement géographique font de la catégorie des personnes pauvres et vulnérables un groupe très hétérogène.

Alors que les personnes modérément touchées par la pauvreté peuvent encore s'acquitter de cotisations d'assurance, celles qui se trouvent en situation d'extrême pauvreté n'en seront pratiquement jamais capables.

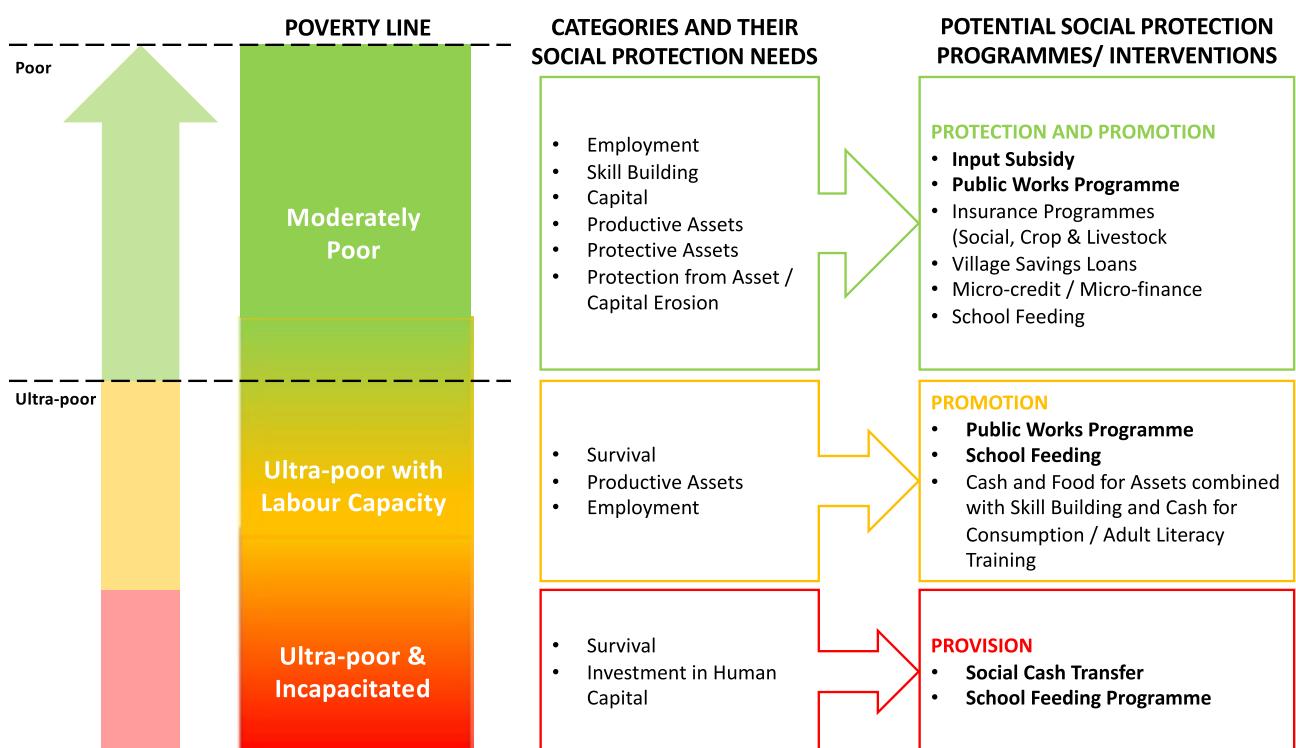


Illustration 3 : Groupes cibles et programmes correspondants¹⁴

13 Malo, M. (2018) Finding Pro-active Features in Labour Market Policies. A Reflection Based on the Evidence. Future of Work Research Paper Series No.8, Geneva: ILO. Voir https://www.ilo.org/global/topics/future-of-work/publications/research-papers/WCMS_650075/lang--en/index.htm (13.05.2024)

14 Les auteurs ont rectifié l'illustration du Programme national de soutien social du Malawi de 2010 sur la base de données de l'UNICEF (2017) et de B. Schubert (2020). Voir https://www.researchgate.net/figure/Malawi-National-Social-Support-Program-2010-Source-Republic-of-Malawi-Ministry-of_fig5_342983127 (20.04.2023)

En outre, elles manquent souvent de main-d'œuvre supplémentaire au niveau du ménage pour pouvoir exercer des activités génératrices de revenus complémentaires ou n'ont pas accès à des mesures de protection sociale (des programmes publics d'emploi, p. ex.) pour lesquelles un surplus de main-d'œuvre est nécessaire. Il est important de comprendre ces caractéristiques pour concevoir des instruments adaptés à ces vulnérabilités et à ces risques spécifiques. Le fait, par exemple, que les programmes publics d'emploi exigent des éventuels bénéficiaires qu'ils se livrent à un travail productif pour obtenir de l'argent ou de la nourriture est certes une mesure favorable d'un point de vue politique,

mais elle n'est pas adaptée aux ménages extrêmement pauvres qui ne disposent pas d'une aide à domicile leur permettant de se libérer pour participer à ce type d'initiative (illustration 3).

Le ciblage est une question clé en matière de protection sociale. Il repose sur l'identification, la sélection et l'enregistrement des bénéficiaires sur la base de critères de qualification spécifiques définissant les personnes éligibles aux prestations. Il existe différents types de ciblage qui vont de la sélection administrative (ciblage géographique, évaluation des moyens ou test indirect de revenus) aux processus communautaires et d'autosélection¹⁵. Le ciblage est une pratique courante dans de nombreux pays à faible revenu car il est considéré comme une méthode peu coûteuse permettant de faire face à des contraintes généralisées en termes de ressources. Les critiques font valoir qu'outre la difficulté que cela représente, il est coûteux d'identifier de manière précise les personnes les plus pauvres. Cette difficulté d'identification a pour effet d'exclure les personnes qui, en théorie, seraient éligibles, ce qui renforce les inégalités. Des approches universelles prévoyant une protection sociale pour tous les membres de la société sont proposées à titre de solution. Dans la pratique, les choix de ciblage impliquent toujours un compromis entre les ressources disponibles pour mettre en œuvre un programme et le niveau de précision de l'identification du groupe cible visé. Cela n'est pas purement technique, mais il s'agit toujours d'une décision politique (boîte à outils 1).

1.1.4 Environnement de protection sociale

1.1.4.1 Acteurs nationaux de premier plan et cadres juridiques

Les institutions étatiques, y compris les ministères et services concernés¹⁶, mettent en œuvre, coordonnent et gèrent les programmes de protection sociale aux niveaux local, régional et national. Sont également concernées les agences spécialisées telles que les administrations nationales de sécurité sociale ou les unités de gestion des risques de catastrophes.

Les **organisations syndicales et patronales** sont souvent des acteurs importants dans le contexte des mesures de protection sociale dans le cadre de l'emploi (dialogue social). Les associations de travailleurs prennent également en compte celles œuvrant dans le secteur informel telles que les syndicats de vendeurs, de travailleurs occasionnels ou de mineurs (au Zimbabwe, p. ex.)

Si la protection sociale est principalement délivrée par des institutions du secteur public, le **secteur privé** joue également un rôle. Les compagnies d'assurance commerciales proposent des solutions de micro-assurance, notamment des assurances sur la vie, la santé ou les récoltes, ou des assurances contre les risques naturels. Avec la numérisation, la conception et la mise à disposition de l'infrastructure

numérique nécessaire à l'administration, à la gestion et à la réalisation des programmes de protection sociale devient progressivement l'apanage du secteur privé. Des entreprises proposent ainsi des solutions de transfert électronique au moyen d'applications bancaires mobiles ou de cartes biométriques, développent des systèmes d'information de gestion numérisés, et offrent des possibilités d'archivage et de stockage des données relatives aux bénéficiaires.

Les **ONG**, y compris les bénévoles et les coopératives, assurent dans une large mesure la fourniture de services, en complément des structures publiques qui sont souvent confrontées à des contraintes humaines, techniques et financières. Elles jouent un rôle de premier plan dans les programmes *cash plus*. Il s'agit de programmes associant les transferts monétaires à des mesures complémentaires telles que des services de vulgarisation, de soutien psychologique et de sensibilisation, des formations techniques et professionnelles ou qui concernent le suivi des conditionnalités dans les programmes de transfert monétaire.

Si, dans certains pays, le droit à la protection sociale est inscrit dans la Constitution, en Afrique du Sud, au Kenya ou au Cambodge, p. ex., un grand nombre de programmes existants dans ce domaine n'ont pas d'ancrage juridique ni institutionnel. Il en résulte de profondes disparités dans la réalisation du droit à la protection sociale, indépendamment des effets d'aubaine et des changements de gouvernement. Au cours des dix dernières années, de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont mis au point des **stratégies de protection sociale nationales** qui donnent des orientations en matière de priorités politiques de sécurité sociale (p. ex. au Kenya ou au Ghana), dont certaines avec le soutien de la DDC, comme en Haïti.

Les politiques et programmes de protection sociale sont généralement assurés et financés par l'État (financement par l'impôt ou à travers des contributions). Dans les pays où la protection sociale est faible et où les ressources sont réduites, les acteurs du développement jouent un rôle important dans le développement et le financement de la protection sociale (*modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale, en particulier le module 10 pour de plus amples informations sur le financement de la protection sociale*).

1.1.4.2 Initiatives et acteurs mondiaux de première importance

Les donateurs bilatéraux, les agences multilatérales et les instituts de financement internationaux ont une influence significative sur la protection sociale dans de nombreux pays. Par le biais d'un soutien financier et technique, ils visent à renforcer les systèmes nationaux de protection sociale, notamment en soutenant l'élaboration de cadres et de stratégies nationaux. Dans de nombreux pays où la protection sociale est une priorité, il existe des groupes de travail nationaux de donateurs au sein desquels les partenaires du développement se réunissent régulièrement afin de coordonner leurs interventions et d'en maximiser la cohérence.

Au cours des dix dernières années, des acteurs nationaux et internationaux du développement ont élaboré leurs stratégies de protection sociale, soulignant le rôle de la protection sociale en tant que nouvelle priorité de développement. L'Allemagne, l'Australie¹⁷, l'Irlande et le

15 Devereux, S. (2021) Targeting. In: Esther Schüring und Markus Löwe (eds) Handbook on Social Protection Systems. Cheltenham: Edgar Elgar. pp.150-162. Voir <https://www.elgaronline.com/display/edcoll/9781839109102/9781839109102.xml> (15.05.2024)

16 Il peut s'agir, entre autres, du ministère du travail ou des affaires sociales (régimes d'assurance officiels, programmes d'assistance sociale), du ministère de l'éducation (alimentation scolaire) et du ministère de la santé (assurance de santé sociale), du ministère de l'agriculture ou du développement durable (alimentation scolaire et travaux publics), du ministère de l'infrastructure (travaux publics) ou du ministère du développement et de la planification (mise en œuvre de nouveaux programmes). Le développement de registres uniques et de systèmes de gestion des informations implique souvent le ministère de l'intérieur, tandis que le financement de la protection sociale relève du ministère des finances.

17 Se reporter à la boîte à outils 1 pour les différentes stratégies de protection sociale nationales.

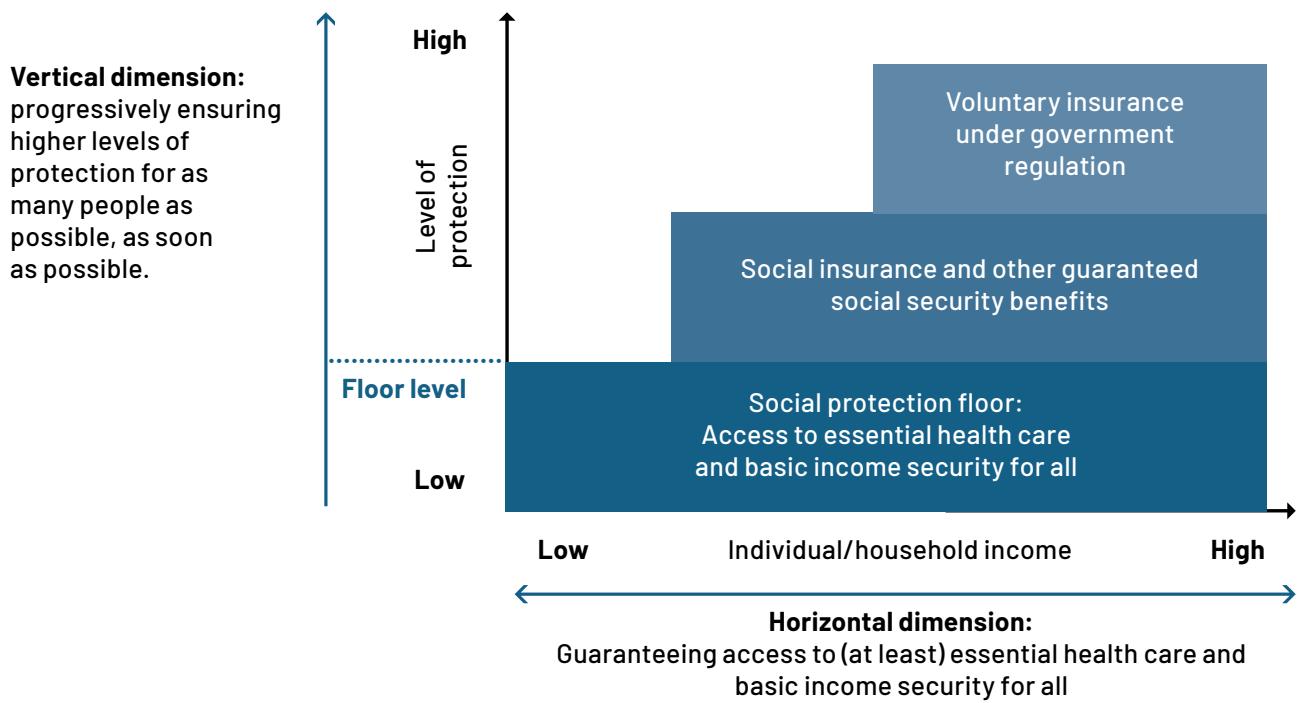


Illustration 4 : The Social Protection Staircase¹⁸

Royaume-Uni¹⁹ se sont beaucoup consacrés à la protection sociale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire²⁰.

Au sein de l'**ONU**, l'Organisation internationale du travail (OIT) détient le mandat principal en matière de protection sociale. Au fil des ans, d'autres organisations des Nations Unies et institutions financières, traditionnellement non impliquées dans la thématique, ont identifié la protection sociale comme un outil politique important pour mettre en avant et faire progresser les objectifs de développement dans le contexte de leurs mandats spécifiques. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)²¹, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)²² et le Programme alimentaire mondial (PAM)²³ ont parallèlement développé leurs propres approches de la protection sociale dans le cadre du concept de socle de protection sociale de l'OIT.

En 2012, l'OIT a formulé la recommandation n° 202 sur les **socles de protection sociale**²⁴, une étape importante qui souligne le rôle clé de la protection sociale dans le développement. Cette recommandation complète la convention n° 102 de 1952²⁵ de l'OIT sur la protection

sociale minimale et plaide en faveur d'un socle de protection sociale minimum pour tous, basé sur quatre risques majeurs du cycle de vie, à savoir la santé, le soutien familial, le chômage et la vieillesse (illustration 4). Il s'agit d'une conséquence directe de la crise financière mondiale de 2008 qui a généré un large consensus politique autour de la protection sociale, reconnaissant son rôle positif dans l'atténuation des pires conséquences sociales et économiques de cette crise.

La **Banque mondiale** est un acteur international important dans le domaine de la protection sociale, notamment en ce qui concerne le financement des programmes dans les pays partenaires²⁶. Depuis les années 2000, elle a développé un ensemble de stratégies dans ce domaine. Dans sa dernière stratégie pour la protection sociale et l'emploi (*Social Protection and Jobs Compass*)²⁷, la Banque mondiale souligne la nécessité de mettre en place progressivement une protection sociale universelle afin d'accroître la résilience, l'égalité et les opportunités pour tous. Le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle (USP) est considéré comme essentiel pour réduire efficacement la pauvreté et encourager une prospérité partagée.

Il existe une série d'initiatives mondiales et régionales visant à renforcer les échanges techniques et le dialogue politique sur la protection sociale.

Compte tenu de l'importance croissante de la protection sociale en tant qu'outil de développement, le G20 a demandé en 2012 la création d'un organe de coordination des donateurs dans ce secteur, ce qui a conduit à la mise en place du **Conseil de coopération interagences pour la protection sociale** (*Social Protection Inter-Agency Cooperation*)

18 Hermann, B. (2017) Social Protection Floors in the Financing for Development Agenda. Document de travail du Bureau du financement du développement (FFDO). Voir https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2017/03/II.A.2-Social-protection-floors-in-FFD_FfDO-working-paper.pdf (15.05.2024)

19 Ces dernières années, le ministère des affaires étrangères et du Commonwealth a récentré et réduit de manière significative son engagement politique et financier dans les activités de protection sociale (stratégie de développement international du gouvernement du Royaume-Uni 2022).

20 DDC (2021) Development Partners Working on Social Protection. Voir <https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/social-protection/Pages/Development-Partners-Social-Protection.aspx> (20.04.2023)

21 UNICEF (2014) Social Protection Strategic Framework. Voir <https://www.ilo.org/media/32046/download> (15.05.2024). En lançant et en pilotant des programmes de protection sociale dans différents pays et en établissant un vaste programme de recherche sur le sujet, l'UNICEF contribue de manière significative au discours mondial sur la protection sociale.

22 FAO (2015) Nutrition and Social Protection. Voir <https://www.fao.org/3/i4819e/i4819e.pdf> (20.04.2023)

23 Stratégie du Programme alimentaire mondial en matière de soutien à la protection sociale (2021). Voir <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000136118/download/> (15.05.2024)

24 R202 – Recommandation n° 202 sur les socles de protection sociale, 2012 : Genève, 101^e session CIT (14 juin 2012). Voir https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en-A?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:3065524,fr:NO (15.05.2024)

25 C102 – Convention n° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. Voir

https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/frf?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312247 (15.05.2024)

26 Markus, M. (2022) Financing Social Protection: Domestic and external options in low-income countries. FES: Bonn. Voir <https://library.fes.de/pdf-files/iez/19401.pdf> (20.04.2023)

27 Banque mondiale (2022) Charting a Course Towards Universal Social Protection. Resilience, Equity and Opportunity for All. Banque mondiale : Washington DC. Voir <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/38031> (20.04.2023)

Board, SPIAC-B). Le SPIAC-B est un groupe d'acteurs du développement de même sensibilité, incluant notamment les Nations Unies, des organisations de la société civile et des laboratoires d'idées, dont le but est de promouvoir la protection sociale comme une priorité majeure du développement aux niveaux international, régional et national. En renforçant la coordination et la collaboration et en encourageant le partage des connaissances, il vise à une plus grande cohérence des différentes approches des donateurs²⁸. Dans la pratique, ce groupe mène des discussions politiques et techniques, exprime des positions communes au moyen de déclarations politiques sur des questions d'actualité touchant à la protection sociale (p. ex. le COVID-19), et réalise des travaux techniques sur des thèmes essentiels de la protection sociale au niveau mondial. Un résultat direct important du SPIAC-B est la mise en place de la plateforme de partage de connaissances et de renforcement des capacités intitulée socialprotection.org.

En 2016, l'OIT et la Banque mondiale ont lancé une initiative conjointe intitulée [partenariat mondial pour la protection sociale universelle](#) (USP 2030). Conformément à l'Agenda 2030 visant à mettre en place des systèmes nationaux de protection sociale pour tous, l'USP 2030 vise à faire progresser l'engagement en faveur de systèmes de protection sociale universelle reposant sur un financement durable et équitable et un large dialogue social. Dans la pratique, l'USP 2030 a des objectifs semblables à ceux du SPIAC-B, mais ses membres, y compris des pays partenaires, sont plus nombreux. Alors que la recherche, le partage de connaissances, les échanges techniques et le soutien aux pays partenaires sont au cœur de son mandat, l'USP 2030 s'est jusqu'à présent principalement engagé dans des activités de lobbying, en grande partie sous l'impulsion des organisations internationales et des États membres²⁹. Avec la pandémie de COVID-19, le réseau a connu un nouvel essor en tant que plateforme et levier pour promouvoir la protection sociale au niveau mondial, y compris les mécanismes de financement durable.

En 2021, le Secrétaire général de l'ONU a lancé l'initiative [Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes](#) en réaction au COVID-19 et aux taux de chômage et pertes de revenus sans précédent ayant résulté de cette crise³⁰. En réunissant les États membres, les institutions financières internationales, les partenaires sociaux, la société civile et le secteur privé, il vise à aider les pays à accélérer leurs réformes en vue de créer des emplois productifs, notamment dans l'économie verte, l'économie numérique et l'économie des services à la personne, et à étendre la couverture de la protection sociale à ceux qui en sont exclus jusqu'à présent, conformément aux

Socialprotection.org

Socialprotection.org est une plateforme en ligne gratuite, sans affiliation, constituée de membres, pour l'échange de connaissances et le renforcement des capacités en matière de protection sociale, avec un accent particulier sur les pays en développement. Elle offre un accès direct aux ressources d'apprentissage les plus récentes, y compris des webinaires réguliers et des formations en ligne sur la protection sociale et elle est ouverte aux praticiens de la protection sociale, aux décideurs politiques, y compris aux organisations donatrices, aux groupes de réflexion et aux instituts de recherche.

priorités et aux plans de développement nationaux³¹³². Cela permettra de mieux gérer et anticiper les transitions majeures en cours, sur les plans social, environnemental et économique³³.

Le [Forum de dialogue politique sur la protection sociale et le développement](#) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a débuté en 2020. Il se concentre sur la mise en place de mécanismes de protection sociale qui répondent aux divers besoins des travailleurs informels dans le domaine de l'emploi informel³⁴.

Le [Cash Learning Partnership \(CALP\) Network](#) est un réseau mondial qui compte plus de 90 organisations opérant dans la politique, la pratique et la recherche en matière d'assistance sous forme d'espèces et de bons (CVA) et, plus généralement, l'aide financière. Au cours des dernières années, le réseau s'est de plus en plus investi dans le débat sur l'établissement d'un lien entre l'aide humanitaire en espèces et en bons d'achat et les programmes de protection sociale en contexte de crise. La DDC est un partenaire de longue date de ce réseau. En tant que membre du [groupe de travail SPIAC-B sur le lien entre l'aide humanitaire \(en espèces\) et la protection sociale](#) (anciennement sous-groupe de travail du « Grand compromis » sur la protection sociale), le CALP Network mène des recherches dans ce domaine, produit des outils de renforcement des capacités et fournit un soutien technique pour coordonner les différents acteurs.

28 SPIAC-B (2012) Social Protection Interagency Board. Voir <https://www.ilo.org/newyork/at-the-un/social-protection-inter-agency-cooperation-board/lang--en/index.htm> (20.04.2023)

29 Ses membres actuels sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, le Cap-Vert, Djibouti, la Finlande, la France, l'Indonésie, le Mexique, le Paraguay, le Togo (pour ce qui est des États) ; FTUDC, Coalition mondiale pour les sociétés de protection sociale, HelpAge International, Humanité et inclusion, Conseil international pour la protection sociale, CSI, Save the Children, WSM, Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation (*Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing*, WIEGO), Oxfam (société civile et partenaires sociaux) ; Union africaine, CISS, Commission européenne, FAO, BID, OIT, AISS, OCDE, CIP-PNUD, CESAP-ONU, UNICEF, Banque mondiale (pour ce qui est des organisations internationales et régionales).

30 L'initiative englobe le système des Nations Unies, la Banque mondiale, les institutions de financement du développement, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs.

31 Elle repose sur trois piliers reliés entre eux : (1) le développement, au niveau national, de politiques et de stratégies intégrées et coordonnées en matière d'emploi et de protection sociale, (2) la mise en place de cadres de financement nationaux intégrés mettant en commun les ressources nationales et internationales publiques et privées pour investir dans la protection sociale universelle et dans des interventions en faveur de l'emploi inclusives, respectueuses de l'environnement et de l'égalité des sexes, (3) l'amélioration de la coopération multilatérale en matière d'emploi et de protection sociale, y compris avec les institutions financières internationales (Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes). Voir <https://unglobalaccelerator.org/fr/homepage>

32 Global Accelerator (2022) Frequently Asked Questions. Voir https://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/WCMS_868097/lang--en/index.htm (20.04.2023)

33 OIT (2022) ILO calls for universal social protection, wage support for low-income households. Déclaration du directeur général de l'OIT Gilbert F. Houngbo devant le Comité monétaire et financier international du FMI le 14.10.2022. Voir https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/ilo-director-general/statements-and-speeches/WCMS_857901/lang--en/index.htm (04.06.2023)

34 Première réunion du Dialogue politique sur la protection sociale et le développement (2020) : Extending Social Protection to Informal Economy Workers, résumé de la discussion qui s'est tenue les 27 et 28 octobre 2020, OCDE. Voir <https://www.oecd.org/dev/inclusive-societies-development/Summary-Report-PD-SPD-nov2020.pdf> (16.05.2024)

1.2 Pourquoi une protection sociale ?

1.2.1 Objectifs et couverture de la protection sociale

Pendant longtemps, la protection sociale a été considérée comme un produit de luxe, que seuls les pays à revenu élevé pouvaient s'offrir. Au cours des trois dernières décennies, il est apparu que la protection sociale joue un rôle dans la réduction de la pauvreté et la croissance économique. La récente pandémie de COVID-19 a placé la protection sociale dans la liste des principales priorités politiques dans le monde entier, mettant en lumière le rôle de cette dernière dans la gestion des chocs sociaux et économiques et dans la construction de sociétés résilientes en permettant aux individus, aux ménages et aux économies de se rétablir plus rapidement³⁵.³⁶

transferts monétaires permettent non seulement aux individus et aux ménages de se prémunir contre les risques, mais ils constituent aussi un investissement dont l'impact est démultiplié en relevant le pouvoir d'achat et en améliorant les capacités de production. La protection sociale rend les bénéficiaires moins enclins à prendre des risques et réduit le recours à des stratégies d'adaptation négatives, telles que l'absentéisme scolaire, le travail des enfants, la traite d'enfants ou la réduction des dépenses de santé. Elle réduit la vulnérabilité économique et sociale et accroît la résistance aux chocs.

La protection sociale a un impact positif sur la sécurité alimentaire et favorise une nutrition adéquate. Elle améliore les résultats scolaires, en particulier chez les femmes et les filles. Les transferts monétaires

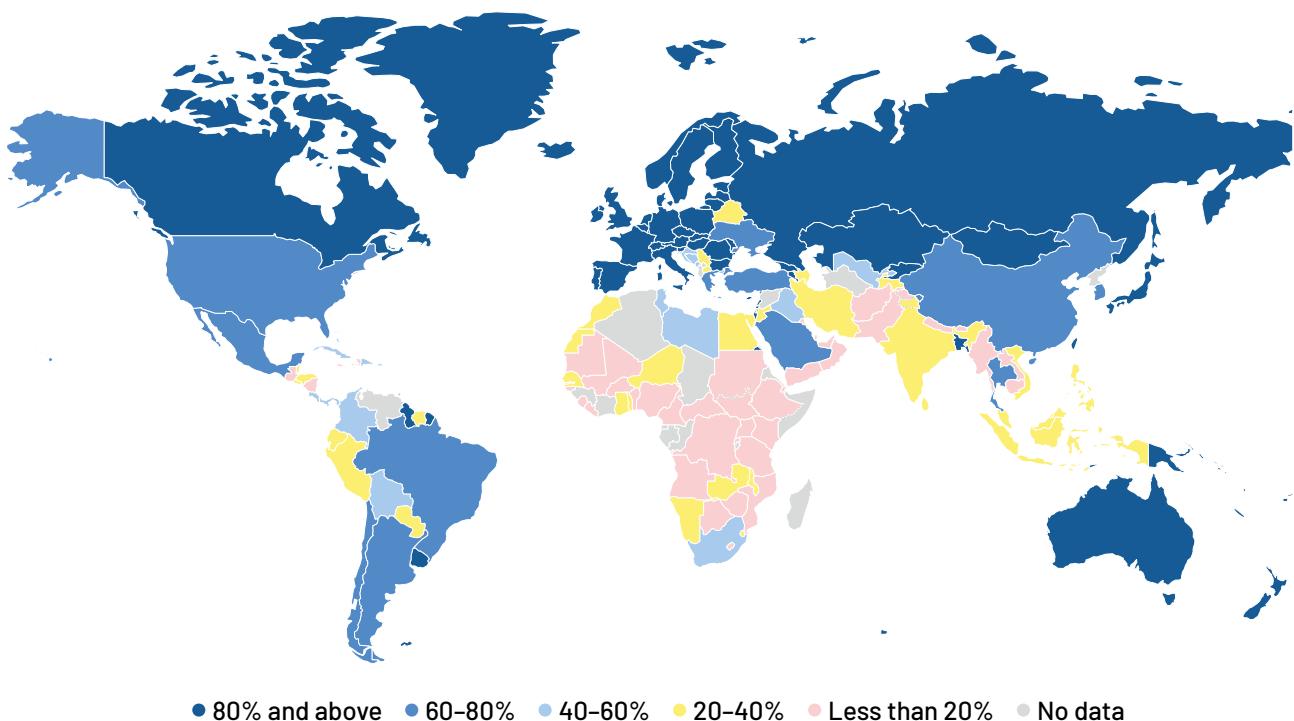


Illustration 5 : Proportion de la population bénéficiant d'une protection sociale³⁶

La protection sociale est un outil majeur pour lutter contre les inégalités croissantes et la pauvreté en redistribuant les ressources en faveur des populations les plus vulnérables et en leur permettant de participer au développement économique de leur pays dans une perspective durable et inclusive. En aidant les ménages à équilibrer leur consommation, la protection sociale réduit l'insécurité des travailleurs et stabilise la croissance économique. Les personnes évoluant au sein de l'économie informelle, qui représentent plus de 60 % des travailleurs dans le monde, sont également concernées. La plupart du temps, celles-ci ne bénéficient d'aucune couverture sociale et ne sont bénéficiant d'aucune protection au regard du droit du travail (chap. 2.2.3)³⁷. Les

sont associés à une réduction des comportements à risque (grossesses précoces, VIH/SIDA, toxicomanie), ainsi qu'à une amélioration des résultats en matière de santé, en particulier chez les enfants. Les bénéficiaires de la protection sociale ont une vision plus positive de la vie et sont plus productifs sur le plan économique³⁸.

Toutefois, seuls 46,9 % de la population mondiale sont effectivement couverts par au moins un mécanisme de protection sociale. Les 53,1 % restants, soit 4,1 milliards de personnes, ne bénéficient d'aucune couverture. Les taux de couverture régionaux mettent en

³⁵ Gentilini, U., Almenfi, M., Okamura, Y. et al. (2022). Social Protection and Jobs Responses to COVID-19 : A Real-Time Review of Country Measures. Washington, DC : Banque mondiale. Voir <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37186> (20.04.2023)

³⁶ ibid.

³⁷ OIT (2018) Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique,

troisième édition. Voir <https://www.ilo.org/fr/publications/femmes-et-hommes-dans-leconomie-informelle-un-panorama-statistique>

³⁸ Tirivayi, N., Waidler, J. and Otchere, F. (2021) Cash transfers: Past, present and future. Evidence and lessons learned from the Transfer Project. Florence : Bureau de recherche de l'UNICEF. Voir <https://www.unicefchildrenandadois.org/sites/default/files/2022-01/cash-transfers-evidence-and-lessons-from-the-transfer-project-research-brief.pdf> (14.06.2024)

évidence de grandes disparités : en Europe ainsi qu'en Asie centrale et dans les Amériques, 83,9 % et 64,3 % de la population respective bénéficient d'une couverture, tandis que l'Asie et le Pacifique (44,1 %), les États arabes (40 %) et surtout l'Afrique (17,4 %) enregistrent des pourcentages bien en deçà de la moyenne mondiale. La majorité des personnes qui ne sont couvertes par aucun mécanisme de protection sociale appartiennent aux groupes de population les plus vulnérables, à savoir les femmes, les travailleurs de l'économie informelle, les migrants et les personnes déplacées de force, ainsi que d'autres groupes marginalisés³⁹.

Le faible degré de couverture est associé à un important déficit de financement ou à un investissement insuffisant dans la protection sociale. Les pays consacrent en moyenne 12,9 % de leur PIB (hors santé) à la protection sociale. Il existe toutefois de fortes disparités régionales. Ainsi, les pays à revenu élevé consacrent en moyenne 16,4 % de leur PIB à la protection sociale, contre quelque 8 % pour les pays à revenu intermédiaire supérieur, 2,5 % pour les pays à revenu intermédiaire inférieur et 1,1 % seulement pour les pays à faible revenu, soit près de 14 fois moins que les pays à revenu élevé⁴⁰.

1.2.2 Fonctions essentielles de la protection sociale

La protection sociale revêt quatre fonctions essentielles distinctes, qui montrent comment les mesures de protection sociale aident les personnes à minimiser les risques et les vulnérabilités auxquels elles sont confrontées.

Prévention : la protection sociale permet d'éviter que des personnes tombent dans la pauvreté, en réduisant les risques en amont (*ex ante*) ou en les atténuant lorsqu'ils se manifestent (*ex post*). Les mécanismes de l'assurance-maladie ou de l'assurance-vieillesse ainsi que les programmes publics d'emploi ou de diversification des moyens de subsistance sont quelques exemples de la forme que peuvent prendre les mesures de prévention. En aidant les gens à mieux résister aux chocs, les mesures de protection sociale leur permettent d'éviter de recourir à des stratégies de substitution négatives, telles que la vente de leurs moyens de production, la déscolarisation de leurs enfants ou le renoncement aux soins de santé.

Protection : la protection sociale aide les gens à se protéger lorsqu'un risque survient, en contribuant à régulariser la consommation et à préserver tant le capital humain que les moyens de subsistance. Les transferts sociaux en espèces et en nature pour les familles ou

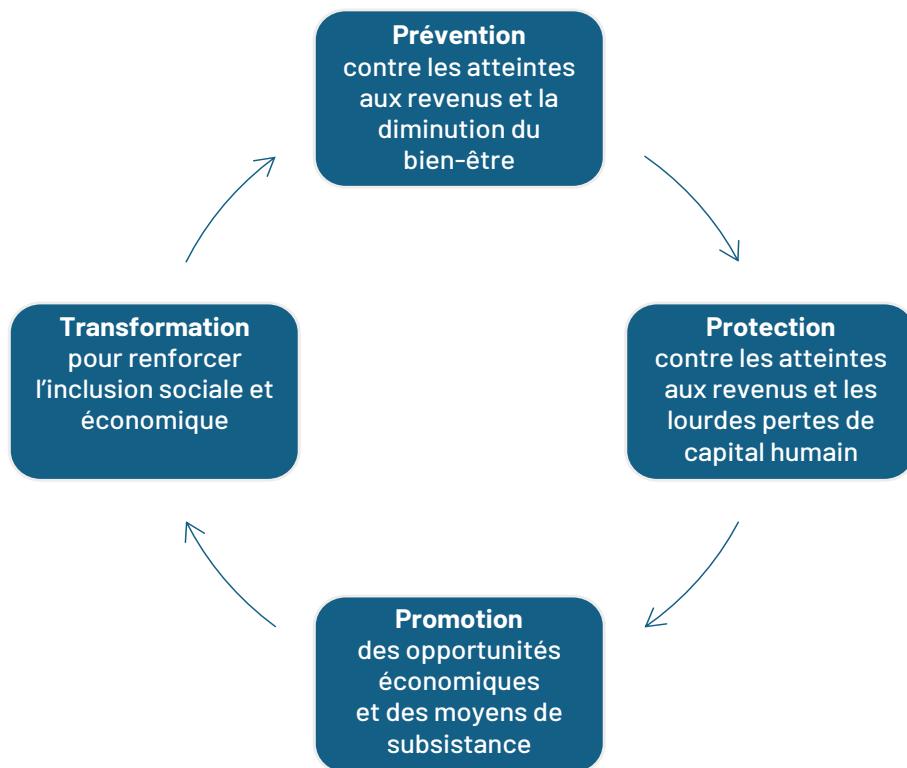


Illustration 6 : Fonctions essentielles de la protection sociale⁴¹

les ménages extrêmement pauvres, les programmes publics d'emploi, les bons alimentaires et les programmes de repas scolaires en sont quelques illustrations.

Promotion : la protection sociale a un rôle stimulateur dans l'amélioration des revenus et la stabilisation des moyens de subsistance. Elle a un effet catalyseur sur les économies locales au sens où elle crée de nouvelles perspectives économiques et contribue à améliorer les moyens de subsistance.

39 OIT (2022) Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022. Genève : OIT. Voir <https://www.ilo.org/fr/publications/flagship-reports/rapport-mondial-sur-la-protection-sociale-2020-2022-la-protection-sociale> (20.04.2023)

40 OIT (2022) Rapport mondial sur la protection sociale. Genève : OIT. Voir <https://www.ilo.org/fr/publications/flagship-reports/rapport-mondial-sur-la-protection-sociale-2020-2022-la-protection-sociale> (20.04.2023)

41 Devereux, S., Sabates-Wheeler, R. (2004) Transformative Social Protection, (IDS) Working Paper 23. Sussex : Institute of Development Studies. Voir <https://www.ids.ac.uk/download.php?file=files/dmfile/Wp232.pdf> (20.04.2023)

Transformation : la protection sociale aide les femmes et les hommes à transformer leurs moyens de subsistance grâce à des mesures visant à combattre l'exclusion et les inégalités structurelles de nature économique, sociale ou politique aux fins de renforcer l'inclusion sociale, l'équité, l'autonomisation et les droits. Cet aspect touche en particulier aux dimensions du développement fondées sur les droits, la transparence et la responsabilité sociale, ainsi que sur les lois sur le travail ou les lois contre les discriminations.

Dans les faits, ces dimensions de la protection sociale (illustration 6) sont indissociables. En général, les mécanismes sont de nature pluridimensionnelle. Les transferts en espèces, par exemple, ont une fonction protectrice : ils aident les gens à répondre à leurs besoins immédiats en équilibrant leur consommation. De même, ils ont un rôle moteur

important, en stimulant les économies locales et en contribuant au développement de petites entreprises.

1.2.3 La protection sociale dans l'Agenda 2030

La protection sociale a une incidence sur de multiples facteurs d'exclusion et de privation. À ce titre, elle joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable. La protection sociale contribue directement et indirectement à l'accomplissement de toute une série d'ODD et des cibles qui leur sont associées :



La protection sociale contribue directement à la réalisation des objectifs suivants :

- 1.3. Mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que d'ici à 2030, une part importante des personnes pauvres ou vulnérables en bénéficient.
- 3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.
- 5.4. Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- 5.a ...accès à la propriété et au contrôle des terres...et aux services financiers...
- 8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 10.4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.



La protection sociale contribue indirectement à la réalisation des objectifs suivants :

2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition grâce à la mise en place de régimes de transferts sociaux réguliers et fiables.
4. Garantir une éducation inclusive et de qualité pour tous en fournissant aux familles et aux étudiants les ressources nécessaires pour accéder à l'éducation.
- 13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
16. Promouvoir l'avènement de sociétés inclusives et renforcer le contrat social, afin de contribuer à la paix et à la stabilité.⁴³

Tableau 1 : Protection sociale et objectifs de développement durable⁴²

42 OIT (2015) SDG Note Social Protection. Genève : OIT. Voir https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/genericdocument/wcms_561758.pdf (20.04.2023)

43 L'ODD 16 n'a pas d'indicateur de développement durable spécifique qui reflète le lien entre la protection sociale et la cohésion sociale d'une part, la paix, la justice et l'existence d'institutions efficaces d'autre part

1.3 Importance de la Protection Sociale pour la DDC

La DDC traite le thème de la protection sociale avant tout comme une question transversale visant à renforcer les résultats obtenus dans ses différents domaines thématiques. Elle applique les quatre piliers de la protection sociale conformément à l'énoncé du chapitre 1.1.2. Elle soutient également le renforcement des systèmes de protection sociale et de gouvernance. Deux domaines thématiques sont particulièrement importants pour la DDC en matière de protection sociale : la gouvernance et l'aide d'urgence, la reconstruction et la protection. Le caractère transversal de la protection sociale illustre le rôle de passerelle que celle-ci est appelée à jouer entre les différents thèmes et secteurs, soulignant ainsi la nécessité d'une collaboration accrue.

1.3.1 Contribution de la protection sociale au traitement des thèmes prioritaires de la DDC

Les domaines dans lesquels la DDC se mobilise le plus activement pour mettre en œuvre la dimension transversale de la protection sociale sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation de base et la formation professionnelle, le développement du secteur privé et les services financiers, ainsi que la réduction des risques de catastrophe⁴⁴.

Agriculture et sécurité alimentaire

La protection sociale a un impact positif sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier chez les femmes et les filles. Elle améliore la sécurité alimentaire et la nutrition des femmes enceintes et des enfants en bas âge (durant les 1000 premiers jours). Il s'agit d'un catalyseur important pour la production et la main-d'œuvre agricoles. Les transferts en espèces ont une influence bénéfique sur l'achat d'actifs agricoles et permettent aux bénéficiaires de diversifier leur portefeuille de revenus grâce à de petits investissements, souvent dans le secteur non agricole. Ils ont un impact positif sur les marchés locaux en entraînant une augmentation du pouvoir d'achat. Les transferts d'actifs ou les programmes *cash plus* ont un effet indirect favorable sur la création d'emplois tout au long de la chaîne d'approvisionnement (épargne et prêts, microcrédit, compétences et diversification des moyens de subsistance). Les mécanismes d'assurance agricole protègent les moyens de subsistance et augmentent la résilience.

La DDC soutient divers mécanismes d'assurance agricole, afin d'atténuer l'impact des risques liés au climat et d'accroître la résilience (p. ex. l'engagement de la DDC dans la Capacité africaine de gestion des risques [African Risk Capacity, ARC] ou l'Initiative en faveur de la résilience des communautés rurales, 4R) (*modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale, en particulier le module 3 pour plus d'informations sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la protection sociale*).

Éducation de base et formation professionnelle

Les mesures de protection sociale, y compris les transferts conditionnels en espèces, les bourses d'études et les chèques scolaires, ainsi que

les transferts en nature (alimentation scolaire et rations à emporter), jouent un rôle important dans l'amélioration de l'accès à l'éducation et permettent aux personnes qui bénéficient de ces mesures d'éviter un décrochage scolaire et de mener leurs études à terme. Elles aident les familles à assumer les frais accessoires pour que les enfants puissent être scolarisés, qu'ils fréquentent l'école plus régulièrement et obtiennent de meilleurs résultats scolaires. Cela revêt une importance particulière pour les filles, pour lesquelles les taux de fréquentation scolaire et d'achèvement des études sont plus faibles. L'éducation a des effets positifs sur la santé, y compris en termes de violence fondée sur le genre, de mariages précoces et forcés et de grossesses précoces. Elle constitue l'un des principaux moteurs de la croissance économique, car elle ouvre l'accès au monde du travail, ce qui est particulièrement important pour les jeunes, les pauvres, ainsi que les femmes et les filles, qui souffrent de diverses formes d'exclusion (voir ci-dessous).

La DDC soutient des programmes d'alimentation scolaire dans divers pays, notamment au Rwanda et en Somalie, par l'intermédiaire du Partenariat mondial pour l'éducation (*Global Partnership for Education, GPE*) (*modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale, en particulier le module 4 pour plus d'informations sur la protection sociale dans le contexte de l'éducation, de l'emploi et du développement du secteur privé*).

Emploi, revenus et inclusion financière

Les mesures prises en lien avec le marché du travail permettent de maintenir la productivité des travailleurs en leur offrant un revenu de substitution en cas de chômage ou lors de la recherche d'un emploi. Fondées sur la formation professionnelle ou des mesures de conseil, elles soutiennent activement la formation du capital humain, avec des résultats positifs sur la productivité et l'employabilité des travailleurs dans l'économie formelle et informelle (p. ex. modèles de progression ou programmes *cash plus*). L'assurance est à la fois un instrument de protection sociale et un service financier. Les produits comprennent aussi bien des assurances individuelles, telles que des assurances sur les intrants ou les actifs productifs, que des solutions reposant sur des fonds plus larges visant à atténuer les risques liés au climat et à protéger les investissements et les emplois productifs. Ils augmentent la résilience des bénéficiaires, en veillant à ce que ceux-ci ne recourent pas à des stratégies d'adaptation négatives, telles que la liquidation d'actifs, et en leur permettant de maintenir leur productivité⁴⁵. Les mesures passives du marché du travail comportent également une dimension juridique. L'adoption de lois sur le travail, la mise en œuvre de politiques de salaire minimum et la garantie des droits et des avantages découlant de la sécurité sociale permettent d'instaurer des conditions de travail décentes et contribuent à créer de meilleures perspectives d'emploi pour tous, migrants inclus⁴⁶. Les systèmes financiers jouent un rôle clé dans la fourniture de prestations sociales, généralement par le truchement de comptes bancaires ou de services bancaires mobiles, distributeurs de billets et cartes de paiement inclus. Les services finan-

⁴⁴ Liste complète des thèmes de la coopération internationale suisse : Thèmes de la DDC (2023). Voir <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/themes-ddc.html> (20.04.2023)

⁴⁵ DDC (2021) SDC Financial Sector Development Guidance. Berne : DDC. Voir <https://www.shareweb.ch/site/EI/Documents/Topics/ED%20Handbook/SDC%20Financial%20Sector%20Guidance%202021.pdf> (20.04.2023)

⁴⁶ DDC (2021) Aborder le travail décent au sein de la coopération internationale. Voir https://www.shareweb.ch/site/EI/Documents/Topics/World%20of%20Work/Input_Paper_Decent%20Work_final_fr.pdf (20.04.2023)

ciels (systèmes d'épargne et de prêt) sont des mesures complémentaires importantes dans le cadre des programmes *cash plus*, puisqu'ils permettent aux bénéficiaires de sortir progressivement et durablement de la pauvreté et d'accroître leur résilience⁴⁷.

La DDC soutient les mesures actives du marché du travail, y compris le développement de la formation et des compétences professionnelles dans l'économie formelle et informelle. Ces initiatives se concentrent spécifiquement sur les populations les plus vulnérables telles que les minorités ethniques, les jeunes et les femmes, par exemple en Albanie ou au Népal (*modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale, en particulier le module 4 pour plus d'informations sur la protection sociale dans le contexte de l'éducation, de l'emploi et du développement du secteur privé*).

Santé

Les femmes et les filles pauvres ainsi que les personnes marginalisées sont celles qui souffrent le plus d'un accès inégal aux soins de santé. Les régimes d'assurance-maladie, les transferts conditionnels en espèces ou les exonérations de frais constituent d'importants mécanismes financiers, qui permettent aux personnes de bénéficier des services dont elles ont besoin sans risquer de tomber dans la pauvreté ou d'être confrontées à des difficultés financières. Au-delà des mécanismes de financement de la santé, la protection sociale influence directement et indirectement un large éventail de résultats en matière de santé. Les programmes d'aide sociale, tels que les transferts en espèces ou les programmes publics d'emploi, ont un impact positif sur la nutrition et la diversité alimentaire, sur la mortalité néonatale, infantile et maternelle ainsi que sur la santé mentale. Ces programmes ont des effets positifs sur un grand nombre de déterminants sociaux de la santé tout au long du cycle de vie (productivité et bien-être économique, résultats scolaires, cohésion sociale, participation civique et autonomisation des femmes).

La DDC dispose d'une longue expérience dans la promotion des mécanismes de financement de la santé (p. ex. en Tanzanie) et dans le soutien au développement de logiciels libres pour gérer les programmes de protection sociale en matière de santé (p. ex. OPEN-IMIS) (*modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale, en particulier le module 5 pour plus d'information sur la santé et la protection sociale*).

Égalité des genres et inclusion

La protection sociale est un outil puissant pour lutter contre les inégalités de genre et la pauvreté sexospécifique, qui touchent principalement les femmes et les filles. Elle renforce l'autonomie économique des femmes et a un impact positif sur les filles et les femmes en termes d'éducation et d'apprentissage, de nutrition, de santé et d'inclusion financière. Associée à des mesures complémentaires telles que des mesures de santé, des formations professionnelles ou des mesures productives, la protection sociale peut aider les femmes à développer leur potentiel économique et à utiliser leurs ressources de manière significative et durable. Les politiques de protection sociale menées en faveur des femmes et des jeunes filles ont un important pouvoir

transformateur, qui renforce la position sociale et le pouvoir de négociation des femmes. Elles contribuent à réduire le travail des enfants, les mariages précoces et forcés, la violence fondée sur le genre et les grossesses précoces.

L'égalité des genres en matière de protection sociale a été abordée en tenant compte de divers instruments de protection sociale, tels que le développement de compétences et de qualifications professionnelles sensibles au genre au Laos, l'initiative d'accès à l'assurance A2ii ou l'amélioration des perspectives d'emploi pour les femmes en Albanie (*modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale, en particulier le module 8 pour plus d'informations sur le genre et la protection sociale*).

1.3.2 Les principes d'engagement de la DDC et leur corrélation avec la protection sociale

La protection sociale est intrinsèquement liée aux principes fondamentaux régissant les activités de la DDC, avec lesquels elle interagit (parallèlement aux liens thématiques décrits ci-dessus) : d'une part, la protection sociale contribue à concrétiser ces principes ; d'autre part, ces principes guident la DDC dans la mise en œuvre des instruments de protection sociale.

Ne laisser personne de côté (NLPC)

La DDC considère la stratégie NLPC comme un principe essentiel pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale. Ce principe guide le travail de la DDC dans tous les secteurs et domaines thématiques, assurant ainsi le caractère inclusif et durable des programmes qu'elle élabore. Il recouvre également la protection sociale, que la DDC, fidèle à sa ligne politique, conçoit comme un investissement sur le long terme dans la société : elle permet, d'une part, de renforcer et de stimuler une croissance économique transformatrice et la cohésion sociale en période de prospérité et, d'autre part, d'atténuer les effets négatifs en période de crise. Cet élément est particulièrement important pour les groupes et les individus marginalisés, qui sont exclus du développement durable et ne bénéficient pas d'un niveau de vie suffisant⁴⁸.

Approche basée sur les droits de l'homme (ABDH)

La DDC s'emploie avec détermination à défendre et à promouvoir les droits de l'homme dans toutes ses actions⁴⁹. Les principes clés de l'approche fondée sur les droits de l'homme (non-discrimination, inclusion, participation, transparence et responsabilité) s'appliquent également aux activités menées dans le domaine de la protection sociale, en cherchant à conférer plus d'autonomie aux titulaires de droits et à renforcer les capacités des acteurs assujettis à des obligations. Il importe dès lors que les mesures de protection sociale soient dotées d'un financement adéquat et conçues de manière à ce que les bénéficiaires

47 DDC (2021) SDC Financial Sector Development Guidance. Berne. Voir <https://www.shareweb.ch/site/ED%20Handbook/SDC%20Financial%20Sector%20Guidance%202021.pdf> (20.04.2023)

48 DDC (2018) Document d'orientation de la DDC visant à ne laisser personne de côté. Berne : DDC. Voir https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/leave-no-one-behind/Shared%20Documents/sdc-guidance-leave-no-one-behind_FR.pdf (20.04.2023)

49 DDC (2018) Directives de la DDC sur les droits de l'homme dans le développement et la coopération. Voir https://www.collaboration.eda.admin.ch/fr/Documents/SDC%20Guidance%20on%20Human%20Rights%20in%20Development%20and%20Cooperation_FR.pdf

(en tant que détenteurs de droits) puissent émettre des contestations au moyen de mécanismes de réclamation et de recours bien établis.

Égalité des genres

L'exclusion et la discrimination sont le résultat de structures de pouvoir profondément enracinées et de mentalités qui se traduisent par des politiques et des comportements tendant à pérenniser les inégalités existantes. L'égalité entre hommes et femmes est un principe clé que la DDC applique à tous ses programmes. La protection sociale inclusive consiste à concevoir des programmes accessibles et inclusifs pour tous, en particulier pour les femmes et les filles, afin de leur permettre d'exercer pleinement leur droit à une protection sociale. Composée de deux volets, l'approche transformative adoptée par la DDC en matière de genre s'attache à promouvoir l'égalité des sexes en tant que thème transversal en proposant des mesures ciblées pour surmonter les obstacles structurels, répondre aux besoins spécifiques des femmes et s'attaquer aux causes des vulnérabilités liées à leur rôle en matière de reproduction⁵⁰. La protection sociale a un impact positif sur les résultats en matière de genre, en contribuant notamment à l'autonomisation sociale et économique des femmes. Des mesures de protection sociale différencierées par genre (p. ex. le développement de programmes de soins de santé sexospécifiques) permettent de renforcer les résultats tant pour les femmes que pour les hommes.

Gouvernance

La gouvernance est au cœur de toutes les activités de la DDC, qui lui reconnaît un important rôle de levier pour induire la transformation systémique nécessaire au développement durable et à l'obtention de résultats pérennes. La gouvernance transversale comprend une approche systémique des défis du développement du point de vue des structures, des processus et des acteurs, la mise en pratique des principes de bonne gouvernance et l'adoption d'une approche politique prenant en compte les dimensions sous-jacentes du pouvoir ainsi que les règles et normes formelles et informelles (« réfléchir et agir dans une perspective politique »)⁵¹. Ces aspects sont particulièrement importants en matière de protection sociale, car l'élaboration de solutions efficaces n'est possible qu'en présence de bases légales, administratives et opérationnelles qui reflètent le contexte local et prennent en compte les dynamiques de pouvoir locales. La DDC contribue à la mise en place et au renforcement de systèmes de gouvernance favorisant un accès équitable aux services de base et à la protection sociale pour tous, dans un esprit de responsabilité, de non-discrimination et de transparence.

1.3.3 Renforcer la cohérence des systèmes de protection sociale : la valeur ajoutée de la Suisse

Grâce à l'approche de la DDC, fondée sur des principes, ancrée localement et visant le long terme, la Suisse peut apporter une valeur ajoutée en matière de protection sociale, notamment concernant la gouvernance et le renforcement des systèmes en place. Ce dernier volet représente un premier aspect clé de l'action de la DDC dans le domaine de la protection sociale : l'évaluation indépendante de son engagement en la matière⁵² a montré que, dans le cadre de ses programmes de gouvernance, la DDC contribue de manière significative à améliorer et à renforcer les systèmes de protection sociale, en les rendant plus efficaces, plus efficaces et plus transparents.

Le lien entre aide humanitaire et protection sociale constitue un deuxième aspect clé. En tant qu'institution, la DDC cherche en effet à mettre en lien les expériences réalisées dans différents domaines et les différents instruments (p. ex. aide humanitaire, développement et promotion de la paix). Comme le montrent les actuelles réflexions sur le lien entre protection sociale et aide humanitaire en contexte de crise, la protection sociale peut jouer ce rôle de trait d'union. À l'avenir, le débat sur la réponse à donner aux chocs ayant des effets à grande échelle est appelé à prendre de l'ampleur. La Suisse doit donc se doter d'une vision claire sur ce nexus, et trouver comment mieux articuler protection sociale et aide humanitaire (en espèces).

1.3.3.1 Renforcer les systèmes de protection sociale et la gouvernance

Sur le plan opérationnel, le renforcement des systèmes existants est un élément clé des programmes. Les mesures portent sur les dimensions juridiques, institutionnelles, financières et opérationnelles, et notamment la gestion des données et le monitoring et l'évaluation des activités. Pour assurer le financement des dispositifs et garantir un accès équitable aux prestations auxquelles tout un chacun a droit, il faut développer des cadres réglementaires et des stratégies idoines. L'accès à la protection sociale peut être grandement facilité et les services peuvent être plus efficaces et transparents grâce aux éléments suivants : institutions solides et personnel spécialisé compétent, systèmes intégrés de gestion des informations et des registres de bénéficiaires, procédures de sélection et d'enregistrement efficaces (ciblage), et mécanismes de paiement et de distribution rationalisés (tableau 2). La bonne gouvernance constitue un facteur clé pour une protection sociale plus responsable, transparente, inclusive et adaptée aux besoins locaux. Mieux coordonner et intégrer à large échelle les programmes de protection sociale et les structures de mise en œuvre permet d'améliorer durablement les performances des systèmes, y compris en contexte de crise (boîte à outils 1, section consacrée à la gouvernance).

Une gouvernance efficace repose sur une bonne gestion financière et dispose d'une marge de manœuvre fiscale permettant de financer durablement le régime de protection sociale (boîte à outils 1, section consacrée au financement). Le droit à la protection des données et à la vie privée revêt une importance particulière dans le contexte de la protection sociale, notamment face à la numérisation à grande échelle des systèmes de gestion des données et des modalités de paiement (tableau 2).

⁵⁰ Point focal Genre CR (2015) Égalité homme-femme à la DDC : lignes stratégiques et priorités thématiques 2015-2018. Voir [https://www.shareweb.ch/site/PGE/DocumentsGender/SDC%20Governance%20Guidance%20Fr%202010128%20Web.pdf#search=gouvernance%20DDC%20shareweb](https://www.shareweb.ch/site/PGE/DocumentsGender/Lignes%20strat%C3%A9giques%20DDC%20-%20Egal%20hommes%20et%20femmes%2015-2018.pdf#search=genre%20ddc%20strat%C3%A9giques) (24.04.2023)

⁵¹ DDC (2020) Directives de la DDC en matière de gouvernance. Voir <https://www.shareweb.ch/site/PGE/DocumentsGovernance/SDC%20Governance%20Guidance%20Fr%202010128%20Web.pdf#search=gouvernance%20DDC%20shareweb> (24.04.2023)

⁵² DDC (2019) Independent Evaluation of SDC's Performance in Social Protection 2013-2017. Voir <https://www.aramis.admin.ch/Texte/?ProjectID=45248&Sprache=en-US> (06.06.2023)

Tableau 2 : Système critique et processus de gestion en matière de protection sociale⁵³

Institutions et personnel spécialisé	Assurer le bon fonctionnement des opérations (compétences et capacités individuelles, capacités humaines et opérationnelles)
Documents opérationnels avec règles de fonctionnement détaillées du programme	Guider les personnes chargées de l'administration
Mécanismes de reddition des comptes	Assurer que le gouvernement, les responsables de programme et les administrateurs rendent compte de leur travail
Systèmes de paiement	Garantir l'accès aux transferts de fonds
Système de gestion des données informatisé	Assurer une prestation de services plus efficiente et plus efficace en faveur des bénéficiaires et accroître la responsabilité et la transparence
Systèmes de monitoring et d'évaluation	Adapter et développer les systèmes de manière flexible afin de favoriser l'accès aux services et d'augmenter le nombre de bénéficiaires
Gestion financière	Assurer des résultats durables ainsi que la viabilité financière des systèmes

53 DAES de l'ONU et OIT (2021) Global research on governance and social protection. Genève : DAES/OIT. Voir https://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2021/04/Global-overview_SP-Governance.pdf

Le renforcement des systèmes a été abordé dans le cadre de divers projets de la DDC, notamment lors de la création en Mongolie de guichets uniques pour les services publics, y compris pour les programmes de protection sociale, ou dans le cadre du projet « Ne laisser personne de côté » mené en Albanie (voir *modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale, en particulier le module 7 sur la gouvernance, le renforcement des systèmes et la protection sociale*).

1.3.3.2 Faire le lien entre protection sociale et aide humanitaire

Dans le monde, les chocs à grande échelle ou chocs covariants⁵⁴ causés par des facteurs économiques, politiques ou climatiques tels que la faim, les conflits armés ou les catastrophes naturelles ont considérablement augmenté en portée, en fréquence et en durée. Les personnes pauvres et vulnérables sont affectées de manière disproportionnée par ces nouvelles menaces accrues. Dans ce contexte et au vu de l'émergence de systèmes de protection sociale dans de nombreux pays, des approches plus cohérentes entre la gestion des risques de catastrophes, l'aide d'urgence et la protection sociale sont recherchées. Le but est de formuler des solutions plus efficaces, efficientes et durables pour faire face aux chocs et aux crises à court terme, tout en développant les capacités et en renforçant les systèmes gouvernementaux, dans l'idée que les systèmes nationaux de protection sociale soient ensuite mieux à même d'anticiper les chocs et d'y faire face à l'avenir.

Ex ante : quand les gouvernements disposent de systèmes de protection sociale fonctionnels, ils sont en mesure de réagir aux crises de manière plus souple. Ils peuvent se préparer à absorber les chocs en adaptant les mécanismes habituels de protection sociale pour pouvoir répondre aux situations de manière adéquate, exhaustive et rapide. C'est particulièrement le cas pour les chocs cycliques ou récurrents. La protection sociale adaptative (PSA) permet d'étendre la couverture aux groupes considérés comme « à risque » et ne remplissant pas les critères pour être bénéficiaires en temps normal (extension horizontale),

d'augmenter le montant des transferts et de développer les services lorsqu'une crise survient (extension verticale). Elle peut ainsi atténuer les chocs en évitant que les personnes ne tombent dans la pauvreté et en leur permettant de retrouver plus rapidement un équilibre. De cette manière, les chocs ne se transforment pas en crise humanitaire de plus grande ampleur.

Pendant une crise : la protection sociale adaptative ou réactive aux chocs joue un rôle clé pour étayer et compléter les interventions d'aide d'urgence. Cet appui dépend néanmoins des capacités institutionnelles disponibles et du degré d'intégration des systèmes de protection sociale en place (tableau 3). Il est aussi tributaire de la compatibilité entre les principes de l'aide humanitaire et ceux des systèmes nationaux de protection sociale, qui peuvent, par exemple, ne cibler que les citoyens du pays ou que certains groupes spécifiques. Créer des liens entre la protection sociale et l'aide d'urgence presuppose également une volonté de tous les acteurs concernés de se coordonner et de coopérer en assumant leurs responsabilités et rôles respectifs, y compris en matière de financement. Différentes options sont possibles (tableau 3). Selon le contexte, les acteurs peuvent combiner les options de différentes manières : ils peuvent opter pour une approche totalement parallèle sur le plan du financement et des paiements, mais s'accorder sur une valeur de transfert et sur les critères de sélection, tout en tirant parti des systèmes de gestion des informations ainsi que des capacités opérationnelles du système de protection sociale⁵⁵.

54 Les chocs covariants sont des chocs qui affectent simultanément un grand nombre de personnes.

55 Smith, G. (2021) Deciding When and How to Link Humanitarian Assistance and Social Protection: Guidance and Tools for Response Analysis, Social Protection Approaches to COVID-19 Expert Advice Service (SPACE), UK: DAI Global UK Ltd. Voir <https://www.calppnetwork.org/wp-content/uploads/ninja-forms/2/Deciding-when-and-how-to-link-humanitarian-assistance-and-social-protection-1.pdf>

Tableau 3 : Options pour lier protection sociale et aide humanitaire⁵⁶

Systèmes parallèles	L'aide humanitaire est fournie indépendamment des programmes nationaux de protection sociale. Une réponse humanitaire autonome est fréquente dans les pays à faible revenu, où les systèmes de protection sociale sont peu développés et ne répondent pas suffisamment aux besoins.
Alignement	Compte tenu du contexte propre aux situations d'urgence, les solutions d'aide humanitaire et de protection sociale sont mises en œuvre séparément, mais leur conception et leurs caractéristiques sont en adéquation (valeur de transfert, bénéficiaires, ciblage, etc.).
Jumelage	Certains éléments d'un programme ou d'un système de protection sociale sont utilisés dans la mise en œuvre d'un programme d'aide humanitaire (principalement au niveau opérationnel ou en ce qui concerne les prestations).
Projets pilotés par le système national	Les régimes nationaux de protection sociale sont utilisés pour fournir une aide d'urgence : a) extension verticale ou augmentation temporaire des transferts ; b) extension horizontale ou augmentation temporaire du nombre de bénéficiaires, ou c) modifications du concept (p. ex. certaines conditions sont temporairement levées).

Pendant une crise au long cours : dans les situations de crise au long cours, il existe une nécessité de plus en plus pressante de combler l'écart entre l'aide humanitaire à court terme et l'aide au développement à plus long terme, et de travailler sur le lien entre aide humanitaire, coopération au développement et promotion de la paix. Ainsi, il faut que les personnes déplacées de force bénéficient des systèmes de protection sociale existants, afin qu'elles accèdent à une aide régulière et puissent s'intégrer sur le plan économique. À terme, elles pourront ainsi elles aussi contribuer au système de protection sociale local. La situation des migrants et des réfugiés internationaux est particulièrement préoccupante.

Ex post (mise en place de systèmes réactifs) : dans la plupart des États fragiles et dans les contextes de crise au long cours, il est important de mettre en place des aides plus prévisibles, plus efficaces et plus complètes, notamment pour accroître la résilience des populations et des sociétés face à de futures situations de crise. Les mesures et mécanismes d'aide humanitaire peuvent apporter de premiers éléments, sur lesquels s'appuyer pour créer ensuite des systèmes de protection sociale (p. ex. soutien de la DDC au Mali, au Zimbabwe ou en Haïti). Dans les contextes post-conflit, la protection sociale joue un rôle important pour réintégrer les personnes dans la société et renforcer la cohésion sociale (boîte à outils 1, section évoquant l'interaction entre aide humanitaire et protection sociale).

Lier protection sociale et aide d'urgence peut s'avérer plus rentable et efficace : les interventions bénéficient d'un accès facilité aux groupes vulnérables tout en étayant les efforts humanitaires. Elles peuvent également faire office de point d'entrée pour jeter un pont entre besoins à court et à long terme, comblant ainsi le fossé entre le secteur humanitaire et le secteur du développement (ibid.)⁵⁷.

La DDC aide les pays partenaires à passer de l'aide humanitaire en espèces et en bons à des programmes de protection sociale à long terme (p. ex. en Haïti). Elle soutient les approches visant à intégrer les réfugiés dans les programmes de protection sociale existants (p. ex. en Jordanie) (*modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale, en particulier le module 6 sur le lien entre la protection sociale et l'aide humanitaire*).

⁵⁶ Lowe, C., Cherrier, C. and Holmes, R. (2022) Linking humanitarian assistance and social protection in response to forced displacement: an analytical framework. Londres : ODI. Voir https://cdn.odi.org/media/documents/Final_analytical_framework_Nov_2022_1.pdf

⁵⁷ Smith, G. (2021) Deciding when and how to link humanitarian assistance and social protection: guidance and tools for response analysis. Social Protection Approaches to COVID-19 Expert Advice Service (SPACE), UK: DAI Global UK Limited. Voir <https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/ninja-forms/2/Deciding-when-and-how-to-link-humanitarian-assistance-and-social-protection-1.pdf>

Chapitre 2 : Renforcer l'aspect de la protection sociale dans les programmes de la DDC

Le présent chapitre fournit une brève orientation sur la manière d'aborder le sujet en termes pratiques et de mener dans un pays des interventions portant sur la protection sociale. Il fournit plusieurs indications pour concevoir et mettre en œuvre un programme ou un volet ad hoc.

La DDC peut s'appuyer sur tout un éventail de compétences et d'expériences dans le domaine de la protection sociale : sa présence de longue date dans divers pays et sa connaissance approfondie du contexte local garantissent que les projets et les programmes sont bien ancrés dans les structures locales, une condition préalable importante pour la mise en place de systèmes de protection sociale répondant aux besoins locaux et adaptés aux capacités disponibles. La DDC est ainsi à même de travailler sur des solutions systémiques évolutives et durables.

2.1 Première étape : cartographier les programmes de protection sociale

La cartographie constitue une approche précieuse pour acquérir une compréhension globale du régime de protection sociale dans un pays. Elle offre une vue d'ensemble des programmes existants, des groupes cibles, des risques et de la couverture (y compris des éventuelles lacunes). Cette approche met également en évidence les obstacles sur le plan de la mise en œuvre. En outre, elle permet d'identifier les points d'entrée potentiels et d'affiner la conception initiale du programme. Enfin, elle permet de mieux comprendre les rôles des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans des programmes spécifiques et d'identifier les institutions partenaires potentielles (tableau 4).

Les outils développés par l'initiative d'[évaluations inter-agences de la protection sociale \(ISPA\)](#)⁵⁸ fournissent une orientation précieuse. Comportant un ensemble unifié de définitions et d'outils d'évaluation et de mesure des résultats, ils visent à soutenir l'évaluation en fournissant des informations systématiques sur les systèmes de protection sociale des pays, leurs programmes en la matière ainsi que les modalités de mise en œuvre.

D'autres institutions ou partenaires de développement, en particulier ceux qui se mobilisent fortement dans le domaine de la protection sociale, peuvent avoir déjà mené des exercices similaires. Il est utile de consulter leurs sites Internet internationaux, régionaux ou nationaux

(p. ex. www.ilo.org/fr, <https://www.banquemoniale.org/fr/topic/socialprotection/overview>, www.unicef.org/fr).

Les plateformes mondiales ou régionales de partage des connaissances, telles que www.socialprotection.org/fr ou www.saspen.org et les groupes de réflexion tels que l'*Overseas Development Institute (ODI)* ou l'*Institute of Development Studies (IDS)* sont des sources précieuses d'informations actuelles sur les pays et la thématique de la protection sociale à l'échelle planétaire.

Disposer d'informations de bonne qualité joue un rôle crucial dans le recueil de données probantes sur la protection sociale. Des données complètes et actualisées sur le sujet sont disponibles ici : [World Bank Atlas on social protection indicators ASPIRE](#) et [ILO World Social Protection Database \(WSPDB\)](#).

⁵⁸ ISPA (2023) Inter Agency Social Protection Assessments. Voir <https://ispatools.org/> (20.04.2023)

Tableau 4 : Questions pour cartographier les programmes menés dans un pays

Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de protection sociale a-t-elle été mise en place ? • Quelles sont les priorités politiques du gouvernement en matière de protection sociale, y compris les thèmes intersectoriels (sécurité alimentaire et nutrition, égalité des sexes, PSA, etc.) ? • Des stratégies sectorielles pertinentes sont-elles en place (stratégie alimentaire et nutritionnelle, stratégie en matière d'égalité des sexes, stratégie pour la gestion des risques de catastrophes, etc.) et font-elles explicitement référence à la protection sociale ? • Quelles sont les lois ou autres normes qui régissent les mécanismes de protection sociale (loi sur les pensions, loi sur l'assurance-maladie, loi sur le travail, etc.) ? • Comment la protection sociale est-elle financée et qui décide de l'allocation des ressources en cas de régime non contributif ? • Un mécanisme de coordination des donateurs est-il en place ? Quelles sont les priorités ?
Programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les programmes gouvernementaux de protection sociale en place et comment fonctionnent-ils (p. ex. à l'échelle nationale ou en phase pilote) ? Quel est le nombre de bénéficiaires ? • Quels sont les objectifs des programmes de protection sociale ? • Ces objectifs sont-ils atteints ? Une évaluation d'impact a-t-elle été réalisée ? • Quels sont les défis à relever pour atteindre les objectifs du programme, y compris les défis opérationnels (exécution, ciblage, plaintes et recours, ressources humaines, capacités, etc.) ? • Les femmes et les filles sont-elles bénéficiaires au même titre que les hommes et les garçons ? • Comment ces programmes étaient-ils des objectifs intersectoriels (développement rural, sécurité alimentaire et nutrition, éducation et santé, création d'emplois, etc.) ? • Quelles sont les implications pour la coordination intersectorielle ?
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Qui sont les principaux acteurs de la protection sociale (ministères et autres agences gouvernementales, secteur privé, ONG, partenaires sociaux, partenaires de développement) ? • Qui gère les programmes de protection sociale ? • Qui est responsable de la mise en œuvre au niveau local (employés de l'État, ONG, autorités traditionnelles, comités de village, etc.) ? • Quel est le rôle des ONG ou du secteur privé ? • Quels sont les partenaires potentiels avec lesquels établir des liens afin d'exploiter les synergies et de soutenir les politiques et objectifs communs en matière de protection sociale ?

2.2 Identifier les points d'entrée pour renforcer les programmes nationaux de protection sociale

La protection sociale constitue un aspect essentiel de l'approche NLPC et participe des cinq principes autour desquels s'organise l'Agenda 2030, le cadre de référence mondial du développement durable : populations (accès aux services essentiels et niveau de vie adéquat/développement humain), planète (réduction des risques de catastrophes, résilience), paix (cohésion sociale), prospérité (croissance économique inclusive) et partenariat (solidarité mondiale, secteur privé et mobilisation des ressources)⁵⁹.

2.2.1 Évaluer le portefeuille suisse pour déterminer comment les instruments de protection sociale peuvent renforcer les résultats

Si la protection sociale joue un rôle direct et indirect pour chacun des cinq principes de l'Agenda 2030, il est essentiel d'évaluer comment les mesures prises dans ce domaine trouvent leur place dans les programmes de coopération régionaux et nationaux de la DDC et au niveau des résultats obtenus. Cette évaluation permet d'identifier la manière de soutenir au mieux les objectifs généraux d'un programme de coopération (tableau 5).

⁵⁹ ONU (2015) Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030. Voir <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/89/PDF/N1529189.pdf?OpenElement> (20.04.2023)

Tableau 5 : Questions pour identifier la manière d'intégrer la protection sociale dans le portefeuille de la DDC

Dimension transversale	<ul style="list-style-type: none"> Comment les mesures de protection sociale existantes peuvent-elles contribuer à la réalisation de certains objectifs du programme, maximiser les résultats obtenus, soutenir les interventions prévues et bénéficier aux groupes cibles du portefeuille suisse ? <p><i>Exemples</i> : intégrer des formations techniques et professionnelles ou des groupes d'épargne et de crédit dans les programmes de transferts monétaires, dans le but de réduire durablement la pauvreté et de créer des emplois productifs ; intégrer un programme d'alimentation scolaire dans un programme portant sur l'éducation.</p>
Vulnérabilités spécifiques (NLPC)	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les politiques de protection sociale peuvent-elles contribuer à remédier aux vulnérabilités spécifiques que le programme national tente de réduire, par exemple le chômage des jeunes, la malnutrition, les conditions environnementales ou l'accès aux services locaux ? <p><i>Exemples</i> : renforcer les structures locales de mise en œuvre, y compris en matière de protection sociale, afin d'améliorer l'accès aux services pour les groupes particulièrement vulnérables, y compris les femmes, et de renforcer la responsabilisation ; améliorer les techniques de ciblage pour moins exclure les groupes marginalisés ; associer les activités dans le domaine de la conservation des sols à des programmes de travail contre rémunération, afin de remédier aux vulnérabilités sociales, économiques et écologiques.</p>
Compétences et intérêts stratégiques de la Suisse	<ul style="list-style-type: none"> Où le soutien de la DDC est-il le plus pertinent, compte tenu des compétences et de l'expérience dont elle dispose ?⁶⁰ <p><i>Exemples</i> : la DDC dispose d'un savoir-faire et d'une expérience considérables dans toute une série de domaines et de secteurs liés à la programmation et à la mise en œuvre de la protection sociale (p. ex. gouvernance, égalité des sexes, santé, éducation, aide humanitaire en espèces et en bons, développement rural et sécurité alimentaire). Lorsque le système de protection sociale est bien établi, les initiatives du gouvernement ou des partenaires de développement peuvent constituer de bons points d'entrée : la DDC peut les utiliser pour soutenir les efforts déployés et apporter des compétences et une expérience complémentaires.</p>

2.2.2 Étendre les programmes existants pour essaimer et toucher davantage de bénéficiaires

Dans de nombreux pays, seuls les employés du secteur formel bénéficient de programmes de protection sociale relativement complets. Souvent, les travailleurs du secteur informel, les personnes vivant dans la pauvreté extrême et les autres groupes vulnérables (comme les enfants, les personnes âgées ou les personnes handicapées) n'ont pas accès à ce type de prestation. Les programmes mis en place n'ont qu'une portée limitée, qui atteint rarement l'échelle nationale. Le manque de ressources financières et le manque de données sur les groupes de population vulnérables représentent les principales pierres d'achoppement. Les partenaires internationaux peuvent jouer un rôle important pour aider les pays à étendre leurs programmes à des groupes de bénéficiaires plus larges, notamment en renforçant les systèmes d'administration et de gestion. Il est également possible d'adapter les régimes de protection sociale pour qu'ils puissent répondre de manière flexible aux chocs récurrents, ou encore de réévaluer les systèmes de transfert existants, y compris les systèmes de ciblage, afin de s'assurer qu'ils atteignent le groupe cible prévu et qu'ils sont adéquats pour atteindre les objectifs du programme (p. ex. pour couvrir les coûts d'une alimentation saine afin de réduire la malnutrition infantile). Les programmes peuvent aussi intégrer des mesures complémentaires visant à renforcer les résultats escomptés (p. ex. aider les bénéficiaires à sortir de la pauvreté et créer des emplois productifs en mettant en place des systèmes d'épargne et de prêt, en fournissant des moyens de production ou en proposant des formations professionnelles).

2.2.3 Soutenir la mise en place de nouveaux programmes de protection sociale

Si les systèmes de protection sociale ont considérablement progressé au cours des deux dernières décennies, de nombreux pays ne disposent pas encore d'un socle suffisant pour offrir une couverture de base universelle. La plupart des habitants des pays à revenu faible ou intermédiaire ne bénéficient que d'une protection partielle contre le large éventail de risques auxquels ils sont confrontés tout au long de leur vie. Or, pour garantir le respect du droit à la protection sociale, les pays doivent proposer un ensemble complet de prestations.

Les groupes de populations les plus vulnérables se heurtent bien souvent à des obstacles majeurs dans l'accès aux prestations de protection sociale. La pandémie de COVID-19 a en effet montré que les groupes qui risquent constamment de tomber dans la pauvreté, même s'ils n'appartiennent pas au segment le plus pauvre de la population, sont largement exclus des mesures de protection sociale. Ces lacunes de couverture⁶¹ concernent notamment les travailleurs de l'économie informelle et les petits exploitants agricoles, qui sont exposés aux aléas climatiques. Il est de plus en plus reconnu que, pour garantir une sortie durable de la pauvreté et une croissance économique inclusive, ces travailleurs informels non pauvres doivent être pris en compte dans une stratégie de protection sociale intégrée.

La mise en place de nouveaux programmes de protection sociale nécessite des ressources. Et si le financement autonome est souhaitable à long terme, il n'en est pas moins important d'impliquer dans un premier temps davantage de partenaires de développement, afin de mettre en place de nouveaux programmes, notamment au profit des travailleurs informels.

⁶⁰ Pour une vue d'ensemble des programmes et projets de la DDC dans le domaine de la protection sociale, voir le site <https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/social-protection/Pages/SDC-Projects.aspx>

⁶¹ Banque mondiale (2021) Social Protection for the Informal Economy Operational Lessons for Developing Countries in Africa and Beyond. Voir <https://documents1.worldbank.org/curated/en/946341635913066829/pdf/Social-Protection-for-the-Informal-Economy-Operational-Lessons-for-Developing-Countries-in-Africa-and-Beyond.pdf> (04.06.2023)

2.3 Concevoir et déployer des projets d'appui aux systèmes de protection sociale

Sur le plan de la conception et de la mise en œuvre, les projets de soutien aux systèmes de protection sociale ne diffèrent pas fondamentalement des autres projets de développement. Les éléments suivants doivent toutefois faire l'objet d'une attention particulière.

- › **Comprendre les dynamiques à l'œuvre en termes de vulnérabilité et de genre** : bien que la protection sociale cible souvent les personnes les plus vulnérables et les plus pauvres, des problèmes de conception et de mise en œuvre les empêchent souvent d'accéder aux prestations, et ce même lorsqu'elles remplissent les conditions. Évaluer les vulnérabilités et les inégalités entre hommes et femmes peut permettre d'identifier les lacunes ainsi que les erreurs de conception pouvant déboucher sur l'exclusion de certains bénéficiaires.
- › **Comprendre le contexte d'économie politique qui sous-tend les programmes de protection sociale** : la protection sociale constitue une question éminemment politique. Les détenteurs du pouvoir peuvent favoriser certaines localités ou certains groupes d'intérêt, et influencer les décisions d'octroi de prestations, voire les annuler, dans le but d'obtenir le soutien de certains groupes. Les comportements opportunistes des éventuels bénéficiaires, les normes sociales et les relations hommes-femmes peuvent également avoir un impact sur l'efficacité d'interventions qui semblaient bien préparées sur le plan technique. Il est donc essentiel de comprendre les intérêts et les motivations des principales parties prenantes pour concevoir et réaliser des projets politiquement adéquats, et éviter de causer tout préjudice. Enfin, au vu de la numérisation galopante des systèmes de protection sociale, les questions liées à la protection des données s'avèrent de plus en plus pertinentes⁶².
- › **Dialogue politique et partage des connaissances** : jusqu'à présent, l'engagement de la DDC dans le domaine de la protection

Backstopping de la DDC

La section Paix, gouvernance et éga-lité (PGE) fournit des conseils spécifiques sur la thématique de la protection sociale. En ce qui con-cerne l'établissement d'un lien entre l'aide humanitaire en es-pèces et en bons et la protection sociale du gouvernement, la per-sonne de contact la mieux placée est probablement le ou la respon-sable du programme d'aide en espèces et en bons de l'Aide hu-manitaire. Il est essentiel que les chargés de programme échangent avec la centrale et contribuent à l'apprentissage institutionnel.

sociale s'est concentré sur l'assistance technique et le soutien financier. Or le dialogue politique, tant au niveau national qu'au niveau international, joue un rôle tout aussi important. Dans le cadre de sa coopération bilatérale, la Suisse devrait identifier les opportunités de prendre part à un dialogue politique (p. ex. dans le cadre d'initiatives et de mécanismes de coordination existants). Les initiatives et formats déjà en place dans les pays (groupes de travail réunissant les donateurs, semaines de la protection sociale⁶³ ou conférences p. ex.) pourraient constituer de bons points d'entrée. Le savoir-faire des pays devrait alimenter le débat sur les politiques régionales et mondiales. Les possibilités de dialogue sont nombreuses. Aux niveaux mondial et régional, la Suisse soutient une série d'initiatives et d'institutions clés qui financent et mettent en œuvre des systèmes de protection sociale, notamment la Banque mondiale, *Providing for Health* (P4H), le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et le « grand compromis » (*Grand Bargain*).

2.4 Monitoring et évaluation

Il est important de mesurer les résultats de manière plus systématique et plus cohérente, afin de mettre en évidence le rôle et l'importance des systèmes de protection sociale et de mettre en avant l'action de la Suisse dans ce domaine.

La DDC a introduit un indicateur de résultats spécifique (*POV_IRT_2* : proportion de la population couverte par au moins un volet de la protection sociale), qui permet de rendre compte des progrès réalisés, en adéquation avec les cibles 1.3 (p. ex. mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national) et 10.4 (p. ex. adopter un système garantissant une meilleure égalité) (boîte à outils 1). En outre, il existe une série d'autres indicateurs de référence agrégés (IRA) et indicateurs de référence thématiques (IRT) qui établissent des liens explicites avec la protection sociale (tableau 6).

⁶² GIZ (2020) Data Protection for Social Protection: Key Issues for Low and Middle-Income Countries. Voir https://socialprotection.org/sites/default/files/publications_files/GIZ_Data_Protection_For_Social_Protection.pdf (06.06.2023)

⁶³ Plusieurs pays organisent régulièrement des semaines ou des conférences sur la protection sociale (Cambodge, Kenya, Zambie).

Tableau 6 : IRA et IRT explicitement liés à la protection sociale⁶⁴

GEN TRI 5	Proportion de gouvernements qui bénéficient d'un soutien et pratiquent une gestion budgétaire intégrant la dimension du genre
DRR_ARI_1	Nombre de personnes bénéficiant de mesures de réduction des risques de catastrophe (RRC) mises en œuvre au niveau national ou local
HLT_TRI_2	Proportion du total des dépenses de santé courantes assumées directement par les ménages
FCHR_TRI_3	Proportion de la population qui se montre satisfaite des services publics fournis par les autorités étatiques bénéficiant d'un soutien, en fonction de critères et de principes clés en matière de droits de l'homme
IED_ARI_2	Nombre de personnes occupant un nouvel emploi ou un emploi présentant de meilleures conditions
IED_TRI_4	Nombre de personnes qui, grâce aux assurances, considèrent qu'elles sont mieux à même de se remettre de chocs ou d'événements préjudiciables
HA_ARI_1	Nombre de personnes atteintes en situation d'urgence
MIG_ARI_1	Nombre de migrants et de personnes déplacées de force bénéficiant de services leur permettant d'accéder à des possibilités de travail sûres et décentes
MIG_ARI_3	Nombre de migrants et de personnes déplacées de force ayant obtenu un accès, au niveau local, à des services de santé et d'éducation ainsi qu'à d'autres prestations sociales
MIG_TRI_1	Nombre de migrants et de personnes déplacées de force occupant un nouvel emploi ou un emploi présentant de meilleures conditions

Une série d'ARI et de TRI font indirectement référence aux mesures de protection sociale (p. ex. GEN_ARI_1/GBV ou GOV_ARI_2/ressources locales). La boîte à outils 3 propose une série de liens utiles pour créer de nouveaux indicateurs et renvoie à des indicateurs existants (*modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale, en particulier le module 9 sur les indicateurs de protection sociale et le principe « ne laisser personne de côté »*).

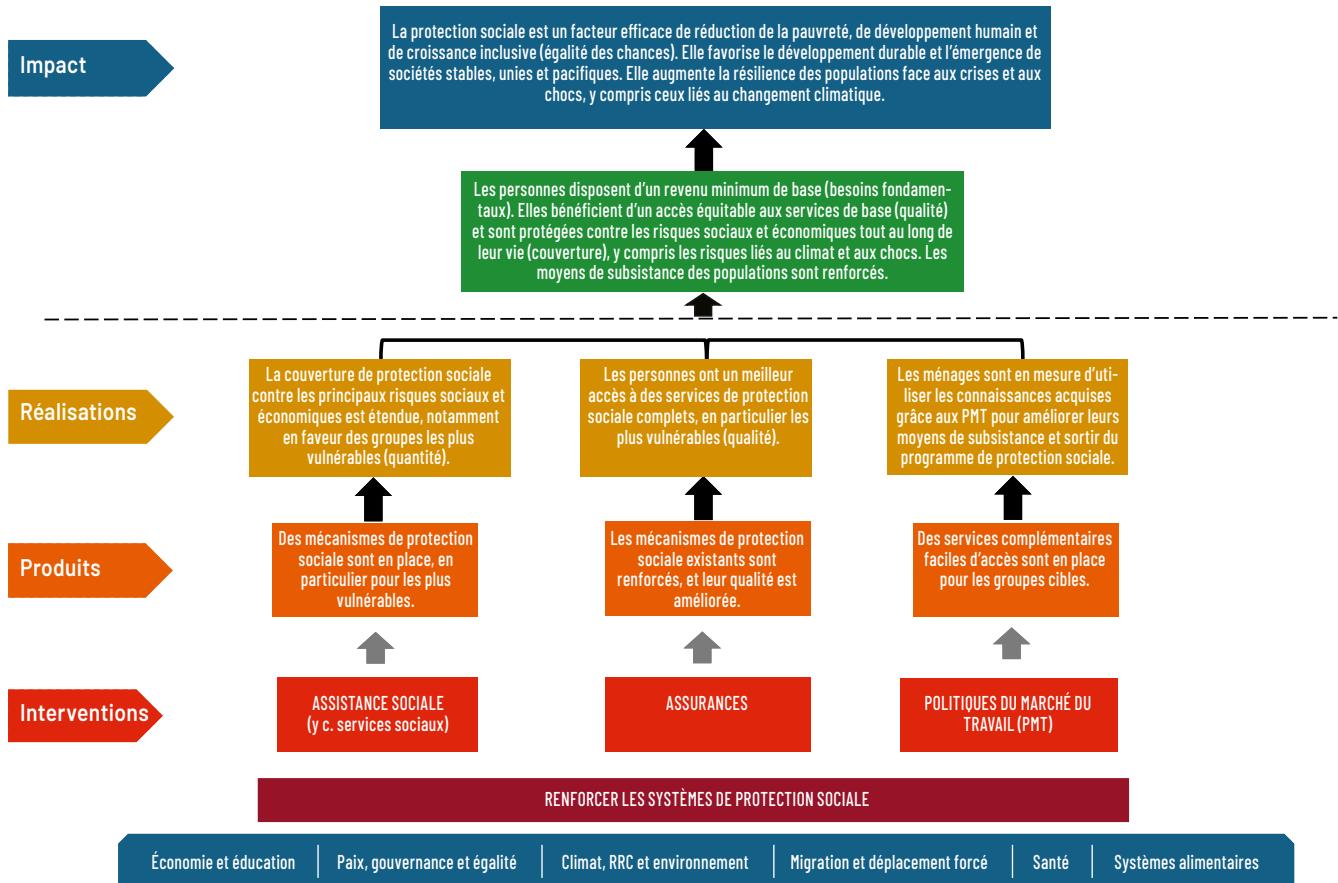
Caractéristiques SAP : il est important de choisir les caractéristiques SAP pertinentes pour les programmes visant à soutenir la mise en œuvre de mesures de protection sociale. Actuellement, ce sont les données sectorielles qui permettent d'indiquer qu'un programme relève de la protection sociale. Deux codes sont à disposition : protection sociale (20086) et alimentation scolaire (20092). La thématique de la protection sociale gagne de plus en plus en importance : introduire un ensemble plus différencié de marqueurs SAP, parallèlement aux mesures connexes relevant également du domaine de la protection sociale (assurances sociales, mesures relatives au marché du travail, transferts en espèces, assistance sociale, etc.) permettrait un suivi plus systématique du travail mené par la DDC en matière de protection sociale dans tous les secteurs.

Suite à l'évaluation des programmes menés par la DDC en matière de protection sociale⁶⁵, une **théorie du changement** a été élaborée sur la base de trois grands domaines d'intervention : l'assistance sociale, les assurances et les politiques du marché du travail. Cette théorie du changement tient aussi compte des mesures prises pour renforcer les systèmes, qui constituent un élément clé des interventions et étayent la mise en œuvre des programmes et des politiques (illustration 7). Les interventions permettront d'augmenter le nombre de bénéficiaires, d'améliorer la qualité des prestations et de garantir l'égalité d'accès à un ensemble minimum de mesures, notamment en faveur des plus vulnérables. Elles contiennent également un volet sur la protection contre les crises et les chocs récurrents de grande ampleur (protection sociale adaptive). Des mesures complémentaires améliorent en outre la productivité et assurent aux bénéficiaires un revenu minimum de base, qui leur permettra de sortir, à terme, de la pauvreté. Résultat : on enregistre une réduction de la pauvreté. En améliorant l'accès aux services sociaux (santé, éducation, etc.), la protection sociale favorise le développement humain pour tous, ce qui a un impact positif sur la croissance inclusive et sur la résilience des moyens de subsistance face aux crises et aux chocs. La protection sociale pour tous est une condition préalable importante à l'émergence de sociétés stables, unies et pacifiques.

64 DDC (2023) Vue d'ensemble des indicateurs IRA et IRT. Voir <https://www.rdm.eda.admin.ch/Indicators/AriTri> (16.05.2023)

65 DDC (2019) Évaluation indépendante sur l'engagement de la DDC dans le domaine de la protection sociale 2013-2017. Voir <https://www.aramis.admin.ch/Texte/?ProjectID=45248&Sprache=fr-CH> (06.06.2023)

Illustration 7 : Théorie du changement sur la protection sociale à la DDC





Boîte à outils 1 : présentation détaillée des instruments de protection sociale

La boîte à outils 1 présente plus en détail les instruments de protection sociale mentionnés au chapitre 1 et les illustre au moyen d'études de cas émanant de divers pays. Elle est divisée en huit sections, consacrées aux domaines suivants : I.) assistance sociale (transferts sociaux en espèces, programmes *cash plus*, transferts en nature, programmes publics d'emploi, subventions et exonérations de frais) ; II.) services sociaux ; III.) régimes d'assurance contributifs (assurances sociales, programmes de micro-assurance, assurance des récoltes et du bétail

et autres régimes d'assurance) ; IV.) politiques et interventions relatives au marché du travail (politiques actives et passives du marché du travail) ; V.) renforcement des systèmes de protection sociale ; VI.) financement ; VII.) ciblage ; et VIII.) protection sociale en contexte de crise, y compris liens avec l'aide humanitaire.

I. Assistance sociale

I.I Transferts sociaux en espèces

Les transferts sociaux en espèces, ou transferts monétaires, consistent en des versements réguliers d'argent liquide à des personnes ou des ménages vulnérables sur la base de critères de sélection spécifiques. Ils sont destinés à des groupes de population extrêmement pauvres ou spécifiques, comme les enfants, les personnes âgées ou les personnes handicapées. Si à l'origine, la plupart des transferts étaient effectués de main à main, aujourd'hui, les versements passent, dans de nombreux contextes, autant que possible par des opérations électroniques, et sont ainsi effectués sur des comptes bancaires, des comptes auprès d'opérateurs de téléphonie mobile ou des cartes à puce.

L'objectif premier des transferts sociaux est d'apporter une aide immédiate, en lissant la consommation (protection) et en stimulant l'activité économique (promotion). Les transferts sociaux en espèces permettent aux bénéficiaires de faire des petits investissements (achat de petits animaux ou investissement dans des petites entreprises, p. ex.) pour améliorer leurs moyens de subsistance et diversifier leurs sources de revenus. Ils contribuent à accroître la résilience des bénéficiaires en leur permettant d'épargner, d'investir et de mieux faire face aux risques et aux chocs futurs (prévention).

Il existe plusieurs types de transferts en espèces :

- › les transferts monétaires inconditionnels, ou programmes simples ;
- › les transferts monétaires conditionnels, et
- › les programmes *cash plus*.

Les **transferts monétaires inconditionnels** ou **programmes simples** sont des transferts d'argent liquide qui ne sont pas assortis de conditions. Ces programmes n'imposent aux bénéficiaires aucune condition particulière quant à la manière de dépenser les montants reçus ni aucune autre condition dont dépendrait l'accès aux fonds. Les allocations familiales en Afrique du Sud⁶⁶, la rente de vieillesse universelle au Lesotho⁶⁷ et le programme de transferts sociaux en espèces du Malawi en faveur des ménages vivant dans l'extrême pauvreté⁶⁸ sont des exemples de transferts monétaires inconditionnels.

Les **transferts sociaux en espèces** sont parfois **assortis de conditions** : les bénéficiaires doivent alors remplir certaines conditions, souvent dans une optique de développement du capital humain. Il s'agit par exemple de faire en sorte que les enfants aillent à l'école, subissent des dépistages réguliers ou participent à des campagnes de vaccination. Les **transferts monétaires conditionnels** poursuivent un double objectif : à court terme, réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et à long terme, diminuer la pauvreté intergénérationnelle en améliorant le capital humain des enfants et des jeunes par des



Encadré A : Transferts monétaires inconditionnels en faveur des enfants au Zimbabwe

Fondé en 2012 par la DDC et le FCDO, le Child Protection Fund au Zimbabwe est un fonds fiduciaire multidonateurs géré par l'UNICEF. Il contribue à la protection de l'enfance en agissant sur trois leviers : l'amélioration de l'accès aux services de protection de l'enfance, la mise en œuvre d'activités visant à renforcer la résilience économique des communautés, et la réduction de la pauvreté extrême des ménages les plus vulnérables au moyen de transferts monétaires. Le programme de transferts sociaux monétaires harmonisés prévoit des versements bimensuels réguliers et fiables. Il s'attaque simultanément aux vulnérabilités multidimensionnelles des enfants et lutte contre la pauvreté des ménages, les disparités entre les genres, le handicap, le VIH ainsi que les risques de violence, d'exploitation et d'abus. Il cible principalement les enfants vulnérables et pauvres, ainsi que leurs parents ou personnes de référence, et offre une protection aux orphelins et aux enfants vulnérables. Il s'agit d'un programme de longue durée, qui allie transferts monétaires inconditionnels et services complémentaires (*cash plus*)⁶⁹.

mesures incitatives⁷⁰. L'exemple le plus connu est celui du programme Bolsa Família au Brésil⁷¹.

Les transferts monétaires ou sociaux ciblent généralement les personnes en situation de pauvreté extrême ou chronique pour lesquelles il est particulièrement difficile de sortir durablement de la pauvreté. Le groupe cible inclut notamment les personnes qui, en raison de leur âge ou de leur condition physique, ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins. Il s'agit par exemple des enfants, des personnes âgées ou des personnes handicapées, ainsi que des ménages limités dans leur capacité de travail, comme les ménages avec un seul adulte (parent ou grand-parent) ou les ménages composés uniquement d'enfants.

⁶⁶ Gouvernement sud-africain (2014) Child Support Grant. Voir <https://www.gov.za/services/child-care-social-benefits/child-support-grant> (20.04.2023)

⁶⁷ OIT (2016) Universal Old Age Pension Lesotho. Voir <https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?resource.ressourceId=53518> (20.04.2023)

⁶⁸ The Transfer Project (2022) Malawi's Social Cash Transfer Programme (SCTP). Voir <https://transfer.cpc.unc.edu/countries/malawi/>

⁶⁹ Openaid (2022) UNICEF Child Protection CPF III Zimbabwe 2019-2022. Voir <https://openaid.se/en/activities/SE-0-SE-6-12309A0101-ZWE-16010> (20.04.2023)

⁷⁰ HLPE, *La protection sociale pour la sécurité alimentaire*, rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2012. Voir <https://www.fao.org/3/a-me422.pdf> (20.04.2023)

⁷¹ Gouvernement brésilien (2023) Investment in Brazil's Bolsa Família reaches record high in March – and its highest average value in history. Voir <https://www.gov.br/planalto/en/latest-news/investment-in-brazil/2019s-bolsa-familia-reaches-record-high-in-march-2013-and-its-highest-average-value-in-history> (20.04.2023)

I.II Programmes cash plus



Encadré B : Programme de transferts monétaires conditionnels Bolsa Verde au Brésil : protection des personnes extrêmement pauvres et de la forêt

Mis en œuvre par le gouvernement brésilien de 2011 à 2018, le programme Bolsa Verde ciblait les populations extrêmement pauvres de la région amazonienne. Ayant pour but d'encourager la conservation des écosystèmes, de promouvoir la citoyenneté et d'améliorer les conditions de vie, il a concentré son action sur la hausse des revenus des personnes extrêmement pauvres qui mènent des activités de préservation des ressources naturelles dans les zones rurales. Il a en outre encouragé les bénéficiaires à participer à des formations environnementales, sociales, techniques et professionnelles. L'aide financière était soumise à une condition clé : la couverture forestière devait être maintenue au-dessus de 80 %, faute de quoi les transferts en espèces cessaient pour l'ensemble des bénéficiaires de la région. Les formations proposées portaient sur l'utilisation alternative des terres, la production durable, la création d'entreprises et la commercialisation de produits respectueux de l'environnement, tandis que des possibilités d'emploi ont été créées dans l'extraction du latex, la pêche artisanale et l'artisanat. Le programme a eu un impact positif sur l'environnement, puisqu'il a permis de réduire la déforestation (entre 44 et 53 % par rapport à l'évolution attendue en l'absence du programme), avec des bénéfices sur le plan de la réduction des émissions de CO₂ évalués à quelque 335 millions de dollars entre 2011 et 2015. Ses effets sociaux et économiques ont également été nombreux, comme la réduction immédiate de la pauvreté grâce au revenu supplémentaire destiné à faire face aux fluctuations saisonnières, la normalisation des activités favorables à l'environnement et la création de nouvelles possibilités d'emploi grâce à la formation. Il a permis aux bénéficiaires d'acheter des articles ménagers supplémentaires et des « outils » pouvant prendre de la valeur et augmenter les revenus (hameçons, filets de pêche, matériel scolaire, machettes, etc.). Il a amélioré l'accès au marché et augmenté la productivité de l'ordre de 39,6 à 44,7 %. Le programme Bolsa Verde a amené un changement de comportement en modifiant les pratiques liées aux moyens de subsistance de manière à ce qu'elles ne provoquent plus la déforestation⁷².

Les transferts monétaires peuvent être associés ou liés à la fourniture de services complémentaires, souvent assurée par d'autres secteurs et ministères. L'objectif de ces interventions est de soutenir les bénéficiaires avec une gamme complète de mesures qui répondent aux besoins multidimensionnels et s'attaquent aux obstacles structurels à la réduction de la pauvreté. En fonction du contexte, elles combinent généralement les transferts monétaires avec des mesures axées sur la santé, les moyens de subsistance, le développement des compétences spécialisées et comportementales ainsi que l'accès à des systèmes de crédit et d'épargne (voir encadré C)⁷³. Les programmes *cash plus* mettent l'accent sur le développement humain et sur le renforcement du capital humain. Pour obtenir des résultats dans ces domaines, ils misent sur l'amélioration de la nutrition et de la santé reproductive ainsi que sur la réduction des violences faites aux femmes et aux filles. Ils visent à renforcer l'inclusion productive en sortant à terme les personnes de la pauvreté.



Encadré C : Programme cash plus au Malawi : hausse de l'épargne et meilleur accès aux prêts

Dans le cadre du programme de transferts sociaux en espèces au Malawi, des bénéficiaires ont reçu une somme forfaitaire à l'issue d'une formation, ce qui a augmenté la probabilité qu'ils dépensent cette somme de manière productive. Environ 35 % des bénéficiaires ont utilisé la somme reçue pour acquérir des actifs agricoles productifs (bétail ou outils), 40,5 % ont investi l'argent de manière productive et 17 % se sont lancés dans une nouvelle activité commerciale. Des mesures de formation ont été proposées en vue de la création d'associations villageoises d'épargne et de crédit. Alors que seuls 15 % des bénéficiaires étaient membres d'une telle association au début du projet, 95 % d'entre eux l'étaient quatre mois après la formation. Au total, 82 % des membres ont pu obtenir un prêt⁷⁴.

⁷² Oxfam (2020) Protecting the People and the Forest: Bolsa Verde, Brazil. Voir <https://policy-practice.oxfam.org/resources/protecting-the-people-and-the-forest-bolsa-verde-brazil-621099> (20.04.2023)

⁷³ BRAC (2021) Impact and Reach of BRAC's Graduation Approach. Policy Brief. Voir <https://bracupgi.org/wp-content/uploads/2021/06/BRAC-Graduation-Impact-and-Reach-Brief.pdf> (20.04.2023)

⁷⁴ Beierl et al. (2017) Economic Empowerment Pilot Project in Malawi. Bonn: DIE. Voir https://www.researchgate.net/publication/317758458_Economic_Empowerment_Pilot_Project_in_Malawi_Qualitative_Survey_Report (20.04.2023)

I.III Transferts en nature

Il existe trois types de transferts en nature :

- › les rations alimentaires ;
- › les repas cuisinés (repas scolaires ou soupe populaire pour les sans-abris), et
- › les bons alimentaires et les bons à échanger contre des services.

Les distributions de **rations alimentaires** ont généralement lieu lors de catastrophes ou de crises (p. ex. inondations ou crises passagères régulières, telles que les périodes de soudure). Bien souvent, la tendance est de remplacer les denrées alimentaires par de l'argent liquide afin de réduire les coûts et de permettre aux bénéficiaires de définir leurs priorités, et notamment de choisir les denrées qu'ils souhaitent. La distribution de denrées alimentaires reste cependant pertinente dans des contextes spécifiques, notamment en l'absence de marché ou en cas de pénurie de nourriture.



Encadré D : Rations à emporter pour les filles au Soudan du Sud

Au Soudan, le PAM encourage la scolarisation des filles en leur fournissant des rations mensuelles à emporter, composées de 10 kg de céréales et de 3,5 l d'huile végétale, qui s'ajoutent aux repas scolaires habituels au Soudan du Sud. Pour bénéficier des rations, les filles doivent être inscrites dans une école, faire partie d'une classe primaire de la troisième à la huitième année et fréquenter l'école au moins 80 % du temps. Ce programme a permis d'augmenter la scolarisation des filles, d'améliorer leurs résultats aux examens nationaux et de diminuer les mariages et les grossesses précoces⁷⁵.

L'alimentation scolaire constitue un programme typique de transferts en nature : les enfants bénéficient de repas nutritifs gratuits à l'école, pour le petit-déjeuner ou le repas de midi. Ces repas peuvent être complétés par des rations à emporter, contenant par exemple de la farine, du riz ou du blé. Les programmes de repas scolaires s'adressent généralement aux enfants d'âge scolaire issus de milieux pauvres ou vulnérables. Ils visent à accroître les taux de scolarisation et

⁷⁵ Mahadi, M. (2021) How School Meals are Empowering Girls in South Sudan (30.04.2021). Voir <https://www.wfp.org/stories/how-school-meals-are-empowering-girls-south-sudan> (20.04.2023)

de fréquentation scolaire, tout en réduisant la faim et la malnutrition. L'augmentation de l'apport alimentaire améliore les performances cognitives et les résultats d'apprentissage de ces enfants, ce qui se traduit à long terme par un développement plus important du capital humain. De nombreux programmes ciblent spécifiquement les filles, dont le taux de scolarisation est généralement inférieur à celui des garçons. En plus des repas servis à l'école, les filles reçoivent ainsi parfois des rations à emporter, à condition de fréquenter l'école régulièrement (voir encadré D)⁷⁶.

S'il est acquis que les programmes d'alimentation scolaire augmentent considérablement le taux de scolarisation des enfants pauvres, il n'en va pas de même pour les enfants issus de milieux extrêmement pauvres, qui ne disposent pas des moyens les plus élémentaires pour aller à l'école, comme du savon, des vêtements, des crayons ou de quoi payer le transport. L'alimentation scolaire constitue une mesure importante pour la sécurité alimentaire et la nutrition, mais elle arrive trop tard et n'atteint pas les enfants pendant la période considérée comme la plus cruciale pour le développement cognitif, à savoir depuis le début de la grossesse jusqu'à l'âge de deux ans⁷⁷.

Depuis une décennie, la pertinence de l'aide alimentaire fait de plus en plus débat, car elle fragilise les activités et les revenus des agriculteurs locaux. Certains pays, comme le Cambodge, le Kenya, Haïti et le Honduras, ont opté pour des solutions locales pour l'alimentation scolaire. Les écoles passent des contrats avec des agriculteurs et des commerçants locaux qui produisent la nourriture requise pour les repas scolaires. Cela réduit les coûts de transaction liés au transport de denrées alimentaires au niveau national et permet d'augmenter les revenus des agriculteurs locaux et de créer des marchés locaux grandement nécessaires⁷⁸.

Les **bons** donnent à leurs détenteurs le droit d'accéder à des services donnés ou de se procurer des biens spécifiques qui seraient sinon inabordables pour certains groupes de population, comme des denrées alimentaires, des intrants agricoles (semences et engrains, p. ex.) ou des services dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les bons sont souvent utilisés pour induire un changement de comportement alimentaire ou de comportement en matière de santé : il existe par exemple des bons donnant accès à des soins prénatals afin d'améliorer la santé maternelle et infantile, ou des bons alimentaires pour améliorer la nutrition chez les enfants ou les femmes enceintes ou allaitantes. Les bons sont vus comme une forme de subvention intelligente, car ils permettent de renforcer les économies et marchés locaux sans créer de distorsion du marché. Ils garantissent la stabilité des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles, ce qui est loin d'être négligeable en période d'inflation croissante, et notamment de hausse des prix de ces produits⁷⁹.

⁷⁶ HLPE, *La protection sociale pour la sécurité alimentaire*, rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2012. Voir <https://www.fao.org/3/a-me422f.pdf> (20.04.2023)

⁷⁷ SUN, site web du Mouvement SUN. Voir <https://fr.scalingupnutrition.org/about/what-we-do/history> (20.04.2023)

⁷⁸ PAM (2017) Home Grown School Meals Benefit Children, Farmers and Communities. Voir <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000050971/download/?ga=2.148489909.384575554.1681804193-2022030097.1681804192> (20.04.2023)

⁷⁹ Olney, D., Gelli, A., Kumar, N., Aldermann, H., et al. (2021) Nutrition Sensitive Social Protection Programs within Food Systems. Washington DC: IFPRI. Voir <https://elibrary.ifpri.org/digital/collection/p15738coll2/id/134593> (20.04.2023)

I.IV Programmes publics d'emploi

Les programmes publics d'emploi offrent du travail contre rémunération en espèces ou sous forme de nourriture et établissent un lien direct entre deux dimensions de la protection sociale, l'emploi productif et la protection. Ils englobent principalement des mesures publiques qui offrent aux groupes de population pauvres des possibilités de travail temporaires en échange d'un salaire horaire fixe en espèces ou en nature (denrées ou bons alimentaires, pour l'essentiel). Les programmes publics d'emploi poursuivent des objectifs multiples. Ils font non seulement office de mesure de protection en soulageant la pauvreté à court terme, notamment en contexte de pénurie de nourriture pendant les saisons mortes et les périodes de sécheresse, mais ils ont aussi un impact plus large sur la réduction de la pauvreté en produisant des biens publics physiques ou sociaux, tels que des routes, des écoles, des hôpitaux ou des réservoirs d'eau, en particulier en contexte rural. Ils peuvent aussi prévoir des mesures d'atténuation des changements climatiques, comme la restauration d'écosystèmes (p. ex. mesures de conservation des sols et des eaux : terrassement, construction de digues, de barrages submersibles et de fossés d'infiltration et, surtout, reboisement)⁸⁰.

L'impact des programmes publics d'emploi sur la réduction de la pauvreté chronique et à long terme reste limité. Vu les coûts de mise en œuvre, il y a lieu de se demander si d'autres mesures, comme des transferts sociaux directs, ne permettraient pas d'atteindre les mêmes résultats à moindres coûts⁸¹. Par ailleurs, les programmes publics d'emploi ne règlent pas la question de l'équité entre les groupes cibles : les ménages plus pauvres, souvent limités dans leur capacité de travail, restent automatiquement exclus. Des efforts sont entrepris pour rendre ces programmes plus équitables : des politiques passives de l'emploi (garde d'enfants, adaptation des tâches aux capacités des personnes plus âgées, p. ex.) sont mises en place en parallèle, afin que les femmes et les personnes âgées y aient davantage accès.



Encadré E : Programme public d'emploi MUVA Assistentes au Mozambique : création d'emplois et développement des compétences des jeunes femmes

Lancé en 2017, ce programme public d'emploi forme des adolescentes et des jeunes femmes (âgées de 18 à 25 ans) issues de milieux urbains défavorisés au métier d'assistante pédagogique. Les jeunes femmes suivent une formation intensive de quatre semaines, puis acquièrent, pendant une année, de l'expérience professionnelle à l'école primaire en tant qu'assistantes pédagogiques dans des classes surchargées. Elles perçoivent 32 dollars par mois pour cette activité à temps partiel de quatre heures par jour. Le programme a eu un impact significatif sur les compétences spécialisées des assistantes pédagogiques. Il a amélioré leurs chances de trouver un emploi et contribué, par des mesures de formation et de mentorat, au développement de leurs compétences comportementales. Il a aussi amélioré l'expérience éducative des élèves du primaire⁸³.

I.V Subventions et exonérations de frais

Les subventions pour les denrées alimentaires de base, les carburants et l'énergie sont des mesures de protection sociale courantes dans beaucoup de pays. Si de telles subventions existent dans de nombreux pays à faible revenu, la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie ont remis le sujet à l'ordre du jour dans les pays à revenu élevé. La forme la plus courante de subvention alimentaire est une subvention directe, non ciblée, qui abaisse le prix d'une denrée de base pour tous les consommateurs d'un pays. Les subventions peuvent également être ciblées : les gouvernements octroient alors des subventions à certains ménages, en fonction de leur niveau de revenu ou de leur catégorie. Ces ménages bénéficient ainsi de prix réduits pour certains types de denrées alimentaires, tandis que les personnes non ciblées achètent ces mêmes produits aux prix du marché⁸². Les exonérations de frais sont une autre forme de subvention ciblée : elles

permettent d'exonérer des groupes vulnérables spécifiques des frais de certains services. Il existe par exemple des politiques prévoyant la gratuité des soins primaires pour les personnes âgées dans le besoin ou pour les enfants de moins de cinq ans.

⁸⁰ Beierl, S.; Grimm, M. (2019) Do Public Works Programmes Work? A Systematic Review of the Evidence in Africa and the MENA Region. Working Paper, GIZ and University of Passau. Voir <https://socialprotection.org/discover/publications/do-public-works-programmes-work-systematic-review-evidence-programmes-low-and> (20.04.2023)

⁸¹ McCord, A. (2018) Linking Social Protection to Sustainable Employment: Current Practices and Future Directions. Social Protection for Employment Community. Voir <http://socialprotection.org/connect/communities/social-protection-employment-%E2%80%93-community-spec>

⁸² HLPE, *La protection sociale pour la sécurité alimentaire*, rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2012. Voir <https://www.fao.org/3/a-me422f.pdf> (20.04.2023)

⁸³ Oxford Policy Management (2021) MUVA: Female Economic Empowerment in Mozambique. Voir <https://www.opml.co.uk/projects/female-economic-empowerment-mozambique> (20.04.2023)

II. Services sociaux

Les services d'aide sociale comprennent les prestations en nature, telles que les aides à la famille, le soutien psychologique aux enfants et aux femmes victimes de violences et les soins aux personnes âgées. Dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les services sociaux sont peu développés et reposent principalement sur la famille et la communauté, c'est-à-dire souvent sur les femmes et les filles. Les prestations sociales à proprement parler sont assurées dans le cadre d'institutions (p. ex. des foyers pour personnes âgées, personnes handicapées, orphelins et femmes victimes de violences). La palette est cependant trop réduite pour faire face à une demande croissante. Les mutations sociales, économiques et culturelles, notamment l'essor de l'urbanisation, les migrations, la pauvreté croissante, les inégalités, ainsi que les risques posés par le changement climatique

et la multiplication des catastrophes naturelles ont fait de la mise en place d'une offre de services sociaux plus développée et plus structurée une véritable nécessité dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Il en résulte une meilleure reconnaissance du rôle des services sociaux en tant que chevilles ouvrières de la protection sociale, qui permettent aux victimes d'expériences traumatiques de surmonter leur vécu, d'acquérir de nouvelles compétences et de se réinsérer dans la société. Si, traditionnellement, la protection de l'enfance et la protection sociale constituaient des volets distincts, elles sont de plus en plus considérées comme complémentaires⁸⁴.

84 P. ex. UNICEF, *Promising Practices in Social Protection for Children*. New York: UNICEF, 2016. Voir <https://www.unicef.org/eca/reports/promising-practices-social-protection-children> (20.04.2023)

III. Régimes d'assurance contributifs

III.I Assurance sociale

Dans les pays à faible revenu en particulier, où la majorité de la population vit et travaille dans l'économie informelle (notamment l'agriculture de subsistance), la santé au travail et les risques pour la reproduction sont étroitement liés. En raison de l'absence de mesures de protection sociale, les événements critiques de la vie, tels que la maladie, le décès, l'invalidité ou la maternité, ont un impact immédiat sur l'activité économique. La maladie, en particulier, peut s'accompagner d'importantes pertes économiques. Chaque année, un nombre important de ménages basculent dans la pauvreté à la suite de paiements directs de soins de santé⁸⁵. En plus de perdre leurs revenus, les personnes frappées par la maladie sont contraintes de vendre leurs biens pour financer les services de santé et les frais connexes, tels que le transport ou les médicaments.

La sécurité sociale couvre les coûts des risques liés à la santé, à l'âge, au chômage ou à la maternité. Elle repose sur le principe de solidarité et revêt souvent un caractère obligatoire, ce qui permet le partage ou la mutualisation des risques (p. ex. entre malades et bien portants, personnes âgées et jeunes ou chômeurs et actifs), et garantit la viabilité financière à long terme du système⁸⁶. Ainsi, la mise au point de systèmes d'assurance-maladie destinés aux groupes de population pauvres et marginalisés de l'économie informelle, qui ne bénéficient pas de la couverture de santé légale, peut atténuer ces risques de manière significative.

Les régimes d'assurance-maladie communautaires, qui sont limités à une certaine zone ou région géographique, sont un moyen pour les populations marginalisées de bénéficier d'une couverture de santé. D'autres régimes s'appliquent à des groupes spécifiques, et s'appuient sur de grandes organisations, telles que des coopératives d'agriculteurs ou de travailleurs agricoles ou des institutions de microfinance, qui font office de canaux de distribution. Pour parvenir à une couverture sanitaire universelle, de nombreux pays ont fusionné différents régimes dans une caisse unique. L'objectif est d'améliorer l'accès aux services de soins de santé de base pour tous en optimisant l'utilisation des ressources existantes. Les polices d'assurance-maladie les plus coûteuses, tels que celles dont bénéficient les employés du secteur formel, subventionnent la couverture sanitaire des plus défavorisés, notamment les assurances-maladie communautaires. Ce financement croisé permet de réduire les montants des cotisations, voire d'offrir un accès gratuit aux personnes qui n'ont pas les moyens de payer⁸⁷.

85 OMS (2021) Couverture sanitaire universelle (CSU). Principaux faits. Voir [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-\(uhc\)](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-(uhc)) (20.04.2023)

86 Organisation internationale du travail (OIT) (2014) Rapport sur la protection sociale dans le monde 2014/15 : Vers la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale. Genève : OIT. Voir <https://www.ilo.org/global/research/global-reports/world-social-security-report/2014/lang--fr/index.htm>

87 Pour des informations plus détaillées sur le Fonds national d'assurance-maladie au Ghana, voir ESCAP (2019) The National Health Insurance in Ghana. Social Protection Toolbox. Voir <https://www.socialprotection-toolbox.org/practice/ghanas-national-health-insurance-scheme> (20.04.2023)

III.II Programmes de micro-assurance



Encadré F : Une couverture de santé pour le secteur rural informel en Tanzanie

La Tanzanie a mis en place une couverture de santé sociale en 2010. La DDC a soutenu le gouvernement tanzanien dans la réforme du modèle de fonds d'assurance-maladie communautaire, dont l'objectif était de supprimer les obstacles financiers à l'accès aux soins au moyen d'un régime d'assurance-maladie volontaire, afin de parvenir à une couverture sanitaire universelle. Ce programme, qui est principalement destiné au secteur rural informel, est assorti d'un système d'information sur la gestion d'assurance (IMIS) qui permet d'administrer les inscriptions des assurés, de contrôler la validité de leur statut et de traiter les demandes de remboursement ou d'indemnisation de manière transparente et responsable. Le modèle d'assurance amélioré, mis au point dans le cadre d'un programme de promotion et de renforcement du système de santé financé par la DDC, a été étendu à l'ensemble du pays (185 districts) en 2018. Le taux d'inscription est passé de 18 % en 2015-2016 à 25 % de la population du secteur rural informel en question en 2018-2019, soit 7 % de la population totale. Des procédures opérationnelles standard et des lignes directrices pour la gestion financière ont également été mises au point⁸⁸.

Les programmes de micro-assurance donnent accès à une couverture de base pour une cotisation réduite. Ils sont conçus pour les travailleurs les plus pauvres, principalement dans l'économie informelle, et sont généralement facultatifs. Ils peuvent être publics, comme les régimes d'assurance-maladie communautaires, mais aussi fournis par des partenaires commerciaux privés qui proposent des formules de micro-assurance spécialement conçues pour le secteur des faibles revenus, telles que des micro-assurances-vie ou des polices d'assurance-maladie individuelles (p. ex. *Life Insurance Cooperation India*). La micro-assurance indexée est une forme particulière d'assurance pour le secteur agricole qui sert à se prémunir contre les conséquences des sécheresses, des inondations ou des mauvaises récoltes.



Encadré G : Système de micro-assurance pour les petits exploitants agricoles en Bolivie

Entre 2010 et 2022, le programme PROSEDER (Promotion of Micro-insurance for agricultural production), financé par la DDC, proposait une micro-assurance de la production aux petits exploitants agricoles en Bolivie. Des produits de micro-assurance agricole ont été développés et pilotés dans trois départements et 21 municipalités, en coopération avec ces dernières, pour faire face aux risques naturels induits par le changement climatique. PROSEDER a permis à plus de 1000 petits exploitants de bénéficier d'une couverture d'assurance. Ce programme a facilité l'élaboration de la loi 144 qui prescrit la création d'une assurance agricole basée sur les résultats des projets pilotes financés par la DDC⁸⁹.

⁸⁸ DDC (2022) Direct Health Facility Financing. Voir <https://www.eda.admin.ch/deza/en/home/countries/tanzania.html/content/dezaprojects/SDC/en/2018/F10147/phase1?oldPagePath=/content/deza/en/home/laender/tansania.html> (20.04.2023)

⁸⁹ DDC (2021) Rural Micro-insurance. Voir <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/themes-ddc/developpement-secteur-prive/developpement-du-secteur-financier/microassurance.html/content/dezaprojects/SDC/en/2010/7F06552/phase2.html> (20.04.2023)



Encadré H : Les assurances contre les risques de catastrophe pour les petits exploitants, les personnes les plus vulnérables et les personnes touchées par l'insécurité alimentaire dans l'Union africaine

Soutenue par de nombreux donateurs, dont la DDC et le PAM, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (African Risk Capacity, ARC) vise à renforcer la résilience face aux chocs liés au climat et permet une réponse rapide et une gestion des risques d' de catastrophes naturelles (inondations, cyclones tropicaux) et d'épidémies. L'ARC comprend également des produits d'assurance et des plans d'urgence. Cette mutuelle est avant tout destinée aux petits exploitants et aux populations les plus vulnérables et les plus exposées à l'insécurité alimentaire dans l'Union africaine. L'ARC a délivré 41 polices d'assurance contre la sécheresse à dix États membres de l'Union africaine, a fourni des assurances contre les épidémies et les inondations, et garanti une gestion globale des risques de catastrophe en intégrant des plans d'alerte précoce et d'urgence dans ses systèmes de couverture de risques⁹⁰.

III.III Assurance des récoltes et du bétail

En raison de la complexité des différents régimes de micro-assurance

90 ARC (2022) The ARC Capacity Building Programme. Voir <https://www.arc.int/capacity-building-programme> (20.04.2023)

indexée, et notamment des coûts opérationnels élevés, des fonds d'assurance reposant sur une base plus large ont été mis en place. Ceux-ci couvrent les risques encourus par les agriculteurs et les ménages individuels, mais également par des pays et des régions entiers, surtout en cas d'épidémies ou de catastrophes dues au changement climatique (p. ex. les inondations ou les cyclones tropicaux). La mutualisation des risques de catastrophes au niveau régional s'inscrit dans un ensemble plus large de mesures qui relient les assurances à des systèmes d'alerte précoce et des plans d'urgence nationaux. Cette approche garantit que les primes d'assurance seront payées suffisamment tôt et que les fonds pourront être débloqués en temps voulu et de manière efficace afin de permettre aux petits exploitants et aux populations les plus vulnérables de bénéficier rapidement du soutien dont ils ont besoin et de renforcer leur résilience face aux catastrophes liées au climat (comme le montre l'exemple de l'African Risk Capacity- ARC)⁹¹.

III.IV Autres assurances

Un certain nombre de pays ont mis en place des programmes permettant aux travailleurs et aux entreprises du secteur informel de s'affilier volontairement à des fonds de santé ou de pension du secteur formel. D'autres pays, comme le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine, ont établi un système financé par l'impôt et les cotisations adapté à la capacité contributive et à la structure de la main-d'œuvre du secteur informel, ainsi qu'à la taille des entreprises. Ce système prévoit des procédures simplifiées et différents seuils de contribution, ce qui assure une flexibilité au niveau des paiements.

Le Rwanda s'est par ailleurs doté d'un système de prévoyance vieillesse novateur en 2017 au moyen d'un programme d'épargne volontaire à long terme (EJOHEZA), destiné à la fois aux personnes salariées et non-salariées. Ce régime à cotisations définies repose sur des comptes d'épargne individuels ouverts auprès d'une administration, le *Rwanda Social Security Board* (RSSB). Le gouvernement du Rwanda complète la cotisation des membres à faible revenu en versant une contribution équivalente. Le programme EJOHEZA permet ainsi à la partie la plus pauvre de la population de bénéficier d'une prévoyance vieillesse⁹².

91 Voir par exemple la page d'accueil de l'African Risk Capacity, ARC (2023) et de l'African Risk Capacity Group . Voir <https://www.arc.int/> (20.04.2023)

92 RSSB (2023) site Internet du Rwanda Social Security Board. Voir <https://www.rssb.rw/scheme/ejo-heza> (20.04.2023)

IV. Politiques et interventions relatives au marché du travail

IV.I Politiques actives du marché du travail

Les politiques et les mesures actives du marché du travail visent à améliorer la (ré)insertion sur le marché du travail en augmentant l'employabilité et en créant des opportunités de revenus. Dans les économies des pays émergents et à faible revenu, les politiques actives du marché du travail ont un champ d'application plus large et comprennent des mesures d'aide au revenu et d'éradication de la pauvreté, telles que

les transferts d'argent, les bourses d'études ou l'aide à l'accès aux systèmes d'épargne et de microcrédit (tableau 7). Ces initiatives sont souvent combinées. Les mesures de formation professionnelle peuvent être liées à des programmes publics d'emploi ou à des aides temporaires au revenu pour compenser la perte de revenu pendant la formation. Certains pays offrent des subventions à l'embauche pour inciter les employeurs potentiels à engager des jeunes demandeurs d'emploi ou des personnes nouvellement formées, afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail.

Tableau 7 : Les différents programmes d'activation du marché du travail

Mesures	Mise en œuvre
Formation professionnelle	Interventions visant à améliorer le portefeuille de compétences des bénéficiaires ; peuvent être accompagnées d'autres mesures actives (p. ex., travaux publics) et inclure un certain type d'aide au revenu
Programmes de travaux publics	Étroitement liés à la lutte contre la pauvreté, ces programmes offrent fréquemment une sécurité sociale et une protection des revenus, notamment en cas de ralentissement de l'activité économique ou durant la basse saison
Activité indépendante et	Soutien nécessaire au démarrage d'une activité indépendante, souvent associé à des transferts d'argent, à des microcrédits ou à l'épargne
Création de microentreprises	Interventions aimed to connect jobseekers and employers (counselling, labour market intermediation and job search assistance)
Aide à l'insertion sur le marché du travail	Interventions visant à mettre en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs (conseils, intermédiation de l'emploi et aide à la recherche d'emploi)
Subventions à l'embauche	Principalement utilisées dans le contexte de la rémunération des employeurs pour l'embauche de salariés issus de milieux défavorisés



Encadré I : Grâce aux programmes de développement des compétences professionnelles intégrant la dimension de genre, les activités d'EFTP au Laos accueillent davantage de femmes

Il est plus difficile de faire participer les femmes que les hommes à des mesures de développement des compétences professionnelles. Les femmes peuvent être victimes d'inégalités intersectionnelles (ethnicité, pauvreté, etc.) et n'avoir qu'un accès limité à la formation professionnelle. De plus, elles n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour se rendre dans les centres de formation. Accaparées par les responsabilités du ménage et le travail agricole, elles peuvent plus difficilement se consacrer à une activité indépendante. Le projet SURAFCO, financé par la DDC, a permis de soutenir le gouvernement du Laos, qui chapeaute le Northern Agriculture and Forestry College (NAFC), une haute école spécialisée dans l'agriculture de montagne, située dans le nord du pays. Le projet a assuré la formation d'agents de vulgarisation agricole sélectionnés pour correspondre au plus près à la population cible, notamment sur la base de leur maîtrise des langues locales et de leurs caractéristiques (caste, appartenance ethnique, sexe et statut économique). La population cible était constituée de personnes vulnérables et principalement de femmes. Cette initiative a permis de financer un système d'incitation, de mener des campagnes de sensibilisation dans les langues locales, de recruter des participants dans les écoles locales et d'accorder des bourses à des étudiants issus de familles pauvres (pour couvrir les frais de scolarité, d'hébergement et de nourriture). Le taux

de scolarisation des femmes est ainsi passé de 13 % à 30 % en un an seulement⁹³.

IV.II Politiques passives du marché du travail

Les politiques passives du marché du travail permettent aux personnes ayant une activité économique de compenser les périodes sans travail, par exemple en raison d'une maladie, d'un accident, d'une maternité ou d'une perte d'emploi. Grâce aux prestations versées en cas de maladie, aux allocations de maternité ou aux allocations de chômage, les ouvriers et les employés sont en mesure de subvenir à leurs besoins et de rester sur le marché du travail.

Ces types de mesures recouvrent également des dimensions juridiques plus larges, telles que la réglementation du travail, les conventions collectives ou les politiques en matière de salaire minimum. Dans un contexte de faibles revenus où la migration de la main-d'œuvre est courante, cela touche également aux réglementations relatives à la protection sociale des migrants travaillant à l'étranger. Garantir un niveau minimum de protection sociale aux travailleurs migrants et à leurs familles restées au pays est une préoccupation importante pour les États d'origine et de destination, ainsi que pour les migrants eux-mêmes, comme en témoignent leurs envois de fonds substantiels vers leur pays d'origine.

Plusieurs pays ont mis en place des systèmes unilatéraux de protection sociale (p. ex. le fonds de protection sociale des travailleurs d'outre-mer aux Philippines) auxquels les citoyens travaillant à l'étranger peuvent s'affilier ou rester affiliés, sur une base volontaire. Certains des États qui ont établi des couloirs de migration de main d'œuvre avec d'autres pays ont signé des accords bilatéraux ou multilatéraux assurant l'égalité de traitement, au regard du droit du travail et de la sécurité sociale, entre les travailleurs migrants et les ressortissants nationaux dans le pays d'accueil. Ces accords garantissent entre autres la transférabilité des droits acquis lorsqu'un travailleur retourne dans son pays d'origine (p. ex. l'Union européenne ou la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO).

⁹³ DDC (2017) Gender and Vocational Skills Development. Voir <https://www.shareweb.ch/site/Gender/Pages/Topics/Economic-Empowerment/Vocational-Skills-Development.aspx> (20.04.2023)

V. Renforcer les systèmes de protection sociale

L'existence de structures opérationnelles efficaces, à savoir d'un cadre réglementaire garantissant le droit à la protection sociale, de systèmes de financement, d'organismes chargés de l'administration et de la gestion, ainsi que de mécanismes de monitoring, d'évaluation et de coordination, est une condition préalable importante à la mise en place de régimes de protection sociale intégrés. La bonne gouvernance en matière de protection sociale permet de développer la reddition des comptes et la transparence relatives aux mesures de protection sociale, afin d'augmenter la confiance dans le système et de renforcer les relations entre l'État et les citoyens. La protection sociale est un sujet hautement politique. Le renforcement de la gouvernance en matière de protection sociale doit également prendre en compte des impératifs d'économie politique, c'est-à-dire faire obstacle aux comportements opportunistes et ne pas reproduire les normes sociales et les relations de genre susceptibles d'empêcher l'accès des personnes les plus vulnérables aux prestations auxquelles elles pourraient prétendre.

L'exécution des mesures et la gestion des opérations comptent parmi les plus grands défis des programmes d'aide sociale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. La faiblesse des structures administratives, ainsi que la pénurie de personnel et le manque de compétences et de ressources (p. ex. espaces de travail et fournitures de bureaux, connexions Internet, services de courrier), constituent un obstacle majeur à la régularité des transferts de fonds. Souvent, les personnes en situation de pauvreté n'ont pas de preuve d'identité ou de certificat de naissance. En conséquence, elles ne peuvent pas demander officiellement l'aide à laquelle elles auraient droit. Les contraintes en matière de ressources administratives sont encore plus difficiles à surmonter dans le cadre des programmes de transferts monétaires ou des programmes *cash plus*, qui nécessitent une coordination étroite entre les différents secteurs et prestataires afin de contrôler les critères d'octroi et de fournir des services de manière coordonnée.

Les technologies de l'information et de la communication permettent de pallier nombre de ces lacunes, en rendant les opérations à la fois plus rapides et transparentes. Les services bancaires mobiles fournis par des opérateurs de téléphonie mobile et les cartes bancaires biométriques facilitent l'accès des bénéficiaires aux liquidités et leur garantissent une aide en cas d'urgence. La technologie numérique a également rationalisé dans une très large mesure la sélection et l'identification des bénéficiaires, l'enregistrement des personnes, la vérification du respect des conditions, le paiement des cotisations et la gestion des réclamations. Grâce à la création de registres sociaux et au développement de systèmes de gestion des informations reliant les différents programmes, les bénéficiaires ont accès à un plus large éventail de services et la détection des cas de versements d'allocations à double est facilitée.

Si la numérisation des systèmes de gestion des informations et des registres sociaux présente des avantages significatifs, car elle renforce l'efficacité et la transparence en termes d'accès aux services de protection sociale, elle comporte également des inconvénients. Le manque de sécurité des données représente un problème considérable auquel on cherche de plus en plus à remédier⁹⁴. Un autre défi, qui n'a pas encore été relevé, est la réduction de la fracture numérique. Ce phénomène concerne en particulier les femmes et les hommes pauvres, ainsi qu'une grande partie des groupes de population marginalisés.

Si les TIC peuvent remédier à certaines faiblesses, il reste essentiel de renforcer les structures administratives, opérationnelles et de gestion, en particulier au niveau local. Malgré l'apport décisif de ces technologies, la présence d'un personnel qualifié est essentielle pour gérer efficacement les programmes, notamment assurer le ciblage et l'enregistrement des populations, ainsi que la sensibilisation et la fourniture de services d'aide sociale.

⁹⁴ GIZ (2020) *Data Protection for Social Protection: Key Issues for Low- and Middle-income countries*. Voir https://enabling-digital.eu/wp-content/uploads/2021/01/GIZ_Data_Protection_For_Social_Protection.pdf (20.04.2023)



openIMIS

Encadré J : OpenIMIS, un logiciel prêt à l'emploi et adaptable pour renforcer les systèmes de santé en ligne et la protection sociale dans le monde

OpenIMIS est un logiciel de protection sociale libre qui permet la gestion numérique des liens entre les bénéficiaires, les prestataires et les payeurs. Par l'intermédiaire d'un fonds spécialement créé à cet effet, le Catalytic Implementation Fund (CIF), la DDC et le Ministère allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) contribuent sur les plans technique et financier à la diffusion de ce logiciel dans leurs pays partenaires. OpenIMIS est soutenu par une communauté de développeurs, d'utilisateurs et de responsables de la mise en œuvre actifs dans le monde entier et animés par une volonté commune : celle de développer et d'améliorer la couverture sanitaire et la protection sociale universelles. Ce logiciel est actuellement en service dans au moins sept pays, et de nombreux autres ont manifesté leur intérêt. OpenIMIS est le logiciel de gestion de l'assurance maladie au Cameroun, au Népal et en Tanzanie, dans le secteur formel comme dans le secteur informel. Ce système permet d'administrer les bénéficiaires, d'enregistrer des prestations et de générer, transmettre et contrôler des demandes d'indemnités. Actuellement, il est également utilisé pour gérer un système de bons pour les soins maternels au Cameroun, une assurance contre les accidents du travail au Népal (fonds de sécurité sociale) et un système d'indemnisation des victimes de la crise du COVID-19 en Gambie⁹⁵.



Encadré K : Gouvernance et renforcement du système pour un accès équitable à la protection sociale en Mongolie

Le gouvernement de Mongolie, avec le soutien de la DDC, a créé des guichets uniques (One-Stop-Shops, OSS), une solution pratique pour accéder aux services publics. Ces guichets uniques, mis en place dans les provinces et les districts, permettent d'accéder facilement à une série de prestations telles que l'aide sociale et les services de placement. La DDC soutient sur le plan technique et financier un programme de gouvernance et de décentralisation qui favorise le développement d'autorités infranationales répondant aux besoins des citoyens. Ce projet vise également à réduire les inégalités sociales et spatiales dans la prestation de services et à permettre un accès équitable aux populations socialement et spatialement marginalisées sur le plan local en Mongolie. Le programme OSS a renforcé la coordination entre les institutions chargées de la protection sociale et de la promotion de l'emploi, a augmenté la qualité des services publics en réduisant les doublons et les inefficacités, et a contribué à favoriser un système de protection sociale complet avec plus de 60 % de la population utilisant régulièrement des guichets uniques en 2018⁹⁶.

⁹⁵ OpenIMIS (2022) Open IMIS logiciel open source. Voir <https://www.openimis.org/> (20.04.2023) DDC (2022) Social Protection Learning Module 5. Voir <https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/social-protection/Documents/SDC-Social-Protection-Module-5-FINAL.pdf> (20.04.2023)

⁹⁶ DDC (2017) One-Stop Shops Public service reform in Mongolia. Voir <https://www.eda.admin.ch/countries/mongolia/en/home/news/news.html?content=countries/mongolia/en/meta/news/2015/oss>

DDC (2015) Governance and Decentralisation Programme Phase II <https://www.eda.admin.ch/countries/mongolia/en/home/international-cooperation/projects.html?content=dezaprojects/SDC/en/2012/7F08183/phase2?oldPagePath=/content/countries/mongolia/en/home/internationale-zusammenarbeit/projekte.html>

VI. Financement

Les systèmes de protection sociale sont généralement financés par une combinaison de régimes non contributifs subventionnés par l'impôt et de régimes d'assurance sociale traditionnellement alimentés par les cotisations régulières des salariés et des employeurs. Pour les pays à faible revenu, la mobilisation des ressources nécessaires au financement d'un socle minimum de protection sociale constitue un défi de taille. Les capacités fiscales et administratives nationales permettant d'accroître la marge de manœuvre budgétaire de la protection sociale sont souvent restreintes, tout comme la couverture sociale, qui se limite généralement à l'économie formelle du secteur public. Ces contingences, notamment la question de la durabilité sur le long terme, représentent également un défi pour les partenaires du développement qui souhaitent investir dans des politiques de protection sociale.

Plusieurs stratégies et options visant à accroître la marge de manœuvre budgétaire pour la protection sociale, tant au niveau national qu'international, sont étudiées, notamment des méthodes innovantes pour

augmenter les recettes fiscales nationales, par l'introduction de taxes sur les transactions, sur les ressources naturelles ou encore sur les produits de luxe (impôts vexatoires). L'élimination des flux financiers illicites, une gestion efficace de la dette, ainsi que des programmes et des fonds de l'APPD sont des options supplémentaires à explorer afin d'améliorer durablement les ressources nationales dédiées au financement de la protection sociale (voir également l'Accélérateur mondial pour l'emploi). Une analyse budgétaire permettrait de redéfinir les priorités en matière de dépenses publiques et d'optimiser la gestion budgétaire au bénéfice de la protection sociale. La marge de manœuvre budgétaire pourrait également être augmentée, par exemple en améliorant la gestion du recouvrement des cotisations ([modules de formation en ligne de la DDC sur la protection sociale](#), en particulier le module 10 pour plus d'informations sur la protection sociale et le financement).



VII. Ciblage

Le ciblage est l'identification, la sélection et l'enregistrement des bénéficiaires sur la base de critères d'éligibilité spécifiques. Dans de nombreux pays à faible revenu, le ciblage est un moyen rentable de faire face à des contraintes de ressources généralisées.

- › Réduire la couverture géographique (p. ex. en ciblant les zones où les taux de pauvreté sont les plus élevés).
- › Toujours cibler les écarts entre les sexes, qui généralement désavantagent les femmes, mais limiter les intersections avec d'autres catégories sélectionnées (p. ex. les personnes touchant une pension de vieillesse ou des allocations familiales).
- › Restreindre la catégorie sélectionnée (p. ex. limiter l'âge d'éligibilité⁹⁷ ou introduire des plafonds de pourcentage pour cibler les pauvres⁹⁸).
- › Cibler les personnes vivant dans la pauvreté (p. ex. par l'intermédiaire de tests multidimensionnels des moyens d'existence).
- › Utiliser une combinaison d'approches (p. ex. une subvention pour enfants allouée aux familles pauvres⁹⁹)

S'il représente indéniablement la manière la plus efficace de distribuer des ressources limitées, le ciblage se heurte à une série de contraintes. Le fait que la plupart des pauvres travaillent comme agriculteurs de subsistance ou dans l'économie informelle complique l'estimation du niveau de revenu des ménages et des individus. Diverses techniques ont été mises au point pour surmonter ce problème, notamment les tests multidimensionnels de moyens d'existence (PMT) ou le contact direct avec les communautés, qui savent généralement mieux qui sont les plus pauvres de leurs membres¹⁰⁰. Certains programmes appliquent des mécanismes d'auto-sélection ou d'auto-ciblage, qui garantissent que seules les personnes dans le besoin y participent, par exemple en réduisant la valeur des transferts sociaux de manière à ce qu'ils ne présentent plus d'intérêt pour les plus aisés ou en rendant l'accès aux prestations plus difficile. Les programmes publics d'emploi qui offrent de faibles salaires pour de nombreuses heures de dur labeur manuel en sont un exemple classique.

L'augmentation globale des données et l'utilisation de la technologie numérique ont permis l'avènement de méthodes de plus en plus sophistiquées, par exemple, les PMT hybrides, utilisés pour améliorer la qualité du ciblage en réduisant les erreurs d'exclusion des personnes éligibles dans les programmes et en limitant l'inclusion de celles et ceux qui ne répondraient pas aux critères de sélection¹⁰¹.

Toutefois, les faits montrent qu'il n'existe pas de méthode de ciblage idéale. Bien que la méthodologie joue un rôle, les erreurs d'inclusion et d'exclusion sont, dans une large mesure, dues à une mauvaise gestion du processus de sélection plutôt qu'à la méthode elle-même¹⁰².

Dans ce contexte et dans le souci de ne laisser personne de côté, certains soutiennent que les approches universalistes qui ciblent l'ensemble de la population ou des catégories spécifiques (universalité catégorielle), telles que les enfants, les personnes âgées ou les femmes enceintes, sans appliquer de critères d'inclusion ou d'exclusion supplémentaires, sont plus judicieuses et plus rentables pour fournir une protection sociale à ceux qui en ont le plus besoin. Certains pays à revenu faible ou intermédiaire ont appliqué des approches universelles et catégorielles, en particulier pour les personnes âgées. Des pensions sociales universelles existent, par exemple, au Lesotho ou au Kenya.

Les « 3 A du ciblage » constituent une ligne directrice pratique. Le ciblage doit être adapté (en anglais « appropriate », p. ex. contribuer à l'objectif du programme), réalisable (en anglais « achievable », p. ex. correspondre aux ressources financières, à la capacité du personnel et au niveau technologique) et acceptable (p. ex. bénéficier du soutien de la population et du monde politique)¹⁰³.

97 L'âge limite pour toucher des allocations familiales varie considérablement d'un pays à l'autre, tout comme l'âge à partir duquel une pension de retraite peut être perçue.

98 Par exemple, le programme social de transferts d'espèces du Malawi (SCTP) cible pour l'heure uniquement 10 % des ménages ultra-pauvres soumis à des contraintes de travail dans tous les districts. Pour de plus amples informations : Ministry of Gender, Community Development and Social Welfare (2023) The Social Cash Transfer Programme. Voir <https://mtukula.com/> (20.04.2023)

99 UKAID K4D (2019). Social Protection Topic Guide. Voir <https://www.gov.uk/research-for-development-outputs/social-protection-topic-guide-2019> (20.04.2023)

100 Pour un aperçu plus détaillé des mesures de ciblage, y compris des méthodes de ciblage basées sur l'utilisation de données géographiques numériques, voir Grosh, M., Leite, P., Wai-Poi, M., Tesliuc, E. (2022) Revisiting Targeting in Social Assistance: A New Look at Old Dilemmas. Human Development Perspectives. Washington, DC: une publication de la Banque mondiale, voir <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/a6b0063a-4805-5542-89a9-f6da877b5e37> (20.04.2023)

101 Ibid.

102 Coady, D., Grosh, M., Hoddinott, J. (2004) Targeting of Transfers in Developing Countries: Review of Lessons and Experiences. Washington DC: Banque mondiale. Voir <https://documents1.worldbank.org/curated/en/464231468779449856/pdf/302300PAPER0TargetingOfTransfers.pdf> (20.04.2023)

103 Slater, R. and Farrington, J. (2010) Appropriate, Achievable and Acceptable: A Practical Tool for Good Targeting. Social Protection Tool Sheet: Targeting Social Transfers. OD: Londres. Voir <https://odi.org/en/publications/appropriate-achievable-and-acceptable-a-practical-tool-for-good-targeting/> (20.04.2023)

VIII. La protection sociale en contexte de crise

Le degré d'interaction entre l'aide humanitaire et la protection sociale dépend de la maturité du système de protection sociale dont dispose le pays¹⁰⁴. L'adaptation temporaire des programmes de protection sociale ordinaires aux crises s'articule autour de quatre grands axes : 1. l'extension de la couverture ; 2. l'augmentation des transferts pour permettre aux personnes de réagir de manière adéquate à la crise ; 3. la mise en place d'un ensemble complet de mesures d'atténuation des risques pour appréhender le risque dans sa globalité, et 4. la rapidité (de manière à, p. ex. garantir un déploiement de l'aide en temps voulu pour répondre aux besoins les plus urgents). La coordination et la bonne coopération des acteurs de la protection sociale et de l'aide humanitaire, ainsi que des ONG et des organismes de gestion des risques de catastrophe, sont indispensables pour favoriser l'efficacité de la protection sociale adaptative (PSA). Les systèmes de protection sociale doivent disposer de programmes de gestion des informations et de registres dynamiques pour pouvoir réagir rapidement et toucher les populations à risque. Ils doivent également proposer un ensemble exhaustif de prestations, notamment de systèmes de distribution performants, afin de pouvoir pleinement répondre aux besoins de la population en situation de crise. Enfin, les gouvernements doivent s'assurer à l'avance que des ressources suffisantes sont disponibles pour pouvoir débloquer les fonds rapidement¹⁰⁵.

Au-delà des aspects techniques, les dimensions politiques, institutionnelles, financières et juridiques constituent également des pierres d'achoppement. L'intégration dans les régimes nationaux de protection sociale des réfugiés et des migrants, qui forment une population mobile et vulnérable, représente un défi de taille. En effet, ces personnes ne remplissent parfois pas les conditions légales d'accès à la sécurité sociale du pays ou ne peuvent pas fournir les documents requis pour l'inscription. Les questions d'économie politique, en particulier les contradictions inhérentes entre les principes de l'aide humanitaire (« ne pas nuire ») et les programmes de protection sociale souvent ciblés menés au niveau national, constituent une autre difficulté considérable à surmonter. Les systèmes publics de protection sociale ne sont pas toujours prêts à financer l'intégration – même temporaire – des migrants et des réfugiés. De même, la coordination peut devenir un véritable casse-tête en raison de la divergence des intérêts et des parties prenantes. En effet, si le secteur humanitaire est souvent l'apanage d'acteurs non gouvernementaux, la protection sociale est au contraire chapeautée par des organismes étatiques et para-étatiques.



Encadré L : Une protection sociale adaptée aux besoins des ménages extrêmement pauvres et des groupes vulnérables pendant la pandémie de COVID-19 en Tanzanie

Dans le cadre de la réponse au COVID-19, le filet de sécurité sociale productif (Productive Social Safety Net programme, PSSN) mis en place en Tanzanie a permis de venir en aide aux groupes vulnérables qui ne disposaient pas d'une épargne suffisante pour faire face aux conséquences socio-économiques de la pandémie. L'objectif était d'empêcher ces personnes de (re)tomber dans la pauvreté. Ces mesures d'adaptation de la protection sociale à la pandémie ont été financées par un fonds fiduciaire multi-donateurs géré par la Banque mondiale et auquel la DDC a contribué¹⁰⁶. Elles concernaient près de 300 000 ménages extrêmement pauvres supplémentaires et d'autres groupes vulnérables suivis dans le cadre du PSSN. Pendant la pandémie de COVID-19, de multiples mesures ont été prises, notamment l'accélération de la validation des dossiers des bénéficiaires du PSSN, la suspension de l'aspect conditionnel des aides en espèces, la validation de deux cycles de facturation en un seul versement et l'établissement de lignes directrices pour un paiement sûr des prestations, ainsi que le déploiement des paiements électroniques. Une allocation à caractère humanitaire a été proposée pour une durée d'un an aux personnes vulnérables identifiées sur la base du système de ciblage et de distribution du PSSN. Les résultats du projet montrent que 300 000 ménages supplémentaires ont bénéficié d'une aide de ce type et que 270 000 emplois ont été créés dans le cadre du programme public d'emploi du PSSN¹⁰⁷.

104 Barca, V., Henderson, E., Sjöberg, A. et al. (2019) Linking Cash and Voucher Assistance and Social Protection: Demystifying the entry points for humanitarians. Webinaire socialprotection.org. Voir https://socialprotection.org/sites/default/files/publications_files/Webinar%20presentation%20-%202010%20Dec.pdf

105 Bowen, T., Del Ninno, C., Andrews, C., et al. (2020) Adaptive Social Protection. Building Resilience to Shocks. Washington D.C.: Banque mondiale. Voir <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/7ab2af13-08ca-5b10-b08b-268e6519eb15/content>

106 FCDO, USAID, Fondation Bill et Melinda Gates, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Fonds international de développement agricole, Gouvernement de Norvège, Agence suédoise de coopération internationale au développement, Fonds de l'OPEP et contribution de la DDC

107 Banque mondiale (2022) Tanzania Productive Social Safety Net Project II. Voir <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P169165> (20.04.2023)



Encadré M : Alimentation scolaire pour les enfants réfugiés et les enfants des communautés d'accueil en Jordanie¹⁰⁸

Lancée en 1995, cette initiative est destinée aux élèves des écoles publiques des zones défavorisées et a pour but d'améliorer les conditions de santé et de nutrition des enfants des populations marginalisées. Depuis 2013 (début de la crise syrienne), les enfants réfugiés inscrits dans les écoles jordanienes ou fréquentant les écoles des camps de réfugiés en bénéficient également. De 2013 à 2020, ce programme d'alimentation scolaire réalisé en collaboration avec le PAM a vu sa couverture passer de 115 000 à 419 000 enfants (20 % à 37 % de tous les enfants de Jordanie) et a été étendu à trois camps de réfugiés. Grâce à cette initiative, le taux de scolarisation et d'assiduité des enfants réfugiés a augmenté, ce qui a permis d'améliorer leur inclusion sociale et leur intégration, avec des répercussions positives sur leur santé psychosociale¹⁰⁹.

108 La DDC a mis fin à son soutien à ce programme en 2022.

109 PAM Jordanie (2022) Food Security Outcome Monitoring – Q1 2022 Camps Factsheet. Voir <https://www.wfp.org/publications/food-security-outcome-monitoring-q1-2022-camps-factsheet> (20.04.2023)



Boîte à outils 2 : Perspectives par secteur

La boîte à outils 2 est organisée en fonction des thèmes et des secteurs de la DDC et propose un ensemble de questions conçues pour aider les chargés de programme à identifier les points d'entrée potentiels

pour de futures interventions dans le domaine de la protection sociale au niveau national, et pour encourager une réflexion plus approfondie dans ce domaine. Les questions sont regroupées en quatre catégories.

I. Protection sociale, agriculture et sécurité alimentaire

Points d'entrée potentiels et éléments de réflexion

Tableau 8 : Protection sociale, agriculture et sécurité alimentaire

Stratégie	<ul style="list-style-type: none">• Une stratégie en matière de protection sociale a-t-elle été mise en place ?• Les politiques associant l'agriculture, la sécurité alimentaire et la protection sociale, comme les politiques de protection sociale tenant compte de la nutrition ou ciblant les zones rurales (p. ex. relations entre les programmes d'aide sociale et d'autres activités, modèle de progression, programmes <i>cash plus</i>, programmes publics d'emploi, dispositifs de micro-assurance ou d'assurance des récoltes) constituent-elles une priorité stratégique ?• Le pays dispose-t-il d'une politique / d'une stratégie en matière d'alimentation et de nutrition qui intègre des mesures de protection sociale tenant compte de l'alimentation et de la nutrition ?• Un mécanisme de coordination des donateurs est-il en vigueur ? Existe-t-il un groupe de travail spécialisé sur les relations entre agriculture, sécurité alimentaire et protection sociale / sur la protection sociale tenant compte de la nutrition ?
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les partenaires nationaux qui, dans le pays, travaillent sur la protection sociale et la sécurité alimentaire tenant compte de la nutrition ?• Quels sont les partenaires internationaux qui, dans le pays, travaillent sur la protection sociale et la sécurité alimentaire tenant compte ou non de la nutrition ?• Quels sont les acteurs infranationaux de la protection sociale au niveau local ?• Avec quels partenaires potentiels établir des relations afin de soutenir les politiques de protection sociale liées à l'agriculture et à la nutrition ?
Programmes¹¹⁰	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les programmes de protection sociale en vigueur et où interviennent-ils ?• Dans quelle mesure soutiennent-ils les réalisations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'autres objectifs liés à l'agriculture (p. ex. les dispositions pour faire face aux risques liés au climat ou aux périodes de soudure, les travaux publics visant à améliorer les conditions écologiques, etc.) ?• Dans quelle mesure sont-ils accessibles aux groupes pauvres et marginalisés (NLPC) ?• Comment ces programmes soutiennent-ils et peuvent-ils soutenir les objectifs stratégiques plus larges du secteur agricole dans le pays, notamment en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ?
Points d'entrée de la DDC	<ul style="list-style-type: none">• Comment les mesures de protection sociale actuelles pourraient-elles soutenir les objectifs spécifiques du programme, les interventions prévues et le groupe cible ?• Dans quelle mesure les politiques de protection sociale pourraient-elles contribuer à remédier aux vulnérabilités spécifiques auxquelles votre programme tente de remédier (p. ex. augmentation de la productivité, conservation des sols et autres mesures visant à améliorer les conditions écologiques, famine périodique, etc.) ?• Quels sont les défis et les lacunes auxquels ces politiques sont confrontées et où le soutien de la DDC est-il le mieux adapté ?• Quel est le lien avec les objectifs du programme national ou du programme sectoriel de la DDC ?

RÉFÉRENCES

- › FAO (2015) Nutrition and Social Protection. Voir <https://www.fao.org/3/i4819e/i4819e.pdf> (20.04.2023)
- › GIZ (2017) The Role of Social Protection for Food and Nutrition Security: Examples from Practice and International Discussion. Voir <https://socialprotection.org/discover/publications/role-social-protection-food-and-nutrition-security-examples-practice-and> (20.04.2023)
- › FAO (2021) Social Protection and Climate Change. Voir <https://www.fao.org/3/cb3527en/cb3527en.pdf> (20.04.2023).

GUIDES

- › Save the Children (2021) Nutrition-Sensitive Social Protection Programs: What, why and how can we measure them? Voir <https://dataident.org/2021/03/02/nutrition-sensitive-social-protection-programs-what-why-and-how-can-we-measure-them/> (20.04.2023)
- › FAO (2017) Nutrition Sensitive Agriculture and Food Systems Toolkit. Voir <http://www.fao.org/nutrition/policies-programmes/toolkit> (20.04.2023)
- › ISPA (2019) Food Security and Nutrition. What matters Guidance Note. Voir <https://ispatools.org/food-security-and-nutrition/> (20.04.2023).

110 Ce terme fait référence aux programmes nationaux de protection sociale.

II. Protection sociale et santé

Points d'entrée potentiels et éléments de réflexion concernant l'intégration de la protection sociale

Tableau 9 : Protection sociale et santé

Stratégie	<ul style="list-style-type: none">• Une stratégie est-elle en vigueur en matière de santé et quelles en sont les priorités (p. ex. mécanismes de financement de la santé, élargissement de la couverture sanitaire universelle, etc.) ?• Les déterminants sociaux de la santé jouent-ils un rôle ?• Un mécanisme de coordination des donateurs est-il en place dans le domaine de la santé ?• Existe-t-il des groupes de travail qui s'occupent d'aspects spécifiques (p. ex. la nutrition et la santé, la santé sexuelle et reproductive, etc.)• Comment le secteur de la santé est-il financé ?
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les partenaires nationaux qui travaillent sur la protection sociale en santé ?• Quels sont les partenaires internationaux qui travaillent sur la protection sociale dans le pays ?• Qu'en est-il des autres partenaires potentiels dans le secteur de la santé, notamment des partenaires privés ?• Quel rôle jouent les ONG et les groupes communautaires dans la fourniture des soins de santé ?
Programmes¹¹¹	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les mécanismes de protection sociale en santé en vigueur ?• Quels sont les mécanismes de protection sociale qui existent en dehors de la protection de la santé et qui peuvent avoir un impact sur la santé (p. ex. allocations familiales, rentes de vieillesse, congés maternité, etc.) ?• Comment les mécanismes de financement de la santé sont-ils structurés ?• Comment le système de santé est-il organisé ?• Dans quelle mesure les services de santé sont-ils accessibles aux groupes pauvres et vulnérables (NLPC) ?
Points d'entrée de la DDC	<ul style="list-style-type: none">• Comment les mécanismes de protection sociale en santé existants pourraient-ils mieux bénéficier aux groupes pauvres et vulnérables (NLPC) ?• Comment les instruments existants de protection sociale (assurance-maladie, transfert en espèces, bons, etc.) pourraient-ils être renforcés de manière à améliorer leurs réalisations en matière de santé ?• Quel rôle le logiciel OpenIMIS pourrait-il jouer dans le renforcement des systèmes de santé et de protection sociale ?

RÉFÉRENCES

- › OMS (2015) Health and Social Protection: Synergy between Sectors: Fostering Better Social and Health Outcomes. Bureau régional de l'OMS pour l'Europe. Voir https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0019/324631/Health-2020-Social-protection-and-health-en.pdf (20.04.2023)
- › Banque mondiale (2018) Going Universal in Africa: How 46 African Countries Reformed User Fees and Implemented Health Care Priorities. Voir <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29177> (20.04.2023)
- › OMS (2015) Leave no One Behind: Strengthening Health Systems for UHC and the SDGs in Africa. Voir https://www.afro.who.int/sites/default/files/2017-12/UHC%20framework_eng_2017-11-27_small.pdf (20.04.2023).

GUIDES

- › OpenIMIS (2023) Open-Source Software for Managing Social Protection Processes: The Open IMIS. Voir <https://openimis.org/> (20.04.2023)
- › Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique. African Health Action Toolkit. Voir <https://who-afr.ctb.ku.edu/> (20.04.2023).

¹¹¹ Ce terme fait référence aux programmes nationaux de protection sociale.

III. Protection sociale et éducation

Points d'entrée potentiels et éléments de réflexion concernant l'intégration de la protection sociale

Tableau 10 : Protection sociale et éducation

Stratégie	<ul style="list-style-type: none">• Une stratégie en matière d'éducation a-t-elle été mise en place et l'inclusion sociale y figure-t-elle de manière adéquate ?• Quelles sont les priorités de la stratégie et la formation professionnelle y joue-t-elle un rôle ?• Existe-t-il actuellement une stratégie en matière de protection sociale qui aborde les aspects éducatifs ? Si oui, comment ces aspects sont-ils abordés ?• Quels mécanismes de coordination (donateurs et autres) sont en place pour soutenir l'accès égalitaire à l'éducation ?• Quel rôle joue la protection sociale dans les débats sur l'éducation et la formation professionnelle dans le pays ?• Quelles sont les dispositions légales dans le domaine de l'éducation et de quel soutien financier bénéficie-t-il ?
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les partenaires nationaux concernés (autorités, institutions, société civile, etc.) en matière d'éducation et de protection sociale ?• Quels sont les partenaires internationaux concernés et en quoi consistent leurs priorités dans ces domaines ?• Comment les mécanismes de protection sociale qui ont une influence sur l'éducation sont-ils mis en œuvre au niveau local ? De quelle manière les processus sont-ils organisés et quels sont les défis à relever ?• Les ministères compétents et/ou les organisations donatrices et les ONG coordonnent-ils leurs activités en matière d'inclusion sociale dans l'éducation ?
Programmes¹¹²	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les mécanismes de protection sociale actuellement en vigueur qui traitent de l'inclusion sociale et du principe NLPC dans l'éducation ou qui garantissent un accès égalitaire à une éducation de qualité ?• Quels sont les groupes cibles (p. ex. les filles, les garçons, les enfants et les jeunes vivant dans la pauvreté, les femmes et/ou les hommes marginalisés) ?• Quels impacts ont ces programmes et quels défis doivent-ils relever ? Des lacunes doivent-elles encore être comblées ?• Ces programmes luttent-ils efficacement contre le modèle d'exclusion auquel sont confrontés les groupes cibles respectifs ?
Points d'entrée de la DDC	<ul style="list-style-type: none">• Comment les possibilités d'intervention (p. ex. les programmes existants dans le domaine de l'éducation et de la protection sociale) s'articulent-elles avec les priorités du programme de la DDC ?• Quels sont les points d'entrée potentiels, en particulier en ce qui concerne la prise en charge des laissés-pour-compte dans le but d'accroître l'inclusion sociale ?• Comment les mesures de protection sociale qui complètent les activités éducatives pourraient-elles améliorer la transition vers le monde du travail ?

RÉFÉRENCES

- › OIT et UNICEF (2023) More than a Billion Reasons: The Urgent Need to Build Universal Social Protection for Children. Deuxième rapport conjoint de l'UNICEF et de l'OIT sur la protection sociale pour les enfants. Genève et New York. Voir <https://www.unicef.org/documents/urgent-need-for-universal-social-protection> (20.04.2023)
- › DDC, IDS et NORRAG (2020) Thematic Working Aid - Leave No One Behind in Practice – Education. Voir https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/LNOB/Shared%20Documents/Working-Aid-Education_EN.pdf (20.04.2023)
- › GSDRC Social (2010), Social Protection and Access to Education. Voir <https://gsdrc.org/publications/social-protection-and-access-to-education/> (20.04.2023)
- › DAES de l'ONU (2015), Social Protection, Education and Gender Equality. Voir https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/2015wess_ch3_en.pdf (20.04.2023)
- › McCord, A. (2018) Linking Social Protection to Sustainable Employment: Current Practices and Future Directions. Social Protection for Employment Community (SPEC). DAFT-SPECGIZ. Voir <https://socialprotection.org/discover/publications/linking-social-protection-sustainable-employment-current-practices-and-future> (20.04.2023).

112 Ce terme fait référence aux programmes nationaux de protection sociale.

IV. Protection sociale, emploi, revenus et inclusion financière

Points d'entrée potentiels et éléments de réflexion concernant l'intégration de la protection sociale

Tableau 11 : Protection sociale, emploi, revenus et inclusion financière

Stratégie	<ul style="list-style-type: none">• Une stratégie en matière de travail et d'emploi a-t-elle été mise en œuvre ?• Quelles sont les priorités ?• Quel rôle jouent les mesures de protection sociale dans cette stratégie, notamment les politiques actives du marché du travail ?• Comment la stratégie de protection sociale s'articule-t-elle avec les politiques relatives à l'emploi ou à l'amélioration de la productivité, notamment l'inclusion financière ?
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les partenaires nationaux en charge de l'emploi, du travail décent et de la protection sociale, notamment les organisations d'employeurs et les syndicats de l'économie formelle et informelle ?• Quels sont les partenaires internationaux concernés ? Quelles sont leurs priorités en matière de développement économique, notamment en ce qui concerne le travail et la productivité ?• Les activités des ministères compétents et/ou des organisations donatrices et des ONG sont-elles coordonnées sur ce sujet ?
Programmes¹¹³	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les mécanismes de protection sociale actuellement en vigueur qui traitent des aspects économiques et de l'emploi et quels groupes sont visés ?• Comment les mécanismes de protection sociale liés à l'emploi sont-ils organisés et mis en œuvre ?• Ces programmes ont-ils été évalués ?• Dans quelle mesure ces mécanismes incluent-ils les travailleurs vulnérables et les personnes actives ?• Comment ces programmes sont-ils financés ? Comment la viabilité financière peut-elle être améliorée ?• Quel rôle joue l'inclusion financière dans l'accès à la protection sociale, ainsi que dans la complémentarité des mesures de protection sociale (p. ex. programmes <i>cash plus</i> ou modèles de progression) ?
Points d'entrée de la DDC	<ul style="list-style-type: none">• Comment les mesures actuelles de la DDC en faveur de l'emploi correspondent-elles aux stratégies et programmes nationaux de protection sociale, notamment aux politiques actives du marché du travail ?• Quelles lacunes pourraient constituer des points d'entrée potentiels ou supplémentaires dans lesquels la DDC pourrait s'engager ?• Comment les mesures existantes de la DDC sont-elles inclusives (NLPC) ?• Comment les mesures relatives au marché du travail pourraient-elles renforcer la transition vers le monde du travail ou la réinsertion professionnelle ?• Les mesures d'inclusion financière ont-elles un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la protection sociale ou comme mesures complémentaires ?

RÉFÉRENCES

- › WIEGO (2023) Extending Social Protection to Informal Workers Initiative. Available from: <https://www.wiego.org/extending-social-protection-informal-workers> (20.04.2023).
- › OECD (2019) Can Social Protection be an Engine for Inclusive Growth? Available from: <https://www.oecd.org/fr/publications/can-social-protection-be-an-engine-for-inclusive-growth-9d95b5d0-en.htm> (20.04.2023).
- › Inter-agency Task Team on Informality (2022) Global Accelerator on Jobs and Social Protection for Just Transitions. Available from: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_855478.pdf (20.04.2023).

GUIDES

- › OIT (2013) The Informal Economy and Decent Work: A Policy Resource Guide Supporting Transitions to Formality. Voir https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/publication/wcms_212689.pdf (20.04.2023)
- › DDC (2021) Aborder le travail décent au sein de la coopération internationale. Voir https://www.shareweb.ch/site/EI/Documents/Topics/World%20of%20Work/Input_Paper_Decimal%20Work_final_fr.pdf (20.04.2023)
- › GIZ Women Financial Inclusion Toolkit. Voir <https://www.giz.de/expertise/downloads/2021%20giz%20womens%20financial%20inclusion%20toolkit.pdf> (20.04.2023).

113 Ce terme fait référence aux programmes nationaux de protection sociale.

V. Renforcer la gouvernance de la protection sociale

Points d'entrée potentiels et éléments de réflexion concernant l'intégration de la protection sociale

Tableau 12 : Protection sociale et gouvernance

Stratégie	<ul style="list-style-type: none">Une stratégie de protection sociale est-elle actuellement en vigueur ? Quel rôle le renforcement du système joue-t-il dans cette stratégie ?Comment se présente le cadre juridique de la protection sociale dans le pays ?Comment la protection sociale est-elle financée ?Qui est responsable de la protection sociale (p. ex. mandat centralisé ou décentralisé), notamment de son financement ?Qui est responsable de la mise en œuvre de la protection sociale ? Comment la répartition des tâches entre les niveaux national et local est-elle définie en ce qui concerne les types de services fournis ?
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">Qui sont les partenaires impliqués dans la conception, le développement, la gestion et la coordination des programmes de protection sociale ? Qui finance la protection sociale ?Quels sont les partenaires internationaux impliqués dans la conception, le développement, la gestion, la coordination et le financement de la protection sociale ?Comment la protection sociale est-elle mise en œuvre au niveau local ? À cet égard, quels sont les défis institutionnels, opérationnels, financiers et en matière de ressources humaines ?
Programmes¹¹⁴	<ul style="list-style-type: none">Le pays dispose-t-il d'un système de protection sociale efficace et efficient, et notamment de structures de mise en œuvre ?Comment le système de gestion et de mise en œuvre des différents programmes est-il organisé ?Un registre social est-il appliqué ? Les systèmes de gestion de l'information appliqués aux programmes sont-ils numérisés ? Qu'en est-il de la fourniture des services ? Les systèmes s'adaptent-ils aux chocs ?Dans quelle mesure ces services sont-ils accessibles, en particulier aux personnes les plus vulnérables ? Quels sont les défis de gouvernance associés à la fourniture de services d'une manière à la fois appropriée et équitable, compte tenu de facteurs tels que les dynamiques politiques, les facteurs sociaux, les considérations culturelles et les aspects liés au genre ?Quelles sont les principales lacunes concernant les structures de gouvernance des programmes spécifiques dans le pays, notamment les mesures de responsabilisation et de transparence telles que les mécanismes de réclamation et de recours ?
Points d'entrée de la DDC	<ul style="list-style-type: none">Quels sont les points d'entrée de la DDC pour renforcer le système de protection sociale dans le pays, en particulier en ce qui concerne la PSA ?Comment le programme de gouvernance de la DDC peut-il établir un lien avec la protection sociale lorsqu'il œuvre en faveur du renforcement des systèmes afin d'améliorer l'accès aux services ?Dans quelle mesure les programmes existants visant à renforcer l'accès aux services sociaux au niveau local intègrent-ils des programmes de protection, notamment des services d'aide sociale ?Comment les systèmes de gouvernance de la protection sociale pourraient-ils être renforcés ? Comment la nécessité de renforcer les systèmes de gouvernance de la protection sociale pourrait-elle être mise en évidence dans la proposition d'entrée en matière ou le cadre de monitoring et d'évaluation ?Comment maximiser les impacts à plus large échelle en matière de paix, d'équité, de genre et d'inclusion sociale en renforçant la gouvernance de la protection sociale ? Dans quels domaines est-il nécessaire d'établir des connexions ?

RÉFÉRENCES

- DAES de l'ONU et OIT (2021) Global Research on Governance and Social Protection. Voir https://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2021/04/Global-overview_SP-Governance.pdf (20.04.2023)
- Sherman, A. (2022) Strengthening the Role of Social Service Workforce in Social Protection Systems. Voir <https://www.socialserviceworkforce.org/resources/blog/strengthening-role-social-service-workforce-social-protection-systems> (20.04.2023).

GUIDES

- OIT et al. (2021) Governance of Social Protection Systems: A Learning Journey
- Module1 on Coordination. Voir <https://socialprotection.org/discover/publications/governance-social-protection-systems-learning-journey-module-1-coordination> (20.04.2023)
- OIT et al. (2021) Governance of Social Protection Systems: A Learning Journey
- Module 2 on Information and Communication Technologies and Data. Voir <https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action;jsessionid=qTx6zuXyDhcJ9g-FAaGHyID125HG-JtKTatpc8b4C-2x5Ry8eiA!988229515?id=57391> (20.04.2023).

114 Ce terme fait référence aux programmes nationaux de protection sociale.

VI. Protection sociale, égalité des sexes et inclusion sociale

Points d'entrée potentiels et éléments de réflexion concernant l'intégration de la protection sociale

Tableau 13 : Protection sociale, égalité des sexes et inclusion sociale

Stratégie	<ul style="list-style-type: none">• Comment les questions du genre et du handicap sont-elles intégrées dans les politiques et les stratégies ?• Comment la question du genre est-elle abordée dans la stratégie de protection sociale en vigueur ou dans les dispositions relatives à la protection sociale d'autres politiques sectorielles ? La stratégie reflète-t-elle les besoins différenciés des hommes et des femmes, ainsi que ceux des personnes présentant un niveau de vulnérabilité et de pauvreté élevé ? Quels sont les thèmes abordés et quels sont ceux qui ne le sont pas ?• Comment le handicap est-il pris en compte dans les stratégies de protection sociale en vigueur. Une stratégie distincte y est-elle consacrée ?• Les politiques et/ou stratégies sociales ont-elles également un potentiel de transformation en matière de genre ?• Existe-t-il une stratégie nationale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ? Est-elle liée à une stratégie de protection sociale ?• Quel rôle joue le genre dans le discours politique général sur la protection sociale (p. ex. la protection sociale sensible à la dimension du genre ou à caractère transformateur) ?• Quel rôle joue le handicap dans le discours général sur la protection sociale ?
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Qui sont les partenaires concernés par la protection sociale au sein du gouvernement ?• Des institutions ou des services spécifiques (ONG, syndicats, entreprises privées ou autres associations) sont-ils chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ?• Des institutions ou des services spécifiques (ONG notamment) sont-ils chargés de promouvoir la protection sociale des personnes handicapées ?• Quelle est l'expertise disponible en matière de genre / concernant les personnes handicapées, en particulier en relation avec la protection sociale ?• Les partenaires de développement mettent-ils l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes ? Disposent-ils d'un groupe de travail sur la protection sociale différenciée en fonction du sexe ?• Existe-t-il un interlocuteur unique pour la protection sociale des personnes handicapées ? Existe-t-il un organe de coordination national chargé des questions de protection sociale et de handicap ?• Existe-t-il un organe de coordination gouvernemental chargé des questions de genre ?
Programmes¹¹⁵	<ul style="list-style-type: none">• Des programmes de protection sociale qui tiennent spécifiquement compte du genre sont-ils en vigueur ? Des programmes destinés spécifiquement aux personnes handicapées sont-ils en vigueur ?• Les programmes de protection sociale et/ou les mesures prises dans d'autres domaines comportent-ils des dimensions spécifiques au genre ?• Dans quelle mesure intègrent-ils la dimension du genre et ont-ils un potentiel de transformation ?• Abordent-ils d'autres facteurs qui se recoupent avec l'inégalité entre les hommes et les femmes ?• Les programmes de protection sociale visent-ils les bénéficiaires des services en fonction de leur sexe ?• Existe-t-il d'autres programmes de protection sociale dont les femmes et les filles bénéficient en particulier ?• Dans quelle mesure les programmes de protection sociale intègrent-ils les femmes et les filles / les hommes et les garçons ? Dans quelle mesure les programmes de protection sociale intègrent-ils les personnes handicapées ?• Quels types d'obstacles les individus rencontrent-ils en raison de leur sexe et des croyances et pratiques culturelles qui y sont liées pour accéder aux programmes de protection sociale ?• Quels types d'obstacles les personnes handicapées rencontrent-elles pour accéder aux programmes de protection sociale ?
Points d'entrée de la DDC	<ul style="list-style-type: none">• Dans quelle mesure le soutien ou le renforcement des mesures de protection sociale peut-il augmenter les impacts des programmes de protection sociale en lien avec le genre / les personnes handicapées ?• Dans quelle mesure la DDC peut-elle contribuer à mieux intégrer la dimension du genre dans les programmes de protection sociale et/ou les mesures prises dans le cadre d'autres programmes sectoriels, et à augmenter leur potentiel de transformation, notamment pour les personnes handicapées ?• Comment peut-on étendre ou adapter les programmes existants en matière d'égalité entre les hommes et les femmes afin de renforcer les réalisations des programmes de protection sociale différenciées selon le genre ?• Comment peut-on étendre ou adapter les programmes de protection sociale existants afin de renforcer les réalisations pour les personnes handicapées ?

115 Ce terme fait référence aux programmes nationaux de protection sociale.

RÉFÉRENCES

- › UNICEF (2020) Social Protection and its Effects on Gender Equality. Voir <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/WP-2020-06-Social-Protection-and-its-Effects-on-Gender-Equality-Literature-Review.PDF> (20.04.2023)
- › SPIAC-B (2019) Social Protection to Promote Gender Equality and Women's and Girls' Empowerment. Voir https://www.ilo.org/wcms5/groups/public/@dgreports/@nylo/documents/genericdocument/wcms_674612.pdf (20.04.2023)
- › Socialprotection.org (2021) Gender-Responsive Social Protection Online Community. Voir <https://socialprotection.org/connect/communities/gender-sensitive-social-protection-online-community> (20.04.2023).

GUIDES

- › FAO (2018) Introduction to Gender-Sensitive Social Protection Programming to Combat Rural Poverty: Why Is It Important and What Does It Mean? Guide technique de la FAO. Voir <https://www.fao.org/documents/card/en/c/CA2026EN/> (20.04.2023)
- › CESAP (2021) How to Design Gender Sensitive Social Protection Systems. Voir <https://www.unescap.org/sites/default/d8files/knowledge-products/SDD-Social-Protection-module-6-v1-3-E.pdf> (20.04.2023).

VII. Protection sociale et secours d'urgence

Points d'entrée potentiels et éléments de réflexion concernant l'intégration de la protection sociale

Tableau 14 : Protection sociale et secours d'urgence

Stratégie	<ul style="list-style-type: none">• Une stratégie de protection sociale adaptative (PSA) ou réactive aux chocs (PSRC) est-elle actuellement en vigueur ? S'agit-il d'une priorité politique ?• La stratégie de protection sociale met-elle l'accent sur une politique adaptative ?• Un plan ou une stratégie de gestion des risques de catastrophe sont-ils actuellement en vigueur ?• Un comité de coordination en cas de catastrophe est-il actuellement institué ?
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les partenaires concernés par la PSA/PSRC, notamment les agences de gestion des risques de catastrophe ou autres ?• La PSA/PSRC est-elle une priorité des donateurs ? Existe-t-il des groupes de travail sur ce thème ?• Qui met en œuvre la PSA/PSRC ? Qui en est responsable au niveau local ?• Existe-t-il des plateformes de coordination entre les différentes agences et ministères, notamment entre les acteurs humanitaires ? Comment fonctionnent-elles ?• Quels sont les principaux partenaires internationaux impliqués, notamment les ONG et les autres acteurs non gouvernementaux ?
Programmes¹¹⁶	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les types de programme de protection sociale existants, quels risques couvrent-ils, à quels besoins répondent-ils pour chaque étape de la vie ? Combien de personnes sont-elles concernées ? Dans quelle mesure les programmes sont-ils intégrés ?• Existe-t-il des systèmes de gestion des données et des informations sur les groupes à risque qu'il faudrait développer dans les situations de crise (p. ex. des registres sociaux dynamiques) ?• Des ressources financières sont-elles prévues pour apporter rapidement un soutien en cas de choc ?• Quelle est la capacité des systèmes opérationnels à s'adapter à des chocs soudains ?• En contexte de crise, quel rôle l'aide humanitaire joue-t-elle dans la conception des interventions de manière à établir les premiers éléments pour les futurs systèmes nationaux de protection sociale (p. ex. des systèmes de distribution, des systèmes d'information et de gestion ou des dispositifs de ciblage) ?
Points d'entrée de la DDC	<ul style="list-style-type: none">• Comment le soutien aux programmes et politiques de PSA peut-il contribuer à réduire les besoins d'aide humanitaire de la Suisse à l'avenir, en particulier dans les contextes fragiles ?• Existe-t-il des programmes en vigueur qui pourraient être élargis pour soutenir les initiatives existantes de PSA dans un contexte national (p. ex. des programmes de gouvernance ou de gestion de la migration) ?• Dans un contexte de crise, dans quelle mesure la DDC peut-elle, en collaboration avec d'autres organisations humanitaires, concevoir des mécanismes de mise en œuvre de manière à servir de premiers éléments pour les systèmes futurs / à renforcer les capacités de développement à long terme de la protection sociale ?

RÉFÉRENCES

- › Banque mondiale (2020), Adaptive Social Protection. Building Resilience to Shocks. Voir <https://documents1.worldbank.org/curated/en/579641590038388922/pdf/Adaptive-Social-Protection-Building-Resilience-to-Shocks.pdf> (20.04.2023)
- › Seyfert, K., Barca, V., Gentilini, U. et al. (2019) Unbundled: A Framework for Connecting Safety Nets and Humanitarian Assistance in Refugee Settings. Voir <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/d2ab857a-22d1-596a-a159-2e3389538ef8> (20.04.2023)
- › Commission européenne (2019), Social Protection Across the Humanitarian-Development Nexus. A Game Changer in Supporting People through Crises. Voir <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/86c78afa-3a41-11e9-8d04-01aa75ed71a1> (20.04.2023)
- › Barca, V., Henderson, E., Sjöberg, A. et al. (2019) Linking Cash and Voucher Assistance and Social Protection: Demystifying the Entry Points for Humanitarians. Webinaire. Voir https://socialprotection.org/sites/default/files/publications_files/Webinar%20presentation%20-%202010%20Dec.pdf (20.04.2023)
- › Banque mondiale (2022), Linking Humanitarian Cash Assistance and National Social Protection Systems. Voir <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099210002082335614/pdf/P174127062d8f20f80a25d09cb0c1e6472b.pdf> (16.05.2023).

¹¹⁶ Ce terme fait référence aux programmes nationaux de protection sociale.

GUIDES

- › OPM (2018) Shock-Responsive Social Protection Systems Toolkit: Appraising the Use of Social Protection in Addressing Large-Scale Shocks. Voir <https://socialprotection.org/discover/multimedia/shock-responsive-social-protection-systems-toolkit-appraising-use-social> (20.04.2023)
- › CALP Network (2021) Toolbox – Linking Humanitarian CVA and Social Protection. Voir <https://www.calpnetwork.org/publication/social-protection-toolbox/> (20.04.2023)
- › Smith, G. (2021) Deciding When and How to Link Humanitarian Assistance and Social Protection: Guidance and Tools for Response Analysis. Voir <https://www.calpnetwork.org/publication/space-deciding-when-and-how-to-link-humanitarianassistance-and-social-protection-guidance-and-tools-for-response-analysis/>
- › Zenker, J., Lowe, C. and Holmes, R. (2022) Linking Social Protection and Humanitarian Assistance: A Toolkit to Support Basic Needs and Wellbeing in Displacement Settings. Voir https://cdn.odi.org/media/documents/ODI_WB-Toolkits_TK2-DIGITAL.pdf (20.04.2023).

VIII. Monitoring et évaluation de la protection sociale

Pourquoi réaliser un suivi et une évaluation de la protection sociale ?

Le monitoring et l'évaluation sont importants pour améliorer la qualité des programmes et des systèmes de protection sociale. Ils garantissent la redevabilité et la transparence et fournissent un retour d'information important sur les performances d'un programme, par exemple en signalant les éventuelles lacunes et points faibles.

Les indicateurs de protection sociale peuvent accroître la probabilité que les décideurs politiques s'attaquent aux lacunes et que les données soient utilisées pour prendre des décisions fondées sur des preuves. Les indicateurs sont importants à des fins d'apprentissage et de redevabilité et soulignent la pertinence des thèmes prioritaires de développement. Cela s'applique tout particulièrement aux laissés-pour-compte. En intégrant le principe NLPC dans les indicateurs, on s'assure que les groupes vulnérables sont plus souvent pris en compte.

Une compréhension de base de la protection sociale est essentielle pour développer des chaînes de résultats réalistes et sélectionner des indicateurs de protection sociale pertinents. Un ensemble de documents fournissent des conseils et un soutien pour l'élaboration de bons indicateurs (tableau 15). Il est envisageable d'emprunter aux partenaires de développement des indicateurs de protection sociale et des mesures des progrès réalisés, en particulier dans les cas où la DDC collabore avec d'autres partenaires.

La coopération suisse en Albanie a développé un cadre d'évaluation interne pour déterminer la pertinence de tous les projets de coopération en matière de protection et d'inclusion sociales. Chaque projet est évalué sur une échelle de 0 (aucune pertinence) à 5 (forte pertinence). La note doit être justifiée. Cela contraint les responsables de projet à identifier des pistes, à rendre la protection sociale plus visible et à développer des indicateurs¹¹⁷.

Questions à prendre en compte pour améliorer l'évaluation de la protection sociale

Tableau 15 : Évaluation de la protection sociale

Pertinence de la protection sociale	<ul style="list-style-type: none">Les interventions concernent-elles la protection sociale de manière directe (s'agit-il p. ex. de mettre en œuvre une mesure de protection sociale sans délai) ? Si oui, de quelle mesure s'agit-il ? Quel est l'objectif de la mesure (p. ex. augmenter la couverture, améliorer la qualité, etc.) ?L'intervention du projet a-t-elle un impact indirect sur la protection sociale (p. ex. des mesures de renforcement du système) ? Si oui, de quelle manière ?
Analyse d'impact	<ul style="list-style-type: none">Quels sont les circuits et chaînes d'impact entre ces interventions et la protection sociale ?Comment les mettre en récit et les formuler sous la forme d'une chaîne de résultats réaliste ?
Sélection des indicateurs	<ul style="list-style-type: none">L'indicateur mesure-t-il ce qu'on a l'intention de faire ?Quels indicateurs de produit pourraient être utiles ? Quels indicateurs de réalisation pourraient être utiles ?Existe-t-il dans le contexte national des indicateurs (p. ex. ceux d'autres donateurs) qui mesurent des produits/réalisations similaires et pourraient être repris ?
Indicateurs de référence et marqueurs de la protection sociale	<ul style="list-style-type: none">Comment le projet peut-il utiliser les indicateurs de référence de la DDC pour la protection sociale, notamment ceux qui ont un lien explicite avec la protection sociale ?L'intervention du projet porte-t-elle le code de secteur SAP adapté à la protection sociale ?

¹¹⁷ Coopération de la DDC en Albanie (2022) Reflection on Promoting Social Protection and Inclusion: Swiss Cooperation Portfolio in Albania. Troisième édition, mai 2022

RÉFÉRENCES

- › Commission européenne (2017) Indicators to Measures Social Protection Performance. Voir <https://socialprotection.org/discover/publications/indicators-measure-social-protection-performance-implications-european> (20.04.2023)
- › OIT (2017) Indicators for Social Protection Floor. Voir https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/themes/sp-floor/WCMS_560732/lang--en/index.htm (20.04.2023).

GUIDES

- › Commission européenne (2021) Results and Indicators for Development: Social Protection. Voir <https://europa.eu/capacity4dev/results-and-indicators/106705/results-indicators> (20.04.2023)
- › GIZ (2021) Indicators Matter to LNOB A Practical Guide for Project Designers and Implementers. Voir https://www.poverty-inequality.com/wp-content/uploads/2021/02/GIZ-2021-Indicators-Matter-to-LNOB_EN.pdf (20.04.2023).



Boîte à outils 3 : Les approches de la protection sociale des organisations internationales

Approches

OIT : des socles de protection sociale pour tous¹¹⁸

Les socles de protection sociale sont des ensembles complets de garanties de base en matière de sécurité sociale définis au niveau national. Leur objectif premier est d'assurer aux personnes dans le besoin l'accès aux soins médicaux essentiels et à une sécurité en matière de revenu de base durant toute leur vie. Ces garanties permettent un accès effectif aux biens et services jugés nécessaires dans le pays (recommandation n° 202 sur les socles nationaux de protection sociale). Elles incluent notamment :

- i. des soins médicaux essentiels pour tous les habitants,
- ii. une protection sociale pour tous les enfants (allocations familiales),
- iii. une assistance pour toutes les personnes en âge de travailler en cas de chômage, d'invalidité, de maternité et d'accident de travail (p. ex. les allocations de chômage ou d'invalidité),
- iv. des retraites pour toutes les personnes âgées.

Fidèle à son mandat, l'OIT a pour objectif de faire adopter des stratégies de protection sociale fondées sur un dialogue national tripartite. Les principaux objectifs consistent à concevoir et à réformer les régimes de protection sociale existants, en abordant à la fois les aspects opérationnels et le monitoring de leur impact en matière de couverture, de prestations, d'adéquation et d'accès.

Banque mondiale¹¹⁹

Alors que la Banque mondiale a longtemps été réticente à adopter une approche universelle de la protection sociale, sa stratégie de protection sociale la plus récente définit une approche universelle comme « un système défini au niveau national de politiques et de programmes intégrés qui garantissent un accès équitable à toutes les personnes afin de les protéger tout au long de leur vie contre la pauvreté et les risques pesant sur leurs moyens de subsistance et leur bien-être et de les aider à bénéficier des opportunités économiques ».

La récente stratégie fixe trois objectifs :

- i. l'équité : veiller à ce que les pauvres et les personnes vulnérables bénéficient d'un soutien leur permettant d'atteindre un niveau minimum de consommation et de bien-être. Cet objectif encourage l'égalité des chances.
- ii. la résilience : empêcher les gens de tomber dans la pauvreté ou de s'y enfoncer davantage, en améliorant leur capacité à résister aux chocs économiques.
- iii. les opportunités : renforcer le capital humain et aider les hommes et les femmes à bénéficier des opportunités de revenus.

Cette approche vise à harmoniser et à intégrer les systèmes existants. Elle met l'accent sur la dimension économique en liant la protection sociale aux mesures concernant le capital humain, la formation professionnelle et l'intégration dans le marché du travail, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté. Elle insiste également sur la nécessité de disposer d'instruments adaptés, comprenant à la fois des régimes contributifs et non contributifs, et de solutions sur mesure, étant donné que chaque pays aura une trajectoire différente en fonction du contrat social, de l'économie politique et du contexte institutionnel qui y prévaut.

UNICEF : renforcer l'équité en faveur des enfants par des systèmes intégrés de protection sociale³

Pour l'UNICEF, la protection sociale est un ensemble de mesures publiques et privées visant à prévenir, réduire et éliminer les vulnérabilités économiques et sociales face à la pauvreté et aux privations.

Grâce à une protection sociale adaptée aux enfants, la résilience des enfants, des familles et des communautés est renforcée, ce qui permet aux enfants de réaliser leur plein potentiel sur une base individuelle et collective et de contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion intergénérationnelles.

L'approche systémique adoptée par l'UNICEF intègre différents mécanismes de protection sociale, s'attaque aux risques aussi bien sociaux qu'économiques, fait intervenir les différents secteurs, se fonde sur une vision pangouvernementale et identifie et maximise les relations entre la protection sociale et les réalisations sectorielles.

FAO : de la protection à la production¹²⁰

L'approche de la FAO en matière de protection sociale consiste à promouvoir le rôle de la protection sociale non seulement en tant qu'outil de politique sociale, mais aussi en tant qu'investissement stratégique pour améliorer le potentiel économique et productif des populations pauvres. Elle met l'accent sur la nécessité d'étendre la protection sociale aux hommes et aux femmes dans les zones rurales et de promouvoir les relations entre la protection sociale et l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, la gestion des ressources naturelles, l'emploi rural décent et le renforcement de la résilience. Il s'agit également d'œuvrer à l'intégration des systèmes de protection sociale dans des stratégies plus larges de promotion des moyens de subsistance et de développement rural et de favoriser la protection sociale en tant qu'élément clé d'une transition juste dans l'agriculture.

PAM : stratégie en matière de soutien à la protection sociale¹²¹

Le PAM fonde son approche de la protection sociale sur l'amélioration de la capacité des systèmes de protection sociale à aider les personnes à subvenir à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi qu'aux besoins essentiels associés et à gérer les risques et les chocs grâce à une meilleure résilience et à une capacité accrue de faire face dans des contextes de crise.

Le PAM soutient la mise en place de systèmes de protection sociale gérés au niveau national. Dans son action humanitaire, le PAM cherche à renforcer la confiance dans les systèmes nationaux d'acheminement de l'aide humanitaire, en complément de ses propres efforts. La mise en œuvre de cette approche est guidée et limitée par les principes de l'aide humanitaire, qui priment sur toute autre considération dans les situations d'urgence.

¹¹⁸ R202 – Recommandation n° 202 sur les socles de protection sociale, 2012. Voir https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/frrf?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3065524 (14.03.2023)

¹¹⁹ Groupe de la Banque mondiale. 2022. Charting a Course Towards Universal Social Protection: Resilience, Equity, and Opportunity for All. Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC. Voir <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/38031> (14.02.2023)

¹²⁰ FAO (2017) Cadre de protection sociale de la FAO. Voir <https://www.fao.org/reduce-rural-poverty/resources/resources-detail/fr/c/1062113/> (14.02.2023)

¹²¹ PAM (2021) Stratégie en matière de soutien à la protection sociale. Voir <https://www.wfp.org/publications/world-food-programme-strategy-support-social-protection-2021> (14.02.2023)

Impressum

Editeur :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Direction du développement et de la coopération DDC

3003 Berne

Contact spécialisé :

Peace Governance Equality Section

Freiburgstrasse 130

3003 Berne

Tel.: +41 58 462 34 75

deza-pge@eda.admin.ch

Auteurs :

The working aid was developed by the SDC Core Learning Group on Social Protection under coordination of Stephanie Guha.

Technical support and expertise were provided by Barbara Rohregger und Franziska Holzäpfel (GOPA Worldwide Consultants).

Mise en page :

Mark Manion, Communication Arts

Photos :

iStock by GettyImages

Cette publication peut être téléchargée à partir du site web :

[\(22.6.2023\)](https://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/social-protection/Pages/SDC-Documents.aspx)